



Assemblée générale

Distr. générale
19 février 2019
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 150 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations
Unies

Budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Considérations générales	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	7
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	27
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	27
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	28
II. Ressources financières	55
A. Vue d'ensemble	55
B. Contributions non budgétisées	56
C. Taux de vacance	56
D. Formation	57
III. Analyse des variations	58
IV. Concept révisé relatif aux stocks pour déploiement stratégique	59
V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	60
VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 72/287 ainsi qu'aux demandes et	61



recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	
A. Assemblée générale	61
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	64
Annexes	
I. Définitions	69
II. Organigrammes	71
III. Examen du concept général de stocks pour déploiement stratégique	75
IV. Résumé du rapport sur la modulation des ressources de la Base de soutien logistique de Brindisi (Italie)	110

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 (exercice 2019/20), dont le montant s'élève à 65 237 200 dollars, soit une diminution de 17 211 700 dollars (20,9 %) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2018/19.

Au cours de l'exercice 2018/19, la Base continuera de fournir des services aux missions dans les domaines de l'information géospatiale et de l'informatique et des télécommunications, ainsi que du génie, de la gestion de l'environnement et de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Elle proposera également des services et des solutions à d'autres entités du Secrétariat.

Dans le cadre du projet de budget pour l'exercice 2019/20, il est prévu de changer le nom du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications et de le rebaptiser Service central des technologies.

Au total, 447 postes et emplois de temporaire sont proposés pour l'exercice 2019/20, soit deux de plus que le nombre approuvé pour l'exercice 2018/19. Le projet de budget couvre le déploiement de 139 fonctionnaires recrutés sur le plan international, de 305 agents recrutés sur le plan national et de 3 emplois de temporaire. Il est proposé que 24 des 25 emplois de temporaire (autres que pour les réunions), dont 7 soumis à recrutement international et 17 à recrutement national, soient transformés en postes, ce qui fera passer le nombre de fonctionnaires recrutés sur le plan international de 132 à 139 et le nombre d'agents recruté sur le plan national de 288 à 305. S'agissant des emplois de temporaire, il est proposé de maintenir un emploi et de créer deux emplois de personnel temporaire (autre que pour les réunions), ce qui porterait le nombre total de ces emplois à 3 pendant l'exercice 2019/2020. Au total, 32 membres du personnel resteront en poste au Centre Informatique et communications des Nations Unies à Valence, tandis que les 415 autres seront affectés au Centre de services mondial à Brindisi.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2019/20 et les objectifs de la Base de soutien logistique des Nations Unies est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par domaine d'activité, à savoir fonctions de la chaîne d'approvisionnement, technologies géospatiales, informatique et télécommunications, appui centralisé et unités hébergées. Les effectifs de la Base ont été répartis par domaine d'activité.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Base de soutien logistique des Nations Unies.

Ressources financières(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2017/18)	Montant alloué (2018/19)	Dépenses prévues (2019/20)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Personnel civil	42 034,1	43 790,0	40 258,5	(3 531,5)	(8,1)
Dépenses opérationnelles	22 029,6	22 863,0	24 978,7	2 115,7	9,3
Total partiel	64 063,7	66 653,0	65 237,2	(1 415,8)	(2,1)
Dépenses de maintenance et d'appui liées à Umoja	16 132,5	15 795,9	–	(15 795,9)	(100,0)
Total brut	80 196,2	82 448,9	65 237,2	(17 211,7)	(20,9)
Recettes provenant des contributions du personnel	6 290,0	6 610,4	6 251,2	(359,2)	(5,4)
Total net	73 906,2	75 838,5	58 986,0	(16 852,5)	(22,2)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	80 196,2	82 448,9	65 237,2	(17 211,7)	(20,9)

Ressources humaines

	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^a	Emplois de temporaire ^b	Total
Bureau du Directeur				
Effectif approuvé 2018/19	7	11	–	18
Effectif proposé 2019/20	7	5	–	12
Service de l'appui centralisé				
Effectif approuvé 2018/19	16	91	–	107
Effectif proposé 2019/20	14	88	1	103
Service de la chaîne d'approvisionnement				
Effectif approuvé 2018/19	30	114	1	145
Effectif proposé 2019/20	30	115	1	146
Service central des technologies				
Effectif approuvé 2018/19	33	66	23	122
Effectif proposé 2019/20	39	83	–	122
Unités hébergées				
Effectif approuvé 2018/19	46	6	1	53
Effectif proposé 2019/20	49	14	1	64
Total				
Effectif approuvé 2018/19	132	288	25	445
Effectif proposé 2019/20	139	305	3	447
Variation nette	7	17	(22)	2

^a Agents des services généraux.^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section V du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Considérations générales

1. À l'origine, le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat utilisait le Dépôt de l'Organisation des Nations Unies, d'abord situé à Naples, puis transféré à Pise (Italie). Ce dépôt avait été créé en 1956 pour abriter le matériel devenu disponible après la liquidation de la Force d'urgence des Nations Unies. La Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) est opérationnelle depuis la fin de l'année 1994.

2. Le 23 novembre 1994, le Secrétaire général et le Gouvernement italien ont signé un mémorandum d'accord régissant l'utilisation des biens et des installations de Brindisi par l'Organisation. Un premier additif, concernant le don de trois nouveaux entrepôts, a été signé le 7 décembre 2001. Un deuxième, concernant la cession de locaux et de terrains supplémentaires, a été signé le 4 août 2008. Un troisième, portant sur la cession de six bâtiments et d'un terrain non bâti, a été signé le 23 novembre 2011. Le 28 janvier 2009, le Secrétaire général et le Gouvernement espagnol ont signé un mémorandum d'accord régissant l'utilisation d'installations à Valence (Espagne) par l'Organisation des Nations Unies.

3. Entité unique fonctionnant à partir de deux sites, la Base de soutien logistique comprend le Centre de services mondial de Brindisi et le Centre Informatique et communications des Nations Unies à Valence. La Base de soutien logistique fournit dans le monde entier des services concernant les technologies géospatiales, l'informatique et des télécommunications, la gestion opérationnelle de la logistique et de la chaîne d'approvisionnement et l'appui à la gestion de l'environnement et dispense aux missions les services d'appui qui leur sont nécessaires tout au long de leur mandat, depuis la planification et la préparation de leur démarrage jusqu'à leur liquidation. Le Centre de services mondial continuera d'accueillir des unités hébergées qui entretiennent des relations hiérarchiques avec la Base de soutien logistique, sur le plan administratif, et avec le Département des opérations de paix ou le Département de l'appui opérationnel, sur le plan fonctionnel.

4. Le Centre de services mondial s'étend sur 368 209 mètres carrés. Il comprend 53 bâtiments fournis par le Gouvernement italien à l'usage exclusif de l'ONU et cinq bâtiments construits de sa propre initiative, à savoir 19 entrepôts, 13 ateliers et bâtiments auxiliaires, une infirmerie et 25 bâtiments de diverses tailles abritant des bureaux et des espaces de formation. Le Centre Informatique et communications des Nations Unies à Valence s'étend sur 43 500 mètres carrés et comprend six bâtiments fournis par le Gouvernement espagnol à l'usage exclusif de l'ONU, à savoir trois bâtiments à usage opérationnel et à usage de bureaux, une aire de manutention du fret, une entrée piétonne et une entrée automobile contrôlées, ainsi qu'un restaurant bâti par l'Organisation.

5. La Base de soutien logistique des Nations Unies a pour mission de fournir aux opérations de maintien de la paix des services et des solutions rapides, efficaces, rationnels et responsables. Elle continuera de s'acquitter de ses fonctions essentielles dans les domaines suivants : logistique et gestion de la chaîne d'approvisionnement, génie, gestion de l'environnement et technologies géospatiales, informatique et télécommunications. Conformément au programme de réforme de la gestion du Secrétaire général et sous la direction du Département de l'appui opérationnel, la Base de soutien logistique, se fondant sur son dispositif éprouvé de gestion de la prestation de services et sur sa solide expérience, se positionnera en tant que prestataire de services pour l'ensemble du Secrétariat dans les domaines des technologies et de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Elle continuera de jouer un rôle

déterminant dans la fourniture de services dans les domaines de l'informatique et des communications et de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que dans d'autres domaines de spécialité secondaires, tels que la santé et la sécurité au travail. Elle fera partie intégrante du dispositif d'encadrement de la relation clients du Département, en tant que responsable du portefeuille de services du Département dans les domaines relevant de son mandat.

6. L'appui fourni par la Base de soutien logistique des Nations Unies présente l'avantage d'améliorer les services fournis aux opérations de paix et aux opérations sur le terrain et de leur proposer des solutions, ainsi d'appuyer le Secrétariat et les clients extérieurs en dispensant des services rapides, efficaces, rationnels et de haute qualité selon le principe du recouvrement des coûts.

7. Au cours de l'exercice 2019/20, la Base de soutien logistique des Nations Unies continuera de s'acquitter de ses fonctions essentielles, conformément à son mandat et aux changements structurels approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution [72/287](#), notamment la restructuration du Service central des technologies, en application du Plan relatif aux technologies dans les missions et de la stratégie du Bureau de l'informatique et des communications.

8. La Base de soutien logistique des Nations Unies achèvera également la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil. La première étape de la mise en œuvre des recommandations a été effectuée au cours de l'exercice 2018/19 et la deuxième phase, qui doit conclure le processus, devrait être exécutée pendant l'exercice 2019/20, ce qui, conjointement au programme de réforme de la gestion, permettra à la Base d'aider d'autres entités à exécuter leurs programmes et mandats.

9. Comme le précise l'énoncé de sa mission, il est prévu que la Base de soutien logistique des Nations Unies devienne à terme un centre de services opérationnels du Secrétariat dans les domaines suivants : a) gestion de la chaîne d'approvisionnement ; b) génie ; c) gestion de l'environnement ; d) programmes spécialisés, notamment en matière de santé et de sécurité au travail ; e) technologies géospatiales, informatique et télécommunications.

10. Dans le cadre de son objectif général, la Base contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clés présentés dans les tableaux ci-après, regroupés par services : a) Service de la chaîne d'approvisionnement ; b) Service central des technologies (actuellement Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications) ; c) Service de l'appui centralisé ; d) unités du Département de l'appui opérationnel hébergées à la Base, à savoir le Centre stratégique des opérations aériennes et le Groupe des organes centraux de contrôle pour le personnel des missions. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront à la Base de s'acquitter de son mandat tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire.

11. Le cinquième domaine d'activité de la Base de soutien logistique des Nations Unies concerne les services fournis par les unités du Département des opérations de paix hébergées à Brindisi, à savoir la Force de police permanente et le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires, qui entretiennent des relations hiérarchiques avec la Base, sur le plan administratif, et avec les bureaux dont ils dépendent respectivement au sein du Département, sur les plans opérationnel et fonctionnel.

12. Les effectifs civils de la Base ont été répartis par domaine d'activité et lieux d'affectation. La variation des effectifs est analysée pour chaque domaine.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

13. Actuellement, la Base de soutien logistique des Nations Unies comprend : a) le Bureau du directeur, qui supervise les trois services et l'administration des unités hébergées à Brindisi ; b) le Service de l'appui centralisé, qui fournit des services administratifs internes et des services d'appui aux autres services et aux unités hébergées ; c) le Service de la chaîne d'approvisionnement, qui fournit des services de logistique, d'ingénierie et de gestion de l'environnement aux opérations de maintien de la paix et gère les stocks pour déploiement stratégique ; d) le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications, qu'il est proposé de renommer Service central des technologies durant l'exercice 2019/20 ; e) les unités hébergées à Brindisi, qui relèvent directement, sur le plan opérationnel, du Département des opérations de paix et du Département de l'appui opérationnel. Les grandes priorités de chacune de ces entités pour l'exercice 2019/20 sont décrites dans les paragraphes suivants.

14. Les hypothèses budgétaires pour l'exercice 2019/20 sont notamment les suivantes : a) modifier le nom du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications et le rebaptiser Service central des technologies, afin de refléter son portefeuille de services et l'évolution de sa clientèle qui, constituée des missions à l'origine, s'est étendue à l'ensemble du Secrétariat dans le cadre du programme de réforme de la gestion récemment adopté ; b) soumettre une nouvelle proposition concernant le concept d'opérations révisé pour les stocks pour déploiement stratégique, aux fins de l'étendre, entre autres, à la fourniture de services d'appui ; c) exécuter la deuxième phase de la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil ; d) actualiser le dispositif de modulation des ressources pour la Base de soutien logistique ; e) présenter une proposition visant à transformer le Groupe des organes centraux de contrôle pour le personnel des missions en une nouvelle unité du Département de l'appui opérationnel hébergée à la Base ; f) renforcer les capacités de la Base en ce qui concerne les activités de gestion de l'environnement et celles liées à la santé et à la sécurité au travail.

15. Pour l'exercice 2019/20, la Base de soutien logistique des Nations Unies propose de lancer la deuxième phase de mise en œuvre des recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, qui prévoit la transformation de 24 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) en postes, le transfert de 16 postes et la réaffectation et le reclassement de 1 poste soumis à recrutement international. Il est également proposé de reclasser un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (G-7) et d'en faire un poste soumis à recrutement international (P-3) et de créer deux emplois de temporaire (autre que pour les réunions).

Bureau du Directeur

16. Le Bureau du Directeur comprend actuellement : a) l'équipe de collaborateurs directs du Directeur ; b) le Bureau régional de la sécurité aérienne ; c) le Groupe des organes centraux de contrôle pour le personnel des missions.

17. Au cours de l'exercice 2019/20, conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, le Bureau s'emploiera à poursuivre la transformation de la Base de soutien logistique en un service mondial fournissant des solutions aux missions, au Secrétariat et à d'autres entités n'appartenant pas au Secrétariat suivant le principe du recouvrement des coûts.

18. Le Bureau du Directeur mettra conjointement en œuvre la deuxième phase des modifications de la dotation en effectifs découlant de l'examen des besoins en personnel civil.

19. En outre, il est proposé de modifier le rattachement hiérarchique du Groupe des organes centraux de contrôle pour le personnel des missions en ce qui concerne l'exécution des programmes et de le transférer de l'Équipe de collaborateurs immédiats du Directeur au Service du recrutement et des affectations de la Division de l'administration des ressources humaines, du Département de l'appui opérationnel. Le Groupe deviendra la quatrième unité hébergée de la Base de soutien logistique à rendre compte au service dont il dépend pour l'exécution des programmes tout en relevant du Directeur de la Base sur le plan administratif.

20. Le Bureau régional de la sécurité aérienne continuera d'assurer des services de sécurité aérienne pour les missions qu'il dessert [Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) et Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)] et d'appuyer les activités relatives aux programmes de sécurité aérienne du Département de l'appui opérationnel pour les missions des Nations Unies.

Service de l'appui centralisé

21. Au cours de l'exercice 2019/20, le Service de l'appui centralisé continuera de constituer un pôle central de fonctions partagées et regroupées afin de fournir des services d'appui relatifs aux opérations internes de la Base, notamment dans les domaines des finances, des ressources humaines, des achats et de la gestion des biens, et d'apporter son concours aux services de conférence et de formation et de gestion des installations, ainsi qu'aux activités relatives à la sécurité et à d'autres activités d'appui menées en interne, tout en mettant en œuvre des programmes spéciaux pour le Secrétariat et les missions des Nations Unies, notamment dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail.

22. Le Service de l'appui centralisé joue un rôle moteur, afin de permettre aux deux piliers de la prestation de services, à savoir le Service central des technologies qu'il est proposé de créer et le Service de la chaîne d'approvisionnement, et aux unités hébergées, de se concentrer exclusivement sur leurs services techniques et leurs fonctions d'appui.

23. La Cellule chargée de la sécurité et de la santé au travail a pour principaux objectifs de contribuer à réduire les risques, les blessures, les maladies, les accidents et les incidents professionnels sur le lieu de travail dans les opérations de paix et d'éliminer les dangers, de prévenir les incidents ou de limiter les risques liés aux conditions de sécurité et à tous les actes non intentionnels et non malveillants pouvant menacer la sécurité, en fournissant des services d'appui opérationnels et techniques efficaces en matière de santé et de sécurité au travail.

24. Le Service de l'appui centralisé sera l'organe opérationnel de la Base de soutien logistique en fournissant, entre autres, des services de santé et de sécurité au travail portant sur l'élaboration de normes opérationnelles et techniques et l'appui à leur application, la gestion des données sur les incidents, les interventions en cas d'incident et l'évaluation des risques, ainsi que sur la conception et l'organisation de formations sur la sécurité et la santé, le but étant d'accroître la sensibilisation à la prévention des incidents liés au travail.

25. Le Service de l'appui centralisé aidera le Secrétariat et les missions à mettre en œuvre sur le terrain les systèmes de gestion des risques liés à la santé et à la sécurité au travail et fournira une assistance, directement et à distance, afin de répondre aux

besoins opérationnels en recourant à un réseau actif et solide de référents santé et sécurité au travail établis dans les missions.

26. La Cellule de la gestion du matériel est chargée d'assurer un contrôle centralisé de l'exactitude des données du système de gestion des stocks pour les quatre inventaires qui ont été confiés à la Base, d'assumer l'entière responsabilité des immobilisations corporelles et des stocks ayant une valeur marchande et d'effectuer un contrôle interne rigoureux des opérations traitées dans le système de gestion des stocks. La Cellule fait office de principal point de contact et de conseiller du Directeur de la Base pour ce qui est de toutes les activités liées aux politiques de gestion des biens, à la conformité et à la performance et assure le suivi général de l'exactitude des données saisies dans le système de gestion des stocks. Elle remplit également des fonctions administratives pour les comités locaux de contrôle du matériel et d'examen des réclamations de la Base de soutien logistique et assure le secrétariat de ces organes, dans la limite des pouvoirs qui lui sont délégués. Dans le cadre de sa délégation de pouvoirs en matière de gestion du matériel, elle est responsable de la gestion de quatre inventaires, concernant respectivement les stocks opérationnels de la Base, les stocks pour déploiement stratégique, la réserve de matériel de l'ONU et la réserve de matériel de l'ONU répertoriée conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)], dont la valeur capitalisée, au 1^{er} octobre 2018, est supérieure à 230 millions de dollars. Elle établit également la comptabilisation en pertes des missions liquidées, une fois leur mandat achevé. Ses principales responsabilités sont les suivantes : contrôle et supervision internes, application du principe de responsabilité, gestion du livre des immobilisations corporelles, comptabilisation en pertes et traitement des réclamations, assurance qualité, contrôle du matériel et secrétariat du Comité local de contrôle du matériel. Depuis la mise en service de la première phase du module Umoja de gestion de la chaîne d'approvisionnement, en septembre 2017, le nombre total d'immobilisations corporelles et de biens d'équipement auxquels a été attribué un numéro d'inventaire et qui font l'objet d'un contrôle et d'un suivi réguliers de la Cellule de la gestion du matériel est passé de 14 000 (Système Galileo de gestion des stocks) à plus de 28 000 (Umoja). À la suite de l'examen des besoins en personnel civil, un poste de spécialiste de la gestion du matériel a été transféré au Service de la chaîne d'approvisionnement pendant l'exercice 2018/19. Le Comité des commissaires aux comptes a formulé des observations concernant la gestion du matériel et indiqué qu'il convenait d'affecter des ressources suffisantes à la Cellule de la gestion du matériel, notamment un poste de spécialiste de la gestion du matériel. La Cellule est actuellement dirigée par un agent des services généraux recruté sur le plan national ; il est donc proposé de reclasser ce poste et d'en faire un poste de spécialiste de la gestion du matériel (P-3).

27. Fort de son expérience et de ses compétences avérées, le Centre de perfectionnement et de services de conférence de la Base de soutien logistique s'est révélé être un prestataire de services fiable à l'échelle du Secrétariat. Il fournit notamment toute une gamme de services d'appui à l'organisation et à la tenue de plusieurs conférences et activités d'apprentissage et de formation et participe à la réalisation de produits de communication, de leur conception à l'exécution de la production graphique et vidéo.

Service de la chaîne d'approvisionnement

28. Au cours de l'exercice 2019/20, le Service continuera de soutenir la mise en œuvre de la stratégie mondiale concernant la chaîne d'approvisionnement définie par le Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement du Département de l'appui opérationnel, ainsi que l'application de la stratégie environnementale du Département dans les missions. Des progrès substantiels continueront d'être accomplis dans les

domaines suivants : a) assurer une plus grande granularité et une cohérence accrue des données du plan de centralisation de la demande mondiale, qui sera soumis à la Division de la logistique, afin d'aider cette dernière à s'acquitter de ses fonctions de planification et de recherche de fournisseurs ; b) en coopération avec les missions et le Siège, faciliter et soutenir activement le processus de planification intégrée des activités, essentiel pour améliorer la transparence, la réactivité et l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement internationale et élément du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement ; c) contribuer à l'exécution des plans d'action pour l'environnement à l'échelle des missions et, au niveau mondial, fournir des orientations et des assurances techniques en ce qui concerne les trois piliers stratégiques que sont la gestion des déchets, la gestion des eaux usées et la gestion durable de l'énergie ; d) continuer à fournir un appui à l'approvisionnement, notamment en vue de normaliser les principaux documents concernant les achats et les documents connexes, d'examiner sur le plan technique les activités d'approvisionnement et de les approuver, de mener des évaluations et d'apporter un appui sur le terrain et d'élaborer des documents techniques et des dossiers d'invitation à soumissionner ; e) appuyer et faciliter la poursuite de l'application des normes concernant l'entreposage centralisé dans les missions, afin d'améliorer l'efficacité et le contrôle des stocks ; f) contribuer à l'élaboration et à l'organisation d'une formation sur la chaîne d'approvisionnement et la logistique adaptée aux besoins du personnel des missions ; g) actualiser et mettre en service l'outil mondial d'évaluation des prestations des fournisseurs et fournir aux missions et au Siège une assistance technique et une aide à l'établissement de rapports dans le domaine de la gestion des marchés.

29. Le Service de la chaîne d'approvisionnement fournira régulièrement des services aux missions de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales dans les domaines de la planification, de la gestion du matériel, du génie, de la normalisation, de l'appui à l'approvisionnement, de la gestion et de l'ingénierie environnementales, de l'entreposage, de l'entretien et de l'appui à la liquidation, ainsi que des services ayant trait à son rôle de centre d'échanges. En outre, il continuera de gérer les stocks pour déploiement stratégique.

Stocks pour déploiement stratégique

30. Durant l'exercice 2016/17, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a procédé à un examen et à une évaluation des stocks pour déploiement stratégique (A/71/798) et recommandé d'actualiser et de réviser le concept de stocks pour déploiement stratégique et les hypothèses et politiques afférentes dans le contexte de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et des initiatives en cours concernant le démarrage des missions, aux fins d'un déploiement rapide. En conséquence, pendant l'exercice 2017/18, la Base de soutien logistique a effectué un examen du concept d'opérations pour les stocks pour déploiement stratégique, qui a été présenté à l'Assemblée générale à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-douzième session. Dans sa résolution 72/287, l'Assemblée générale a souhaité examiner une proposition concernant le concept d'opérations révisé pour les stocks pour déploiement stratégique et souligné qu'il fallait poursuivre l'analyse du renforcement de l'efficacité, des gains d'efficacité attendus et des questions liées à l'emplacement des stocks. En conséquence, la Base de soutien logistique a procédé à un nouvel examen du concept d'opérations pour les stocks pour déploiement stratégique, dont il est donné un résumé au chapitre IV et qui est présenté en détail à l'annexe III du présent rapport.

Capacités facilitatrices

31. En ce qui concerne l'annexe III du présent rapport, l'examen du concept d'opérations des stocks pour déploiement stratégique a établi que les services suivants sont nécessaires au déploiement rapide des missions : a) réception et inspection du matériel ; b) transport et manutention ; c) mise en place des camps avancés, y compris des services de base et des services de gestion des installations, dans le cadre de solutions clefs en mains ; d) préparation du terrain, y compris le nivellement, la construction des aires en dur, des structures de défense et des systèmes de drainage, et la réalisation des études hydrogéologiques ; e) installation i) des modules d'hébergement préfabriqués conformes aux normes des Nations Unies ; ii) des tentes dans les camps avancés ; iii) des systèmes de défense (périmètres, accès, éclairage, abris fortifiés et autres mesures défensives) ; iv) des dispositifs de production et de distribution d'électricité (groupes électrogènes, solutions solaires et solutions hybrides) ; v) des stations de traitement des eaux ainsi que des systèmes de stockage et de distribution de l'eau et de gestion des eaux usées et des déchets solides ; vi) des infrastructures informatiques et des équipements de transmissions ; vii) des installations médicales conformes aux normes des Nations Unies.

32. La Base de soutien logistique analyse la composition des stocks pour déploiement stratégique pour l'exercice 2018/19. Elle a répertorié les capacités facilitatrices nécessaires pour chaque rubrique et recommandé d'adopter plusieurs approches : a) prévoir la fourniture de capacités facilitatrices dans les contrats-cadres spécifiques passés par l'Organisation ; b) recourir à des solutions commerciales offertes par des tiers pour : i) la construction d'états-majors de mission ou de secteur ; ii) la gestion des installations ; iii) les opérations d'exploration ; iv) la formation du personnel des Nations Unies.

33. Dans la mesure du possible, les équipes d'appui aux missions de la Base et des prestataires de services fourniront des services concernant : a) la réception et l'inspection du matériel ; b) les infrastructures informatiques et des équipements de transmissions ; c) la gestion des contrats ; d) les études techniques et la préparation, l'installation et la mise en service de modules prédéfinis ; e) la gestion des eaux usées et des déchets solides.

34. Conformément au concept de stocks de matériel stratégique et à son application (A/56/870, par. 27), les frais de fonctionnement et d'entretien, y compris ceux correspondant aux articles à remplacer parce qu'arrivés au terme de leur vie utile ou devenus obsolètes, autres que les frais d'expédition et de préparation, seront également imputés sur le budget de la Base. Dans le projet de budget de la Base de soutien logistique pour l'exercice 2016/17, le Secrétaire général a proposé de demander, au titre de projets de budget pour la Base couvrant deux exercices budgétaires, des ressources pour le financement, à raison de 2,5 millions de dollars par an, et à compter de l'exercice 2016/17, des dépenses afférentes à la reconstitution des stocks pour déploiement stratégique. À cet égard, dans sa résolution 70/288, l'Assemblée générale, rappelant les paragraphes 37 et 38 du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/742/Add.9), a prié le Secrétaire général de charger le Bureau des services de contrôle interne d'examiner et d'évaluer le niveau, le volume et la composition des stocks pour déploiement stratégique, les procédures de rotation qui étaient appliquées, les politiques de gouvernance et de centralisation, la valeur des stocks compte tenu des tendances que permettait de dégager l'examen de l'utilisation qui avait été faite des stocks par le passé et la mesure dans laquelle ceux-ci permettaient aux missions de démarrer et de prendre de l'ampleur plus rapidement, et l'a également prié de lui faire rapport, durant la deuxième partie de la reprise de sa soixante et onzième session, pour qu'elle puisse prendre une décision sur la comptabilisation en pertes et la

reconstitution des stocks pour déploiement stratégique. Les résultats de cet examen sont présentés au paragraphe 31 ci-dessus, à la section IV ci-dessous et dans l'annexe III au présent rapport.

35. La composition des stocks pour déploiement stratégique sera actualisée sur la base du nouveau concept de stocks de matériel stratégique, sous réserve de son approbation par l'Assemblée générale. L'examen devrait également permettre de réaliser des économies, qui pourraient compenser les articles à comptabiliser en pertes dans les stocks pour déploiement stratégique (pour un montant de 1,73 million de dollars), l'opération n'entraînant ainsi aucun coût supplémentaire pour l'Organisation.

Assistance technique pour la protection de l'environnement destinée aux missions

36. La Base de soutien logistique continuera de fournir une assistance technique aux missions en vue de réduire leur empreinte écologique et de renforcer l'efficacité opérationnelle dans les domaines de l'énergie, de l'eau et des eaux usées et des déchets solides. À cet effet, l'élaboration de plans de gestion de l'énergie et des déchets, en particulier dans les grandes missions, peut être très utile pour remédier aux lacunes constatées dans la planification, la justification et la mise en œuvre de projets concernant ces domaines essentiels. La réduction des risques liés aux eaux usées, qui implique les alertes rapides, la justification des ressources, la redéfinition des priorités dans ce secteur et une gestion soutenue, au niveau des missions, reste la priorité absolue de la stratégie environnementale des missions élaborée par le Département de l'appui opérationnel.

37. Fer de lance des trois piliers de la stratégie, la Base de soutien logistique s'emploiera à : a) renforcer la collaboration et le dialogue avec les interlocuteurs des missions et favoriser l'intégration des parties prenantes dans le domaine du génie et des différents éléments de la prestation de services ; b) améliorer la planification et l'exécution de plans d'action pour l'environnement à l'échelle des missions afin de privilégier les mesures concrètes d'application des politiques environnementales ; c) appuyer les communications techniques au sein des missions ; d) proposer des solutions pour faire face aux risques et donner suite aux possibilités d'amélioration recensées dans les missions ; e) fournir un appui centralisé à la formation et au renforcement des capacités sur le terrain ; f) tirer parti des techniques de télédétection pour améliorer la gestion des risques écologiques. La Base de soutien logistique des Nations Unies utilisera également les capacités et le matériel portatif disponibles en interne aux fins de la biodépollution dans les endroits où les sols sont pollués par les hydrocarbures et de l'application des instructions permanentes relatives aux évaluations de l'impact des missions sur l'environnement.

Activités environnementales de la Base

38. Les plans d'action pour l'environnement à l'échelle des missions de la Base de soutien logistique serviront de point de départ aux améliorations qu'il serait possible d'apporter pendant l'exercice 2019/20. La Base privilégiera les mesures d'efficacité énergétique fondées sur des données. À cette fin, les capacités de gestion à distance des infrastructures sur le terrain sont étendues à la Base de Brindisi. La Base de soutien logistique va également améliorer son système de gestion de l'environnement, qui est certifié conforme à la norme internationale ISO 14001:2015, grâce à la collaboration systématique de partenaires clés dans les domaines de la gestion des installations et des technologies de l'information. Parmi les mesures d'efficacité énergétique prévues, on peut citer l'installation de technologies de refroidissement gratuites au centre informatique de Brindisi et l'augmentation du nombre de LED et de capteurs dans tous les bâtiments à usage de bureaux. Conformément à la stratégie

environnementale des missions élaborée par le Département de l'appui opérationnel, il est notamment prévu de forer des puits pour disposer de davantage de sources d'eau douce, de mettre en œuvre un programme de conservation des eaux et de mettre l'accent sur la réduction des déchets, en particulier des plastiques à usage unique.

39. La Base va continuer à promouvoir systématiquement la sensibilisation à l'environnement grâce à ses activités à Brindisi et à Valence et notamment d'appliquer les recommandations relatives à la biodiversité, d'intensifier ses activités de sensibilisation et de mobilisation concernant les priorités de l'Organisation aux fins du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de renforcer ses capacités d'audit interne et de gestion de l'environnement.

Service central des technologies (actuellement Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications)

40. Au cours de l'exercice 2019/20, il est proposé de renommer le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications Service central des technologies. Depuis plusieurs années, le Service contribue à l'application de la stratégie Informatique et communications de l'Organisation en jouant un rôle déterminant en tant que centre résilient d'appui et de fourniture de services et de solutions technologiques aux opérations sur le terrain et à de très nombreux clients du Secrétariat. Qu'il s'agisse de centraliser les services de connectivité, d'hébergement et de suivi des progiciels tels qu'Umoja, de mettre en place des systèmes et solutions d'information géospatiale, de renforcer la gestion des services informatiques, d'assurer la protection contre les menaces de plus en plus graves sur la cybersécurité ou de tirer parti des technologies naissantes, le Service a montré qu'il était capable d'appuyer les opérations informatiques mondiales. Conformément à la réforme de la gestion lancée par le Secrétaire général et à la stratégie quinquennale Informatique et communications qui s'échelonne de 2014/15 à 2019/20, l'Organisation pourra utiliser les infrastructures et les capacités d'appui logistique dont dispose le Service pour desservir un plus grand nombre de clients du Secrétariat, dont le Siège, les commissions régionales, les bureaux hors Siège et les organismes des Nations Unies, sur la base du recouvrement des coûts. Étant donné leur rôle central, les services informatiques constituent un domaine essentiel de réforme et des capacités transversales qui sous-tendent et permettent l'exécution des mandats de l'Organisation.

41. Le Service central des technologies (actuellement Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications) continuera de fournir des services résilients dans le domaine de l'informatique et des communications, concernant notamment l'hébergement et la connectivité des systèmes essentiels, afin que les membres du personnel des missions et du Siège aient accès à Umoja et à d'autres systèmes tels que la visioconférence, iNeed et le courrier électronique. Pour éviter les doubles emplois et atténuer les risques, le Service est déployé dans deux sites mais dispense des services unifiés. La bonne exécution de ses tâches repose sur une stratégie fondée sur un effectif de base, complété par des services contractuels et gérés, modulables en fonction des besoins.

42. Au cours de l'exercice 2018/19, après approbation de l'Assemblée générale dans sa résolution [72/287](#), le Service a procédé à une restructuration générale, dans l'objectif de renforcer son rôle de centre d'appui et de fourniture de services et de solutions technologiques aux opérations sur le terrain, compte tenu des activités d'une gamme plus large de clients du Secrétariat et du système des Nations Unies.

43. Pendant l'exercice 2019/20, le Service se concentrera sur les principaux facteurs stratégiques suivants : a) optimisation des opérations fondamentales dans le domaine de l'informatique et des communications, y compris centralisation des systèmes et

des solutions dans ses centres de technologie jumelés de Brindisi et de Valence ; b) évolution des opérations informatiques pour offrir des solutions technologiques novatrices aux opérations sur le terrain ; c) conduite des activités d'hébergement, de connectivité et de contrôle des opérations de maintien de la paix et expansion éventuelle au profit d'un plus grand nombre de clients du Secrétariat ; d) gestion du nuage hybride et services de courtage ; e) réduction de l'empreinte des technologies informatiques sur le terrain ; f) maintien de la conformité avec l'actuel dispositif de modulation des ressources et d'une combinaison optimale de personnel essentiel et de personnel contractuel des services informatiques (voir également par. 47 à 62 ci-dessous concernant l'ensemble du dispositif de modulation des ressources de la Base) ; g) maintien de la certification ISO 20000 relative à la gestion des services, de la certification ISO 27000 relative à la sécurité informatique et du classement au niveau III des infrastructures du centre de données dans le cadre de l'amélioration continue des services et pour garantir la fourniture de services de qualité aux utilisateurs finals et à l'Organisation.

44. En outre, le Service continuera de participer aux activités d'appui à l'exploration des eaux souterraines et à la gestion des infrastructures à distance, en s'employant à utiliser au mieux les infrastructures et les ressources sur le terrain. Il continuera de coordonner la prestation de services, sur la base du recouvrement des coûts, à l'ensemble des entités qui ne bénéficient pas de l'appui du Département de l'appui opérationnel, comme indiqué ci-dessous.

45. Le Centre Informatique et communications des Nations Unies à Valence et le Centre de services mondial de Brindisi continueront de fournir des services informatiques et géospatiaux de qualité aux opérations de maintien de la paix et, selon qu'il convient, aux institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies. Le Centre Informatique et communications, dont le nouveau nom a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/294, reste une pièce maîtresse en matière d'hébergement, de connectivité et de contrôle informatiques pour le Secrétariat et les missions du monde entier. Les centres technologiques de Brindisi et de Valence continueront d'apporter un appui fondamental pôle informatique du Secrétariat.

Dispositif de modulation des ressources

46. Dans l'ensemble, le dispositif de modulation des ressources répond à la nécessité d'assurer un service et des capacités d'appui de base, soit une capacité minimum, de sorte à conserver les données et les compétences essentielles dans des domaines clés. Ces éléments peuvent être renforcés, au besoin, par des services ou du personnel contractuels, en fonction des fluctuations et de l'accroissement de la charge de travail. Le dispositif de modulation tient également compte du positionnement particulier de la Base de soutien logistique dans le système des Nations Unies, de la spécificité de ses activités et des conditions de fonctionnement, notamment de son rôle central dans l'hébergement et le contrôle des services informatiques et la mise en place des capacités de déploiement stratégique. Ainsi, le dispositif montre que les 35 unités opérationnelles des 26 unités administratives de la Base qui ont été analysées sont modulables à des degrés divers, en fonction de la fréquence, de la complexité et du volume de facteurs clés. Il convient de noter que le dispositif mathématique de modulation des ressources présenté est régi par le mandat de la Base et le cadre de budgétisation axée sur les résultats. Les ressources affectées aux divers domaines fonctionnels de la Base ont été calculées sur la base des recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil.

47. On trouvera ci-après un résumé des analyses de modulation des ressources de la Base de soutien logistique, portant notamment sur les unités opérationnelles et des précisions supplémentaires à l'annexe IV du présent rapport.

Résumé du dispositif de modulation des ressources

48. Au total, 25 des 26 unités administratives sont modulables à divers degrés, en fonction de facteurs clefs relatifs au personnel. Les facteurs de modulation de chaque unité opérationnelle sont regroupés sous ces facteurs clefs. Trois facteurs clefs relatifs au personnel sont extérieurs à la Base de soutien logistique et concernent la fourniture de services à des clients extérieurs et un facteur interne à la Base, à savoir le soutien logistique autonome, concerne la fourniture interne de services à des prestataires de services externes (Service central des technologies, Service de la chaîne d'approvisionnement, unités hébergées et personnel contractuel). Le taux de répartition des postes de la Base entre les prestataires de services à l'extérieur et les prestataires internes est de 79 % et 21 %. On trouvera dans le tableau 1 de l'annexe IV du présent rapport une récapitulation des incidences des facteurs clés relatifs au personnel sur la modulation des ressources de la Base.

49. Les 26 unités administratives se composent comme suit :

a) 19 unités administratives dispensent des services d'appui à des clients extérieurs ; dans ces unités, les ressources sont modulées en fonction des demandes d'utilisateurs, suite à la conclusion de contrats avec des tiers ou d'arrangements concernant la modulation des effectifs. Le Service central des technologies peut gérer efficacement les fluctuations de la demande en faisant appel à du personnel contractuel pour compléter le personnel essentiel. De même, dans le cadre de la chaîne d'approvisionnement, on recourt à des agents contractuels chargés de l'entretien et de la manutention pour répondre à l'augmentation de la demande. Ces 19 unités comptent 280 postes et emplois de temporaire ;

b) Sept unités administratives fournissent un appui interne aux prestataires de services externes de la Base, dont les 19 unités précitées, les unités hébergées et le Bureau du Directeur, qui sont entièrement tributaires du niveau et du volume de l'appui dont ont besoin ces prestataires. Ces sept unités comptent actuellement 94 postes, soit 21 % du tableau d'effectifs.

50. Le projet de budget pour l'exercice 2019/20 prévoit 170 agents contractuels, dont 127 au Service central des technologies, 39 au Service de la chaîne d'approvisionnement et quatre au Service de l'appui centralisé, soit 16 de moins que pour l'exercice 2018/19.

51. Les unités de la Base spécialisées dans les domaines du génie, de la gestion de l'environnement et de l'informatique permettent d'aider les unités sur le terrain, en permanence, comme les bureaux du Siège à effectuer des achats groupés, à respecter les normes et à appliquer les stratégies.

52. Certains services informatiques, services de connectivité, de télécommunications, d'hébergement, de stockage des données, de plateforme, d'application et de suivi des événements, services auxiliaires internes, systèmes d'information géographique, services de sécurité informatique et de résilience opérationnelle, d'appréciation de la situation et de gestion de projets sont fournis sur la base du recouvrement des coûts à une clientèle plus large du système des Nations Unies, en sus des opérations de maintien de la paix, ce qui permet de faire des économies d'échelle et d'adopter une approche cohérente de la sécurité des données et de la continuité des opérations.

53. Compte tenu des renseignements ci-dessus, la modulation dépend du niveau d'activité dans les unités et des facteurs particuliers liés à ces activités. Le niveau d'activité est défini par le portefeuille spécifique dont est chargée chaque unité opérationnelle, au sein de l'unité administrative dont elle dépend, et est particulièrement important dans les unités administratives du Service central des technologies, dont chacune compte plus d'une unité opérationnelle. Au total,

35 unités opérationnelles sont réparties dans 26 unités administratives. Le tableau du dispositif de modulation des ressources figure à l'annexe IV du présent rapport.

Service central des technologies

54. Le Service poursuivra sa stratégie de démultiplication des ressources, fondée sur un effectif de 122 fonctionnaires essentiels de la Base, de la classe requise, que viennent compléter différents types de services contractuels. Cette stratégie lui permet de renforcer ses capacités d'appui en s'adaptant à la demande interne et à la demande sur le terrain, élément fondamental du dispositif de modulation des ressources du Service. Le dispositif de modulation des ressources, qui a été pris en compte dans l'examen des besoins en personnel civil, a été étendu à la connectivité, aux services d'hébergement et à la surveillance des systèmes à l'échelle internationale et à l'échelle de l'Organisation.

55. Compte tenu de l'évolution récente des missions clientes de la Base, notamment de la fermeture de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et de la Mission des Nations Unies au Libéria ainsi que de la réduction des effectifs de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), le Service central des technologies a appliqué son dispositif de modulation des ressources en réduisant le nombre de d'agent contractuels (diminution nette de 16 agents contractuels), suite à la fluctuation de la demande de services, d'où une réduction des services contractuels gérés de l'ordre de 2 millions de dollars.

56. Les services et l'appui fournis par la Base dépendent d'un ensemble complexe de facteurs résultant de son rôle de plus en plus centralisé dans le cadre de l'appui aux missions et de l'augmentation du nombre de clients du Secrétariat. Ces facteurs devraient se compliquer encore en conséquence du programme de réforme de la gestion du Secrétaire général, qui nécessitera de renforcer et de stabiliser la Base de soutien logistique pour permettre une meilleure interopérabilité des entités des Nations Unies, à mesure que les opérations informatiques sont mondialisées, conformément aux réformes et stratégies de l'Organisation. Le Comité consultatif a noté que le système devrait également tenir compte des besoins en matière d'appui liés à la fourniture des services d'hébergement des TIC et des services de pôle informatique à l'ensemble du Secrétariat (A/70/742/Add.9, par. 93).

Service de la chaîne d'approvisionnement

57. La mise en œuvre de la stratégie et l'examen des stocks pour déploiement stratégique demandés par l'Assemblée générale, le plus récemment dans sa résolution [72/287](#), ont abouti à des propositions qui vont largement transformer les stocks pour déploiement stratégique et les moyens logistiques. En raison de cette évolution, le Service de la chaîne d'approvisionnement devra disposer de compétences essentielles et de capacités d'appui, notamment dans les domaines suivants : a) compétences de planification concernant la gestion des stocks pour déploiement stratégique, les hypothèses budgétaires connexes, l'examen de la composition des stocks, la gestion des fonds et l'établissement de rapports ; b) réception, entreposage et expédition des stocks pour déploiement stratégique, inventaire de la réserve de matériel de l'ONU et transbordement ; c) établissement du cahier des charges et définition des besoins et des travaux ; d) conception de modules prédéfinis ; e) approvisionnement en matériel destiné aux stocks pour déploiement stratégique et à la Base de soutien logistique ; f) gestion du matériel à l'échelle mondiale, notamment centralisation et gestion des stocks pour déploiement stratégique et de la réserve de matériel de l'ONU, examen et approbation des plans préliminaires de cession des actifs des missions en liquidation ; g) examen et regroupement des plans de demande des missions ; h) gestion des contrats ; i) constitution d'équipes d'appui aux missions en phase de réduction des

effectifs ou de liquidation ; j) application des politiques de l'environnement et de la stratégie environnementale du Département de l'appui opérationnel.

58. Bien qu'aucune mission de maintien de la paix n'ait été créée depuis 2014, le rôle de la Base de soutien logistique s'est considérablement développé dans le cadre de la rotation des stocks pour déploiement stratégique. La Base de soutien logistique a procédé à la rotation des stocks pour déploiement stratégique au titre du cadre de centralisation, qui impose d'examiner les plans d'acquisition de répondre à la demande au moyen des stocks existants avant de recourir à des fournisseurs externes afin de réduire les pertes dues à l'obsolescence. La valeur des stocks en rotation pour déploiement stratégique est passée de 2,3 millions de dollars pour l'exercice 2013/14 à 16,1 millions de dollars pour 2017/18.

59. Étant donné que la constitution de stocks pour déploiement stratégique est prescrite par des organes délibérants, il n'existe pas de relation directe entre les stocks et le nombre de missions que la Base appuie. Par conséquent, quel que soit le nombre de missions que la Base appuie dans d'autres domaines de la chaîne d'approvisionnement, elle a besoin de ressources pour s'assurer que le matériel est entretenu, préservé et testé dans le cadre du déploiement rapide et de l'inventaire tournant et que des mesures de gestion et d'administration du matériel sont en place dans le cadre de la réception et de la distribution liées à la rotation des stocks.

60. La mise en œuvre de procédures de gestion de bout en bout de la chaîne d'approvisionnement va faire augmenter la demande de services, à mesure que de nouveaux mécanismes mondiaux appuyés par la Base seront créés. Au cours de la période 2017/18, le processus de planification intégrée des activités mensuelles a été mis en place dans 16 missions pour améliorer la coordination entre le Siège, la Base et les missions dans le domaine de la chaîne d'approvisionnement. La Base de soutien logistique facilite et organise ces sessions. En outre, le nouvel outil de communication d'informations sur la performance doit être mis en service au cours de l'exercice 2018/19 et la Base de soutien logistique facilite ce processus grâce au Groupe de gestion du comportement professionnel, qui relève du Service de la chaîne d'approvisionnement.

61. La demande de services du Groupe de l'appui technique à la gestion de l'environnement provenant des missions a considérablement augmenté depuis la création du Groupe au cours de l'exercice 2017/18, ce qui s'explique par la mise en œuvre de la stratégie et la mise en place du nouveau système de management environnemental. L'assistance technique de la Base pour la protection de l'environnement, mesurée en nombre de jours sur le terrain, est passée de 240 jours pendant l'exercice 2016/17 à 365 jours pendant l'exercice 2017/18, et l'équipe a appuyé 13 missions en 2017/18, contre 6 en 2016/17.

Service de l'appui centralisé

62. Dans la mesure où ses fonctions sont fondées sur les services d'appui administratif (ressources humaines, finances et budget, achats et gestion du matériel, santé et sécurité au travail et gestion des installations) qu'il fournit à la direction exécutive et à l'administration de la Base de soutien logistique et à ses piliers (Service central des technologies, Service de la chaîne d'approvisionnement et unités hébergées), la modulation des ressources du Service de l'appui centralisé est entièrement tributaire de la clientèle mentionnée ci-dessus, tant pour le nombre de postes et d'emplois de temporaire que pour le nombre d'installations. Le nombre de clients, d'installations et d'opérations qu'il appuie n'ayant pas diminué, il n'est pas envisagé de réduire les effectifs du Service de l'appui centralisé.

Déploiement dans deux sites et centralisation des systèmes d'information géospatiale et de l'appui à distance (missions)

63. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a demandé une étude plus complète sur ce qu'impliquerait une double implantation du Service central des technologies ainsi que sur l'effort de centralisation des systèmes d'information géospatiale et d'appui à distance, notamment s'agissant des missions clientes (A/71/836/Add.10, par. 21). Dans sa résolution 71/294, l'Assemblée générale a souscrit aux recommandations du Comité consultatif. En conséquence, on trouvera ci-dessous des renseignements plus détaillés.

Incidences de la double implantation du Service central des technologies

64. Le Service central des technologies est implanté à la fois à Valence et à Brindisi, en raison des impératifs techniques de redondance et d'atténuation des risques liés à une implantation unique.

65. Dans son rapport sur l'étude d'ensemble sur l'implantation du Centre de services mondial dans deux lieux (voir A/70/742/Add.9, par. 15 et 16), le Comité consultatif, tout en reconnaissant la nécessité de deux sites jumelés à Brindisi et à Valence, a estimé qu'un tel dispositif présentait des difficultés sur le plan de l'organisation, de la gestion et du fonctionnement et pouvait également avoir des répercussions en matière financière et de gestion des ressources humaines, et demandé d'approfondir l'analyse en l'étendant à toutes les questions pertinentes concernant la double implantation.

66. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport (A/72/783, par. 35), la version révisée de l'étude d'ensemble présente des informations quant aux incidences de l'implantation du Service des technologies en deux lieux distincts. Les modalités de traitement parallèle des centres de technologie jumelés de Brindisi et de Valence constituent une configuration optimale selon les normes du secteur, et font du Service un moteur stratégique pour réaliser la vision du Secrétaire général qui consiste à moderniser, transformer et innover. Les deux sites peuvent simultanément fournir bases de données, services et applications critiques, grâce au regroupement des technologies par catégorie et à la répartition de la charge de travail y afférente, ce qui a pour effet d'optimiser les capacités disponibles sur l'un et l'autre des sites. Une telle configuration permet d'obtenir les meilleurs délais en termes de disponibilité et de dépannage. Ce modèle offre la possibilité d'absorber sans heurt l'impact d'une perte totale sur un site, étant donné que l'autre centre informatique continue de fournir des services de production. Il permet de garantir que toutes les applications essentielles, telles que le courrier électronique, Umoja et iNeed, sont hébergées sur les sites parallèles des centres de technologie jumelés, ce qui est gage de résilience à l'échelle mondiale et réduit le risque d'un méga-dysfonctionnement qui frapperait un site unique. De par leur structure, les unités intersectorielles des centres de technologie jumelés sont complémentaires et cohérentes, sans faire double emploi entre elles, et s'articulent autour d'une stratégie de démultiplication des ressources rationnelle, qui consiste à employer un noyau de fonctionnaires essentiels épaulés par du personnel contractuel, dans le cadre d'un modèle opérationnel modulable. Les besoins en mouvements de personnel entre les sites sont limités grâce à l'utilisation fréquente de la visioconférence.

Appui à distance (missions)

67. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a espéré qu'un compte rendu détaillé des gains d'efficacité obtenus et des enseignements de l'expérience au titre de la prestation de services d'appui à distance aux missions figurerait dans le projet de budget pour l'exercice 2019/20 (A/72/789/Add.10,

par. 13). La Base de soutien logistique des Nations Unies a donc établi un rapport d'activité qui décrit l'évolution des services d'appui à distance et a constaté l'augmentation du nombre des missions bénéficiant d'un appui et des projets mis en œuvre, et notamment le fait que la prestation de services a plus que triplé, passant de 6 à 33 missions sur le terrain, que des économies d'échelle avaient été effectuées et que les services centralisés avaient été source d'avantages financiers et non financiers et permis d'augmenter le nombre de missions desservies. Dans son rapport d'activité, elle a estimé à 13 le nombre optimal d'employés chargés de fournir des services d'appui à distance et que le recours à des agents contractuels permettait de moduler les ressources. Parmi les enseignements tirés de l'expérience, on peut citer : a) l'instauration d'une confiance réciproque avec les missions ; b) la meilleure résolution de questions techniques en conséquence de l'organisation de réunions régulières avec les missions ; c) la compensation des déficits de compétences grâce à la répartition des tâches en fonction de la certification du personnel consignée dans un tableau des compétences et à la constitution d'équipes polyvalentes ; d) la résolution des problèmes grâce à un nouveau modèle d'appui et le traitement des projets de grande ampleur, notamment en employant la méthode agile (ajustement continu des processus) de préférence à la méthode en cascade (phases suivant un ordre spécifique), ce qui a contribué à atténuer les risques et permis d'obtenir des résultats plus rapidement ; e) la résolution des problèmes de hiérarchisation des tâches grâce à l'organisation de réunions régulières d'un groupe d'appui à distance aux missions. Le rapport d'activité sera présenté aux organes délibérants lors de l'examen du rapport sur l'exécution du budget

Vacataires et personnel occupant les locaux de Brindisi et de Valence

68. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui présenter, dans ses futurs projets de budget de la Base de soutien logistique, des informations sur tout le personnel occupant les locaux de Brindisi et de Valence, ainsi que des précisions sur les modalités administratives et le recouvrement des coûts, les frais de location et d'entretien, les recettes perçues et toute autre information pertinente sur l'utilisation des locaux de l'Organisation des Nations Unies (A/69/839/Add.9, par. 55). Grâce au modèle actuel de recouvrement des coûts, les frais de fonctionnement fixes de chaque occupant ont diminué car des économies d'échelle ont été réalisées, et les coûts indirects variables et les coûts supplémentaires sont directement recouverts.

69. En 2019/20, la Base de soutien logistique accueillera à Brindisi et à Valence du personnel d'appui à d'autres entités. Au titre du système de recouvrement des coûts, il sera possible de recouvrer les coûts associés à l'utilisation des locaux par du personnel extérieur à la Base de soutien logistique qui fournit un appui à des clients autres que des entités de maintien de la paix, dans le cadre d'un accord de prestation de services conclu entre la Base et lesdits clients. Les coûts recouverts s'agissant du personnel d'appui ont trait aux services de gestion des installations tels que le nettoyage, le jardinage, la sécurité et l'entretien. Par exemple, pour le personnel du Centre international de calcul affecté à des projets autres que ceux du Département de l'appui opérationnel, les coûts recouverts correspondent aux services de gestion des installations.

70. En ce qui concerne le personnel d'entités extérieures à la Base de soutien logistique, notamment celui du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et du Centre international de calcul, qui s'occupe de projets pour le compte du Département de l'appui opérationnel et des missions sur le terrain, aucun coût n'est mis en recouvrement conformément au régime des engagements en vigueur.

71. On estime que 556 membres du personnel d'appui à d'autres entités occuperont des locaux à la Base de soutien logistique, dont la plupart assumeront des fonctions liées à l'informatique et aux communications, tandis que quatre occupants appartenant au Syndicat du personnel des missions hors Siège des Nations Unies et six membres de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) fourniront d'autres services (voir tableau ci-dessous). Les ressources demandées au titre des vacataires de la Base sont prises en compte dans le présent budget ; les autres vacataires travaillant pour les Nations Unies ou l'extérieur sont financés par d'autres mécanismes.

Tableau 1
Analyse de l'occupation des locaux de la Base de soutien logistique par les vacataires et le personnel autre que celui de la Base, par site

	2018/19		2019/20		Variation	Accord de prestation de services/ remboursement des coûts (oui ou non)
	Total	Brindisi	Valence	Total		
Vacataires						
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	132	37	109	146	14	Non ^a
Centre international de calcul (clients du Département de l'appui opérationnel)	115	56	46	102	(13)	Non ^a
Centre international de calcul (clients autres que ceux du Département de l'appui opérationnel)	115	19	123	142	27	Oui ^b
Autres vacataires extérieurs	159	99	33	132	(27)	Non
Total partiel (vacataires)	521	211	311	522	1	
Autre personnel (postes de l'ONU)	15	19	15	34	19	Non ^c
Total	536	230	326	556	20	

^a Personnel du Centre international de calcul et de l'UNOPS travaillant sur des projets pour le compte du Département de l'appui opérationnel et des missions de maintien de la paix au titre du régime des engagements. Les coûts associés à cette catégorie de personnel ne sont pas mis en recouvrement.

^b Les coûts au titre de l'occupation des locaux par le personnel du Centre international de calcul travaillant pour le compte de clients autres que ceux du Département de l'appui opérationnel sont recouverts par l'intermédiaire du fonds de recouvrement de coûts liés aux opérations de maintien de la paix.

^c Autres postes. Cette catégorie correspond aux postes du Secrétariat de l'ONU basés à la Base de soutien logistique mais qui ne figurent pas à son tableau d'effectifs. Pour l'exercice 2019/20, ces postes se répartissent comme suit : postes extrabudgétaires du Département de l'appui opérationnel, Bureau de l'informatique et des communications, personnel de l'UNOPS géré par le Siège (10) ; postes extrabudgétaires (2) ; Syndicat du personnel des missions hors Siège des Nations Unies (4) ; mission politique spéciale [MANUL (6)] ; personnel en charge de la gestion des données de base et des données à caractère personnel dans Umoja (10) ; Département de la sûreté et de la sécurité (2).

Services fournis à d'autres entités et recouvrement des coûts

72. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a estimé qu'il fallait permettre à l'Assemblée générale de mieux comprendre les services fournis à d'autres entités du Secrétariat et ne relevant pas du Secrétariat et lui donner un aperçu complet des ressources mises à la disposition de la Base de soutien logistique des Nations Unies (A/70/742/Add.9, par. 68). Il a recommandé que des informations complètes et transparentes sur les dépenses engagées et les recettes perçues pour tous les services fournis à ces entités soient systématiquement incorporées dans les futurs projets de budget. Il a ajouté que les postes

extrabudgétaires financés au moyen des recettes provenant du recouvrement des coûts devraient également être pris en compte dans l'organigramme, accompagnés de la mention qui convient.

73. Durant l'exercice 2019/20, la Base de soutien logistique entend maintenir les accords de prestation de services conclus avec 15 entités en vertu desquels elle leur fournit, en appliquant le principe du recouvrement des coûts et en utilisant la fonctionnalité de prestation de services d'Umoja, des services en matière de connectivité, de stockage de données, de télécommunications, d'hébergement de centres de données, d'hébergement d'applications, de suivi des événements, de sécurité informatique et de résilience opérationnelle ainsi que des services internes et des services liés aux systèmes d'information géospatiale. Les coûts sont établis à partir des grilles de tarifs approuvées, qui sont examinées chaque année par le Bureau du Contrôleur. On estime à 7 823 961 dollars le montant qui sera recouvré en 2019/20, contre 8 297 800 dollars en 2018/19. Ce montant n'est pas repris dans les ressources nécessaires pour la Base de soutien logistique telles que présentées dans le projet de budget pour 2019/20. Une analyse des coûts qu'il est prévu de recouvrer pour chaque entité cliente figure dans le tableau ci-dessous.

74. On notera qu'il n'y a pas de recouvrement des coûts pour les entités et les vacataires qui travaillent sur des projets pour le compte des missions de maintien de la paix des Nations Unies, ces coûts étant pris en compte dans les projets de budget des missions concernées.

Tableau 2
Analyse des montants qu'il est prévu de recouvrer en 2019/20

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Entité bénéficiant d'un appui</i>	<i>Description du service fourni</i>	<i>Montant</i>
Bureau de l'informatique et des communications	Services d'hébergement (hébergement de serveurs) ; stockage des données (fourniture, réplication, sauvegarde et résilience opérationnelle) ; services de connectivité (liaison louée, Internet, réseau privé virtuel de site à site, accès client au réseau privé virtuel et à l'infrastructure de bureau virtuel et connectivité réseau) ; suivi des événements ; services de plateforme (couche d'accès et anti-spam) ; services d'application (courrier électronique)	5 187,0
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	Services d'hébergement (infrastructure à la demande, serveur et hébergement de serveurs) ; stockage des données (fourniture, sauvegarde, réplication et résilience opérationnelle) ; services d'application (base de données) ; services de connectivité (connectivité réseau, réseau privé virtuel de site à site, accès client au réseau privé virtuel et à l'infrastructure de bureau virtuel et Internet) ; suivi des événements	656,7
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	Services d'hébergement (baies de stockage, hébergement de serveurs, infrastructure à la demande et serveur) ; stockage des données (fourniture, réplication, sauvegarde et résilience opérationnelle) ; services d'application (Domino, base de données et services de conseil) ; services de connectivité (liaison louée, Internet, accès client au réseau privé virtuel et à l'infrastructure de bureau virtuel et connectivité réseau) ; suivi des événements	740,9
Centre international de calcul	Services d'hébergement (baies de stockage) ; services de connectivité (Internet et connectivité réseau) ; services internes (bureaux)	611,7
Département des affaires économiques et sociales	Services d'hébergement (hébergement de serveurs, infrastructure à la demande et serveur) ; stockage des données (fourniture et sauvegarde) ; services d'application (base de données) ; services de connectivité (Internet, accès client au réseau privé virtuel et à l'infrastructure de bureau virtuel et connectivité réseau) ; suivi des événements	186,9

<i>Entité bénéficiant d'un appui</i>	<i>Description du service fourni</i>	<i>Montant</i>
Département de la sûreté et de la sécurité	Services d'application (courrier électronique) ; services de connectivité (Internet)	52,3
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	Services de connectivité (connectivité réseau) ; stockage des données (sauvegarde) ; services d'hébergement (hébergement de serveurs, infrastructure à la demande et serveur) ; services de sécurité	15,5
Tribunal spécial pour le Liban	Services d'application (courrier électronique), services de connectivité (réseau privé virtuel de site à site) ; services d'hébergement (hébergement de serveurs, infrastructure à la demande et serveur)	64,9
Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne	Services de connectivité (connectivité réseau) ; télécommunications (voix) ; services d'hébergement (hébergement de serveurs, infrastructure à la demande et serveur) ; stockage des données (fourniture et sauvegarde) ; services d'application (base de données)	37,1
Programme alimentaire mondial	Services d'hébergement (baies de stockage) ; services de connectivité (Internet, connectivité réseau et liaison hertzienne) ; télécommunications (voix) ; services internes (bureaux)	11,3
Mission de l'Union africaine en Somalie	Services d'application (courrier électronique)	34,5
Division de la logistique	Services d'hébergement (services de conseil)	109,3
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	Services d'hébergement (hébergement de serveurs, infrastructure à la demande, serveur et services de conseil) ; stockage des données (fourniture, sauvegarde, réplication et résilience opérationnelle) ; services de connectivité (liaison louée, connectivité réseau, réseau privé virtuel de site à site, accès client au réseau privé virtuel et à l'infrastructure de bureau virtuel et Internet) ; télécommunications (visioconférence) ; suivi des événements	27,7
Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges	Services d'hébergement (infrastructure à la demande et serveur) ; stockage des données (fourniture) ; services de connectivité (connectivité réseau et réseau privé virtuel de site à site) ; télécommunications (voix)	38,5
Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux	Services de connectivité (connectivité réseau) ; télécommunications (voix)	49,6
Total		7 824

75. La Base de soutien logistique des Nations Unies utilisera les montants recouverts par l'intermédiaire du fonds de recouvrement des coûts afin de se procurer les ressources, les installations et les infrastructures informatiques nécessaires pour honorer les accords de prestation de services conclus. On trouvera dans le tableau 3 le montant des prévisions de dépenses par catégorie et la répartition des dépenses prévues à la rubrique Informatique et communications. Au cours de l'exercice 2019/20, la Base de soutien logistique continuera de financer, à l'aide du dispositif de recouvrement des coûts, un poste d'informaticien(ne) hors classe (P-5) et un poste d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national pour coordonner et gérer les recettes générées au titre de ce dispositif.

Tableau 3
Analyse des montants qu'il est prévu de recouvrer en 2019/20
 (En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant</i>	<i>Dépenses prévues</i>
Personnel civil		
Personnel recruté sur le plan international		216,2
Personnel recruté sur le plan national		58,2
Total partiel		274,4
Dépenses opérationnelles		
Installations et infrastructures		603,2
Communications		965,5
Informatique		5 980,9
Achat de matériel	854	
Achat de logiciels	1 387,9	
Services informatiques	1 733,6	
Location de matériel	317,6	
Entretien et réparation du matériel	752,4	
Licences, redevances et location de logiciels	899,8	
Pièces de rechange et fournitures	35,6	
Total partiel		7 549,6
Total		7 824,0

Unités hébergées

76. La Base de soutien logistique des Nations Unies continuera d'héberger et d'appuyer plusieurs unités, notamment la Force de police permanente et le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires, qui relèvent du Département des opérations de paix, et le Centre stratégique des opérations aériennes, qui fait rapport à la Division de la logistique du Département de l'appui opérationnel. Pour l'exercice 2019/20, conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de rattacher le Groupe des organes centraux de contrôle pour le personnel des missions aux unités hébergées du Centre de services mondial (Brindisi) et de le placer sous l'autorité du Département de l'appui opérationnel.

77. La Force de police permanente, qui comprend 36 postes, continuera d'apporter un appui au titre de ses deux fonctions essentielles, à savoir aider au démarrage de composantes policières dans les opérations de paix et fournir une assistance aux composantes policières existantes. Elle assurera également des évaluations et un suivi opérationnels des composantes policières sur demande.

78. Par ailleurs, la Force de police permanente continuera de donner suite aux demandes du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et de fournir à certains des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et des autres partenaires l'appui qu'ils sollicitent, dans le cadre des activités de consolidation de la paix menées par l'Organisation. Ces demandes n'ayant cessé de se multiplier au fil des ans, et bien qu'il soit impossible de toutes les anticiper, elle tâchera de mieux se préparer à y répondre en 2019/20.

79. Chargée d'activités spéciales au titre de l'initiative de gestion des connaissances de la police des Nations Unies depuis l'exercice 2017/18, la Force de police permanente continuera en outre de participer à la compilation, à la mise en correspondance et à l'analyse en interne d'informations et de statistiques et à l'élaboration de recueils à l'usage de la police des Nations Unies dans les opérations de paix. Pour ce faire, elle aura notamment recours aux méthodes suivantes : visites sur le terrain, enquêtes, entretiens, réunions, examens et évaluation par les pairs.

80. Le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires est la composante déployée à Brindisi du Service des questions judiciaires et pénitentiaires du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, qui est lui basé au Siège. Comprenant six postes et un emploi de temporaire (autre que pour les réunions), il continuera d'assurer en 2019/20 ses deux fonctions essentielles, à savoir : fournir les moyens nécessaires au démarrage des nouvelles composantes judiciaires et pénitentiaires dans les opérations de paix et planifier et appliquer rapidement des modalités de transition, et consolider les composantes judiciaire et pénitentiaire existantes des opérations de paix et, le cas échéant, d'autres unités et entités des Nations Unies présentes sur le terrain, en leur prêtant ponctuellement une assistance technique ciblée. Le Corps permanent intensifiera encore son appui aux composantes judiciaire et pénitentiaire pour les aider à planifier et appliquer les programmes relatifs à l'état de droit qui leur ont été confiés en leur fournissant des compétences et un appui fonctionnels concernant l'exécution et la supervision des programmes, afin qu'elles puissent mener de façon efficace, cohérente et coordonnée les activités liées à l'état de droit qui leur incombent. Il continuera de procéder à des évaluations opérationnelles des missions pour appuyer les composantes judiciaires et pénitentiaires sur le terrain.

81. Conformément à la réforme de l'architecture de paix et de sécurité engagée par le Secrétaire général, le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires traitera les demandes émanant du Département des opérations de paix comme celles émanant du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. Par ailleurs, étant donné que le Secrétaire général a salué les contributions du Corps permanent au travail qu'effectue le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité joue en tant que prestataire de services à l'échelle du système et étant donné que les services d'appui à l'état de droit doivent gagner en coordination et en cohérence, le Corps permanent pourra être invité à mettre son expertise à la disposition des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, notamment par l'intermédiaire de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises. Bien qu'ils ne puissent être intégralement prévus, les besoins de la Cellule vont croissant et il faut donc prévoir des moyens pour y faire face.

82. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a noté que le Corps permanent continuait de solliciter une assistance et qu'il convenait de renforcer les moyens à sa disposition (A/72/19 par. 233). La demande à laquelle le Corps permanent fait face demeurant supérieure à ses moyens actuels, il n'est pas en mesure de donner suite à toutes les sollicitations qu'il reçoit. Ses moyens devraient donc être maintenus à un niveau au moins équivalent à leur niveau actuel afin qu'il puisse fournir des services fonctionnels et prévisionnels essentiels aux nouvelles missions ou aux opérations existantes, y compris à celles qui sont en phase de retrait ou de transition ou qui s'en approchent, comme la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), la MINUAD ou la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), étant donné que, du fait de la diminution progressive des effectifs, le Corps permanent est généralement plus sollicité pour faciliter une transition sans heurt.

83. Le Centre stratégique des opérations aériennes, qui comprend actuellement 10 postes, continuera d'assumer ses trois fonctions essentielles, à savoir : contrôler tous les mouvements aériens qui s'effectuent hors de la zone des missions et fournir un appui aérien stratégique à tous les clients ; gérer tous les aspects liés à la flotte aérienne des Nations Unies ; assurer la gestion technique du système mondial de localisation en temps réel des Nations Unies, du transport aérien stratégique des contingents et des accords d'affrètement des appareils de réserve. Ce faisant, il contribuera à l'optimisation de l'utilisation de la flotte aérienne ainsi que des vols partout dans le monde, afin de réduire le coût total des opérations aériennes de l'ONU.

84. Pour gagner en efficacité et en efficacité stratégique en matière de services de transports, il apparaît nécessaire de confier à une entité centrale dotée des moyens nécessaires les services aériens et les services de transport terrestre multimodal dans le cadre plus général du modèle de gestion de la chaîne d'approvisionnement. Comme l'illustre le fait que le Centre se soit vu confier la responsabilité des opérations de relève des contingents au moyen de gros porteurs en 2018, la tendance actuelle est au regroupement des fonctions de commandement et de contrôle des ressources stratégiques de la Base de soutien logistique. Il y a là une excellente occasion de centraliser davantage les capacités et services permettant de fournir divers moyens de transport de réserve mutualisés et d'intégrer les moyens relatifs aux données et à la planification.

85. Le Groupe des organes centraux de contrôle pour le personnel des missions, qui comprend 11 postes, continuera de s'acquitter de ses fonctions, qui consistent à examiner les dossiers de recrutement des fonctionnaires recrutés sur le plan international et à vérifier les références des candidats retenus pour travailler dans une mission des Nations Unies. Conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, le Groupe, qui dépend du Bureau du (de la) Directeur(ice), sera rattaché aux unités hébergées et relèvera désormais du Service du recrutement et des affectations de la Division de l'administration des ressources humaines du Département de l'appui opérationnel.

Dépenses liées à la maintenance et aux services d'appui en rapport avec les logiciels

86. Suite à la mise en service du logiciel de gestion intégré (Umoja), de nombreuses dépenses directes liées au fonctionnement, à la maintenance et aux services d'appui, notamment aux services d'hébergement et d'assistance, aux licences d'utilisation des logiciels et aux services de connectivité, sont devenues des dépenses de fonctionnement récurrentes. Il est proposé que pour l'exercice 2019/20, les coûts afférents à la maintenance et à l'appui liés à Umoja soient inscrits à la rubrique Bureau de l'informatique et des communications du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

Ventilation des ressources demandées par site : Brindisi et Valence

87. Au paragraphe 15 de sa résolution 70/288, l'Assemblée générale a prié à nouveau le Secrétaire général de lui présenter, dans les prochains projets de budget, une ventilation des ressources et dépenses nécessaires pour la Base de soutien logistique des Nations Unies et le Centre Informatique et communications des Nations Unies à Valence. Le tableau 4 présente les ressources demandées dans le projet de budget pour l'exercice 2019/20 pour chaque site. La structure institutionnelle de chaque site et les postes correspondants sont présentés dans les organigrammes figurant à l'annexe II au présent rapport. Il convient de noter que le tableau d'effectifs du site de Valence ne comprend que des postes du Service central des technologies.

88. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a fait observer qu'il ne pouvait formuler des recommandations concernant l'affectation de tel ou tel membre du personnel que s'il était en mesure d'examiner les informations requises en ce qui concerne un poste, un titre fonctionnel, des fonctions ou un site en particulier, et a dit espérer qu'au moment où l'Assemblée générale examinerait les projets de budget, elle aurait reçu la répartition des postes proposés entre Brindisi et Valence, afin qu'elle puisse approuver les postes en question (A/71/836/Add.10, par. 40). Le Comité a également dit espérer qu'une ventilation par site serait fournie dans les futurs projets de budget. Le projet de budget pour l'exercice 2019/20 contient les informations demandées pour chaque mouvement de poste (voir la section I.E ci-dessous).

Tableau 4

Ressources demandées pour l'exercice 2019/20, par site(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Brindisi ^a	Valence	Total	Pourcentage du total	
				Brindisi	Valence
	(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4) = (1)/(3)	(5) = (2)/(3)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	17 959,5	1 797,9	19 757,4	90,9	9,1
Personnel recruté sur le plan national	18 895,0	1 313,6	20 208,6	93,5	6,5
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	292,5	–	292,5	100,0	–
Total partiel I	37 147,0	3 111,5	40 258,5	92,3	7,7
Dépenses opérationnelles					
Consultants et services de consultants	17 959,5	1 797,9	19 757,4	90,9	9,1
Voyages	18 895,0	1 313,6	20 208,6	93,5	6,5
Installations et infrastructures	292,5	–	292,5	100,0	–
Transports terrestres	37 147,0	3 111,5	40 258,5	92,3	7,7
Transports aériens					
Transports maritimes ou fluviaux	380,8	13,8	394,6	96,5	3,5
Communications et informatique	627,9	98,0	725,9	86,5	13,5
Santé	4 135,8	2 037,0	6 172,8	67,0	33,0
Matériel spécial	427,6	28,7	456,3	93,7	6,3
Fournitures, services et matériel divers	–	–	–	–	–
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
Total partiel II	8 871,4	7 182,4	16 053,8	55,3	44,7
Total partiel I + II	41,9	4,7	46,6	89,9	10,1
Montant brut	–	–	–	–	–

Variation du montant des ressources financières demandées

89. Le budget proposé pour l'exercice 2019/20 laisse apparaître une baisse de 17,2 millions de dollars (20,9 %) par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2018/19, d'un montant de 82,4 millions de dollars. Cela s'explique principalement par : a) la non-prise en compte des coûts liés à la maintenance et aux services d'appui

en rapport avec Umoja ; b) la diminution des ressources nécessaires au titre du personnel recruté sur le plan international en raison de la baisse des dépenses communes de personnel et du coefficient d'ajustement, et au titre du personnel recruté sur le plan national, étant donné l'évolution du taux de change entre l'euro et le dollar des États-Unis par rapport au taux appliqué dans le cadre du budget de l'exercice 2018/19.

C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

90. Le Bureau régional de la sécurité aérienne du Centre de services mondial (Brindisi) continuera de resserrer sa coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional en élaborant, exécutant et administrant des programmes relatifs à la sécurité aérienne des missions concernées et en veillant à ce que les politiques, directives et procédures du Département des opérations de paix et du Département de l'appui opérationnel concernant la sécurité aérienne soient appliquées. Il continuera également d'assister le programme de sécurité aérienne du Département de l'appui opérationnel dans le cadre de différents projets et activités de formation en salle et à distance et de sensibilisation à la sécurité.

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

91. La Base de soutien logistique aidera, chaque fois que le Département des opérations de paix, le Département de l'appui opérationnel et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies en feront la demande, à mettre en place un système de sécurité du travail sur le terrain et de gestion des risques en organisant des activités de formation à la prévention des accidents liés aux travail.

92. Une aide ponctuelle continuera d'être proposée aux missions, à la demande du Département de l'appui opérationnel et du Département des opérations de paix. Des services d'entreposage seront également fournis au Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans le cadre d'un mémorandum d'accord.

93. La Base de soutien logistique continuera de fournir au Programme alimentaire mondial (PAM), à sa demande, des services de formation et un soutien logistique ainsi que des services de liaison par satellite et d'autres services informatiques dans le cadre de plusieurs séances de formation organisées par le PAM à sa base de San Vito (Italie). Elle fournira également à l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies – administré par le PAM – des services de téléphonie et de données. Elle poursuivra aussi sa coopération avec le PAM dans des domaines d'intérêt commun tels que l'aviation, les services et la formation, en lui apportant, selon que de besoin, un appui logistique aux opérations de transport aérien, notamment en ce qui concerne la manutention au sol.

94. La Base de soutien logistique proposera également au Centre international de calcul et à l'UNOPS des services dans les domaines de l'informatique, de la téléphonie par Internet et des réseaux informatiques.

95. La Base de soutien logistique continuera de resserrer sa coopération avec d'autres fonds et programmes, institutions spécialisées et tribunaux internationaux des Nations Unies et bureaux hors Siège en leur fournissant, sur la base du recouvrement des coûts, des services dans les domaines des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications et des services de visioconférence.

96. Le (ou la) Directeur(rice) de la Base de soutien logistique continuera d'occuper la fonction de coordonnateur(rice) de secteur (sécurité) pour l'ensemble des entités des Nations Unies présentes dans la région, dont l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies, l'UNOPS et le Centre international de calcul. Pour sa part, le (ou la) Chef de service du Centre Informatique et communications des Nations Unies à Valence continuera de faire office de responsable des lieux et de coordonnateur(rice) de secteur (sécurité) pour le Centre et d'agent(e) habilité(e) par intérim pour les entités des Nations Unies implantées en Espagne.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

97. Les tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats présentent les réalisations et les produits par domaine fonctionnel : logistique ; technologies géospatiales, informatique et télécommunications ; appui centralisé. Dans le cadre de son objectif général, la Base de soutien logistique des Nations Unies contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Fourniture aux missions clientes de services d'appui technique et opérationnel rapides, efficaces, efficaces et responsables

1.1.1 Pourcentage de missions clientes satisfaites de la chaîne d'approvisionnement et des services d'appui aux opérations (2017/18 : 90,7 % ; 2018/19 : 85 % ; 2019/20 : 85 %)

1.1.2 Pourcentage de plans d'acquisition des missions passés en revue et analysés pour appuyer l'établissement d'un plan de gestion centralisée de la demande pour le Département de l'appui opérationnel (2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 90 % ; 2019/20 : 90 %)

1.1.3 Pourcentage de demandes de recherche de fournisseurs présentées par les missions qui ont reçu une réponse dans les 2 jours ouvrables pour les articles uniques entrant dans la composition des stocks pour déploiement stratégique ou de la réserve de matériel de l'ONU et dans les 5 jours ouvrables pour les articles multiples et les biens excédentaires des missions (2017/18 : 98,6 % pour les articles uniques et 100 % pour les articles multiples ; 2018/19 : 95 % ; 2019/20 : 95 %)

1.1.4 Pourcentage de demandes des missions concernant des articles entrant dans la composition des stocks pour déploiement stratégique ou de la réserve de matériel de l'ONU ayant donné lieu à une expédition dans les 30 jours suivant la date de la demande de transfert de stocks (2017/18 : 64 % ; 2018/19 : 95 % ; 2019/20 : 95 %)

1.1.5 Pourcentage d'articles entrant dans la composition des stocks pour déploiement stratégique ou d'éléments de matériel entretenus, réparés et mis à l'essai dans les 15 jours ouvrables suivant la date du

bon d'intervention (2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 98 % ; 2019/20 : 98 %)

1.1.6 Pourcentage de véhicules et d'éléments de matériel de la réserve de l'ONU remis en état dans un délai de 30 jours (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : 95 % ; 2019/20 : 97 %)

1.1.7 Pourcentage de demandes d'équipes d'appui présentées par des missions qui ont donné lieu à un déploiement dans les 15 jours ouvrables suivant la date d'approbation (2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 95 % ; 2019/20 : 95 %)

1.1.8 Pourcentage de missions clientes satisfaites des services fournis dans les domaines des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications (2017/18 : 98,41 % ; 2018/19 : 92 % ; 2019/20 : 92 %)

1.1.9 Disponibilité des applications des missions hébergées sur un serveur central (2017/18 : 99,99 % ; 2018/19 : 99,8 % ; 2019/20 : 99,8 %)

1.1.10 Disponibilité de l'infrastructure du réseau étendu (2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 99,5 % ; 2019/20 : 99,5 %)

1.1.11 Pourcentage de problèmes informatiques et de demandes d'intervention traités conformément aux accords de prestation de services (2017/18 : 96,42 % ; 2018/19 : 95 % ; 2019/20 : 95 %)

1.1.12 Efficacité de l'exploitation de la capacité de transmission par satellite, mesurée en bits par hertz (2017/18 : 2,2 ; 2018/19 : 2,8 ; 2019/20 : 2,8)

1.1.13 Pourcentage de mouvements aériens stratégiques contrôlés et suivis centralement (2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 %)

1.1.14 Pourcentage de mouvements d'avions à large fuselage et d'opérations de relève des contingents gérés, assignés, contrôlés et suivis (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 100 %)

1.1.15 Pourcentage de demandes d'assistance technique environnementale sur le terrain visant à appuyer 12 missions dans les domaines de l'énergie, de l'eau et des eaux usées et de la gestion des déchets solides qui sont satisfaites dans un délai de 90 jours (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 95 %)

Service de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture, à 5 opérations de maintien de la paix, d'un appui technique et opérationnel en matière de planification et de conception de projets de génie ; délivrance de 45 autorisations techniques relatives à des projets de génie de grande envergure dans des missions représentant un montant total de 200 millions de dollars ; établissement de 5 dossiers d'appel d'offres pour les achats des missions comprenant tous les documents techniques nécessaires
- Établissement de 2 rapports mondiaux et de bilans trimestriels concernant la planification de la demande afin de faciliter l'élaboration d'un plan de gestion centralisée de la demande pour le Département de l'appui opérationnel
- Fourniture d'une autorisation technique dans les 10 jours ouvrables suivant la date de réception d'une demande officielle émanant d'une opération de maintien de la paix concernant le transport et l'approvisionnement général en biens et services
- Examen de la composition des stocks pour déploiement stratégique afin de satisfaire les besoins associés au démarrage d'opérations de maintien de la paix
- Maintenance, réparation et mise à l'essai d'environ 775 véhicules, à savoir des véhicules faisant partie des stocks pour déploiement stratégique ou de la réserve de matériel de l'ONU ou appartenant à la Base, et d'environ 820 articles tels que des groupes électrogènes et du matériel de bureau, qui entrent dans la composition des stocks pour déploiement stratégique et de la réserve de matériel de l'ONU
- Acquisition et coordination de 20 séances de formation technique et de formation à la chaîne d'approvisionnement
- Coordination de la cession et de la mise au rebut du matériel de deux missions de maintien de la paix [MINUAD et Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH)]
- Examen et validation d'un plan préliminaire de cession des actifs visant à liquider les missions concernées (MINUAD et MINUJUSTH) dans un délai de 10 jours ouvrables
- Appui sur site aux missions dans divers domaines, notamment les opérations logistiques, la gestion de l'environnement et le génie, par le déploiement de 50 équipes d'appui aux missions
- Inventaire physique de 100 % des stocks
- Établissement de bilans trimestriels sur les données compilées sur le respect et l'exécution des contrats

Services géospatiaux

- Maintenance et mise à jour de 5 bases de données et plateformes, solutions et services géospatiaux mondiaux à l'appui de 15 opérations de maintien de la paix [FINUL, Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan, Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, MONUSCO, MINUJUSTH, Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, MINUAD, Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, UNFICYP et Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS)], de 10 missions politiques (MANUA, Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, MANUL, Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, MANUI, Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban) et du Secrétariat

- Production de 200 cartes (thématiques, topographiques et de base), hébergement de 75 services de cartes géospatiales en ligne pour 150 comptes groupés de clients dans 15 opérations de maintien de la paix (dont le BANUS), dans 10 missions politiques et au Secrétariat
- Fourniture et gestion de plateformes, solutions et services mondiaux de données géospatiales sécurisés et facilement accessibles (portail géographique GeoPortal, service de cartographie Field Street Map et service de cartographie opérationnelle Operational Map des Nations Unies, plateforme commune d'imagerie opérationnelle, nomenclature toponymique des Nations Unies, service UN Globe, et service d'imagerie et de production d'images des Nations Unies) pour des utilisateurs du public et 500 utilisateurs désignés, pour faciliter l'appréciation de la situation
- Gestion et mise à jour de 5 bases de données et plateformes, solutions et services géospatiaux mondiaux à l'appui de 15 opérations de maintien de la paix (dont le BANUS), de 10 missions politiques et du Secrétariat
- Réalisation de 30 analyses d'images satellitaires et analyses spatiales ; fourniture de 30 services d'analyse concernant la prospection et la surveillance d'eaux souterraines pour 11 missions de maintien de la paix

Services informatiques

- Exploitation et maintenance de 203 applications hébergées sur un serveur central (comme Umoja) et appui connexe, y compris l'installation et la mise à l'essai des fonctionnalités de reprise des activités après un sinistre pour 65 000 utilisateurs environ dans les opérations de maintien de la paix
- Maintien de 2 certifications délivrées par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) concernant la gestion des services informatiques (ISO/IEC 20000) et la sécurité de l'information (ISO/IEC 27001:2013)
- 5 mises à l'essai de nouvelles applications par an
- Exploitation et maintenance de 2 centres de données certifiés situés dans deux endroits distincts et appui connexe, dont la fourniture de services d'hébergement, de centres de données virtuels, d'infrastructures de bureau virtuel, de l'infrastructure sous-jacente des services de messagerie et de services de courtage et de gestion de l'informatique en nuage hybride pour 75 000 utilisateurs
- Exploitation et gestion de 10 systèmes de soutien à l'infrastructure nécessaires à l'hébergement et à la connectivité du progiciel de gestion intégré Umoja, y compris l'appui relatif à la couche d'accès pour 22 000 utilisateurs
- Mise à jour annuelle du plan antisinistre pour les services mondiaux et organisation de deux exercices de reprise après sinistre
- Achèvement d'évaluations de la sécurité de 12 applications et 5 infrastructures
- Fourniture de services de suivi des événements à l'échelle mondiale pour 15 opérations de maintien de la paix (dont le BANUS)

Services de télécommunications

- Fourniture de services de raccordement au réseau étendu à plus de 300 sites dans le monde entier (missions clientes et autres bureaux des Nations Unies), afin que plus de 50 000 utilisateurs finaux bénéficient de liaisons satellites, de liaisons louées privées et de réseaux privés virtuels sur Internet
- Exploitation et maintenance de l'infrastructure et appui connexe, afin de fournir des services de liaison radio numérique à plus de 35 000 utilisateurs dans 15 opérations de maintien de la paix (dont le BANUS)
- Exploitation et maintenance de l'infrastructure et appui connexe, afin d'offrir des services de visioconférence à des missions de maintien de la paix et à d'autres bureaux des Nations Unies, soit en moyenne 1 500 visioconférences organisées et 5 000 points raccordés chaque mois
- Exploitation et maintenance de l'infrastructure et appui connexe, afin de fournir des services de téléphonie entre les missions et vers l'étranger à 33 missions clientes et bureaux des Nations Unies, pour une capacité moyenne de 1 million d'appels chaque mois

- Test trimestriel de basculement des composants essentiels des liaisons satellite et réseau entre Brindisi et Valence pour garantir la résilience et résoudre tout problème recensé durant le même trimestre
- Exploitation et maintenance de l'infrastructure et appui connexe pour la gestion de liaisons satellites de haute efficacité avec une capacité allouée dynamiquement selon la demande utilisateurs pour un maximum de 250 lieux d'affectation hors Siège

Services de développement, conception et planification technologiques

- Fourniture de services d'appui au bureau de la gestion des projets (gouvernance du bureau de la gestion des projets) (guides, modèles, outils et appui) et notamment de 7 modèles de projet normalisés pour environ 50 projets enregistrés dans le serveur
- Gestion opérationnelle et exécution de 25 projets d'ampleur et de nature différentes (innovation, migration, intégration, conception ou transition de services) : 10 projets à l'échelle de l'Organisation, 10 projets intersectoriels et 5 projets à l'échelle de missions
- Organisation de 2 ateliers dans les domaines de la gestion de projets et de l'innovation technologique à l'intention du personnel des missions de maintien de la paix
- Mise en service de PulseNet, un logiciel visant à analyser les messages diffusés sur les médias sociaux et autres flux spécialisés pour déterminer comment les missions des Nations Unies sont perçues par les populations locales, l'objectif étant d'intégrer l'analyse des médias sociaux dans le programme d'appréciation de la situation pour 11 opérations de maintien de la paix (dont le BANUS)
- Mise en service de MediaNet, logiciel visant à faciliter la collecte de flux d'informations et à servir de répertoire de mégadonnées, structurées ou non, provenant de diverses sources, telles que les systèmes de vidéosurveillance et les drones, et intégration de l'utilisation de ces flux de données dans le programme d'appréciation de la situation pour 11 opérations de maintien de la paix (dont le BANUS)
- Mise en service de CommsNet, logiciel et matériel visant à uniformiser et maximiser la capacité de localisation des biens et du personnel des Nations Unies et à assurer un suivi centralisé et l'interopérabilité de dispositifs de communications utilisant différentes normes, dont TETRA/VHF/HF/HF, et intégration dans le programme d'appréciation de la situation pour 11 opérations de maintien de la paix (dont le BANUS)
- Mise en service de la zone de collaboration en matière d'innovation technologique, pôle d'innovation technologique sur le terrain
- Lancement de 10 tests de validation de projets techniques novateurs

Services de conférence et de formation

- Services de coordination et d'appui pour les conférences et les activités de formation organisées à l'intention de 1 000 membres de missions de maintien de la paix et 500 autres participants, le taux de satisfaction des clients étant au moins égal à 90 %
- Organisation, gestion et présentation de stages de formation destinés à environ 413 membres du personnel de la Base, conformément au plan de formation
- Achèvement des cours de formation obligatoires : taux de suivi minimal de 90 % pour tous les cours obligatoires

Services régionaux de sécurité aérienne

- 7 visites de contrôle de la sécurité aérienne à l'UNFICYP (2), à la FINUL (2) et à la MANUI (3)
- Services de formation et de promotion en matière de sécurité aérienne, dont deux cours en salle, 12 cours à distance et trois activités de sensibilisation

Services d'opérations aériennes stratégiques

- Définition des tâches, coordination et supervision de 100 % des opérations aériennes effectuées avec deux avions à fuselage large affectés au Centre stratégique des opérations aériennes à l'appui de la relève des contingents de toutes les missions de maintien de la paix
- Contrôle et surveillance centralisés de 100 % des mouvements aériens stratégiques, jusqu'à 350 mouvements, au moyen du système mondial de suivi, l'objectif étant de maintenir une appréciation stratégique de la flotte et un contrôle efficace des coûts d'exploitation
- Analyse coûts-avantages et sélection des aéronefs pour 100 % des opérations d'appui aérien stratégique demandées, jusqu'à 120 opérations
- Publication de 12 rapports assortis de tableaux de référence sur l'utilisation et le rendement des avions à large fuselage
- Publication de 12 rapports sur l'utilisation de la flotte aérienne stratégique aux fins de la veille économique et de l'analyse des coûts

Groupe des organes centraux de contrôle pour le personnel des missions et Services de la vérification des références

- Facilitation de 260 examens des critères d'évaluation de nouveaux dossiers de recrutement et vacances de poste
- Vérification des références de 1 300 candidats dont le recrutement a été demandé

Services de sécurité au travail

- Organisation et présentation de trois cours sur la santé et la sécurité au travail sur le terrain, destinés aux responsables de la sécurité au travail sur le terrain des organismes des Nations Unies
- Réception et examen, chaque mois, de 33 comptes rendus d'incident de chaque mission et de chaque base d'appui et base de soutien logistique et consignation de ces comptes rendus dans le système de gestion des données sur les problèmes de sécurité au travail du Département de l'appui opérationnel
- Réalisation d'une évaluation des risques de sécurité au travail portant sur des risques précis et mise en évidence de ces risques au moyen d'une enquête préliminaire et d'une évaluation des besoins ; élaboration et mise en œuvre ultérieures d'un plan d'action adapté aux besoins de la section ou du bureau
- Poursuite de la coordination et de l'échange d'informations techniques avec la Section de la sécurité au travail du Département de l'appui opérationnel et son responsable de la sécurité sur le terrain et directeur de programme, au moyen d'au moins 52 activités de coordination ou comptes rendus par an, par courrier électronique, téléconférence, visioconférence, soumission de rapports ou communication d'informations, et élaboration d'un rapport statistique annuel sur les accidents du travail et la sécurité qui porte sur toutes les opérations de paix et bases logistiques et de soutien des Nations Unies
- Définition d'au moins six normes opérationnelles et techniques relatives à la santé et à la sécurité au travail par an
- Réalisation d'enquêtes, mise en place de commissions d'enquête et interventions en cas de problème ou de fait nouveau lié à la santé et à la sécurité au travail, au moins une fois par an, sous réserve de la survenance de problèmes ou de faits nouveaux justifiant de tels services d'appui
- Entretien de sites Web et de plateformes de médias sociaux portant sur la santé et la sécurité au travail, y compris la communication opérationnelle et technique avec le réseau de praticiens de la santé et de la sécurité au travail, au moyen d'au moins 12 mises à jour ou mises à niveau de site Web ou de plateforme de médias sociaux, ou d'activités s'y rapportant, notamment la publication, la communication ou la diffusion de renseignements sur des questions connexes
- Fourniture, au Secrétariat et aux opérations hors Siège des Nations Unies, de services d'appui, à distance ou sur place, sur l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de santé et de sécurité au travail

Facteurs externes

Plusieurs facteurs peuvent influencer sur la capacité d'exécuter les produits prévus, notamment l'évolution des conditions de sécurité et de la situation politique, économique et humanitaire ; des conditions météorologiques imprévues ; d'autres cas de force majeure ; des modifications apportées au mandat au cours de l'exercice ; le non-respect par le Gouvernement du pays hôte des dispositions de l'accord sur le statut des forces ou le statut de la mission ; des retards dans la signature par les États Membres des mémorandums d'accord et des lettres d'attribution concernant le déploiement du personnel en tenue et du matériel ; des ruptures de capacités dues à des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ; des déficits de trésorerie dus à des retards dans le versement des contributions par les États Membres ; l'impossibilité d'obtenir toutes les autorisations nécessaires au recrutement de candidats sélectionnés à des postes de personnel civil ; et des variations imprévues des taux de change ou des prix du marché local

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Services internes rapides, efficaces, efficients et responsables

1.2.1 Pourcentage annuel moyen de postes autorisés soumis à recrutement international qui ne sont pas pourvus, hors unités hébergées (2017/18 : 19 % ; 2018/19 : 15 % ± 2 % ; 2019/20 : 15 % ± 3 %)

1.2.2 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2017/18 : 29 % ; 2018/19 : 38 % ; 2019/20 : ≥ 40 %)

1.2.3 Nombre moyen de jours nécessaires à la sélection des candidats recrutés sur une liste de réserve pour les postes soumis à recrutement international (2017/18 : ≤ 48 jours ouvrables à partir de la date limite de dépôt des candidatures ; 2018/19 : ≤ 48 jours ouvrables à partir de la date limite de dépôt des candidatures 2019/20 : ≤ 101 jours civils à partir de la publication des avis de vacance pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7)

1.2.4 Nombre moyen de jours nécessaires à la sélection des candidats recrutés par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour tous les postes soumis à recrutement international (2017/18 : 138 ; 2018/19 : 130 ; 2019/20 : 130)

1.2.5 Score global sur le tableau de bord environnemental du Département de l'appui opérationnel (2017/18 : 80 % ; 2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 %)

1.2.6 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2017/18 : 85 % ; 2018/19 : > 85 % ; 2019/20 : > 85 %)

1.2.7 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 %)

1.2.8 Écart par rapport au plan de gestion de la demande : quantités prévues, commandes passées en

temps voulu, délais de livraison (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : ≤ 20 % ; 2019/20 : ≤ 20 %)

1.2.9 Score global concernant l'indice de performance du Département de l'appui opérationnel en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs clefs de résultats (2017/18 : 1 713 pour les stocks pour déploiement stratégique et 1 464 pour la Base de soutien logistique de Brindisi ; 2018/19 : $\geq 1 800$; 2019/20 : $\geq 1 800$)

1.2.10 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : ≥ 95 % ; 2019/20 : ≥ 95 %)

Produits

Amélioration des services

- Mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement à l'échelle de la Base (2019/20), conformément à la stratégie environnementale pour les missions du Département de l'appui opérationnel

Audit, contrôle des risques et conformité

- Application des recommandations acceptées par la direction, formulées par le Bureau des services de contrôle interne et devant être mises en œuvre d'ici à la fin de l'année (31 décembre) ou formulées par le Comité des commissaires aux comptes au cours d'exercices budgétaires antérieurs mais pas encore appliquées

Budget, finance et communication de l'information

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 80,4 millions de dollars
- Établissement de la version définitive des états financiers annuels de la Base, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU

Personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines, notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes et la gestion de la performance, à un effectif moyen de 447 membres du personnel civil, et à 4 membres du personnel du Syndicat du personnel des missions hors Siège des Nations Unies ; 6 membres de la MANUL ; 10 collaborateurs chargés de la gestion des données personnelles et des données de base dans Umoja ; 2 membres du personnel du Département de la sûreté et de la sécurité ; 10 fonctionnaires administrés par le Siège (Département de l'appui opérationnel (ressources extrabudgétaires), Bureau de l'informatique et des communications et UNOPS) ; 2 membres du personnel (ressources extrabudgétaires) ; des vacataires et des consultants
- Appui au traitement de 74 demandes de voyage dans la zone de la mission et de 129 demandes de voyage en dehors de la zone de la mission à des fins autres que la formation, ainsi que de 93 demandes de voyage à des fins de formation présentées par des membres du personnel civil

Déontologie et discipline

- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline pour tous les membres du personnel, mettant l'accent sur la prévention et comprenant formation, suivi des enquêtes et mesures disciplinaires

Technologies géospatiales, informatique et télécommunications

- Fourniture de 1 140 dispositifs informatiques (ordinateurs portables, infrastructures de bureau virtuel et tablettes) et de l'appui connexe à un effectif moyen de 865 utilisateurs finaux civils, personnel contractuel compris, ainsi que dans les salles de formation et de conférence
- Exploitation et maintenance d'un réseau permettant la communication par téléphone, télécopie et visioconférence et l'échange de données, notamment un standard téléphonique groupé et deux liaisons hertziennes, gestion de 2 forfaits de téléphonie mobile, et maintenance de 2 réseaux locaux et fourniture de l'appui connexe dans 2 sites

Services relatifs aux installations, aux infrastructures et au génie

- Services d'entretien et de réparation portant sur 76 bâtiments répartis entre deux sites
- Mise en œuvre des projets de construction, de rénovation et de transformation (9 à Brindisi et 2 à Valence) approuvés pour deux sites
- Exploitation et entretien de 6 groupes électrogènes appartenant à l'ONU, de 3 systèmes d'alimentation ininterrompue au diesel et de 4 centrales solaires, en plus des contrats souscrits auprès de fournisseurs locaux d'électricité, dans deux sites
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris la collecte et l'élimination des déchets liquides et solides, dans 2 sites

Gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 133 000 litres de carburant (65 000 pour les transports terrestres et 68 000 pour les groupes électrogènes et autres installations) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage de Brindisi

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total compris entre 170 et 220 millions de dollars, et communication de l'information y relative

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 134 véhicules, remorques et accessoires appartenant à l'ONU, d'un atelier et d'un centre de réparation, et fourniture de services de transport et de navette dans deux sites

Services médicaux

- Fourniture au personnel civil et aux visiteurs et stagiaires de l'ONU à Brindisi de 1 500 consultations avec un infirmier ou une infirmière (évaluation et traitement, consultations de médecine des voyages et orientation vers des services de soins spécialisés s'il y a lieu)
- Réalisation de 1 évaluation des risques pour la santé de dangers précis liés au travail, tels que le bruit, les problèmes d'ergonomie ou les agents chimiques et biologiques (enquête, dépistage et plan d'action)
- Réalisation de 1 campagne de promotion de la santé, par exemple sur la santé cardiovasculaire, le diabète, la santé mentale ou la santé des femmes

Services de sûreté et de sécurité

- Services de sécurité assurés 24 heures sur 24

Gestion de l'environnement

- Maintien de la certification ISO 14001 :2015 (Système de management environnemental) de la Base

- Fourniture d'orientations concernant les domaines techniques (énergie, eau et eaux usées et déchets solides) de la stratégie environnementale du Département de l'appui opérationnel destinée aux missions, y compris au moyen d'au moins 30 visioconférences organisées avec les personnes compétentes des missions

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Fourniture aux missions de maintien de la paix et aux autres missions, par les unités hébergées, d'un appui en matière de maintien de l'ordre, d'état de droit et de formation

1.3.1 Traitement des demandes de déploiement par la Force de police permanente dans les 7 jours ouvrables suivant leur réception (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 %)

1.3.2 Déploiement rapide des fonctionnaires ou équipes de la Force de police permanente dans les 21 jours ouvrables suivant l'approbation (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : 90 % ; 2019/20 : 90 %)

1.3.3 Application satisfaisante des conditions convenues de déploiement par la Force de police permanente (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : 90 % ; 2019/20 : 90 %)

1.3.4 Déploiement des fonctionnaires du Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires dans les opérations nouvelles, modifiées ou en transition dans les 30 jours suivant l'adoption d'une résolution par le Conseil de sécurité ou la demande formulée par ce dernier (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : 90 % ; 2019/20 : 90 %)

1.3.5 Application satisfaisante des conditions convenues de déploiement du Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : 90 % ; 2019/20 : 90 %)

*Produits***Force de police permanente**

- 10 missions d'assistance de 3 mois au maximum auprès de composantes Police d'opérations de soutien à la paix existantes en vue d'aider au renforcement des capacités des services nationaux de maintien de l'ordre
- Création ou renforcement des composantes Police de 2 nouvelles missions ou réduction des effectifs/liquidation des composantes Police de missions existantes
- 6 missions d'appui aux activités de consolidation de la paix de l'Organisation
- 4 missions d'évaluation visant à appuyer les opérations de maintien de la paix et les activités de consolidation de la paix de l'Organisation
- Appui à 2 pays qui fournissent du personnel de police, y compris dans leurs propres centres de formation, afin de préparer leurs policiers à la mise en œuvre du cadre d'orientation stratégique après leur déploiement
- Organisation de 1 programme de formation à l'intention des missions sur l'état de droit et d'autres questions interdisciplinaires
- Participation à 4 conférences internationales annuelles de forces de police sur le maintien de la paix et les questions de police connexes
- Participation à 20 programmes de formation des membres de la Force de police permanente au maintien de la paix et au perfectionnement de techniques de police utiles en vue de répondre à la demande croissante d'appui technique opérationnel

- Participation de 4 membres du personnel à des activités de perfectionnement professionnel et de renforcement des compétences, notamment à une formation préalable au déploiement des civils

Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires

- 6 déploiements de 3 mois au maximum dans des opérations de paix en vue de renforcer les composantes judiciaires et pénitentiaires
- 5 missions d'analyse et d'évaluation opérationnelles en appui aux composantes judiciaires et pénitentiaires sur le terrain
- Organisation d'activités d'information, dont 4 articles publiés et 3 visites effectuées, auprès d'autres entités à déploiement rapide ou organisations internationales
- Élaboration et publication de 8 rapports de fin de mission, de visite ou d'évaluation permettant de fournir des données actualisées sur les résultats obtenus et leurs effets et de mettre en lumière des recommandations stratégiques et mesures de suivi à prendre à l'issue du déploiement dans les missions

98. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Bureau du Directeur

99. Le Bureau du Directeur assure la direction exécutive et l'administration de la Base de soutien logistique des Nations Unies. Le tableau 5 montre la répartition des 12 postes proposés pour l'exercice 2019/20 entre les différentes unités administratives, par comparaison avec les 18 postes approuvés pour 2018/19. Les modifications et changements structurels proposés sont expliqués aux paragraphes ci-après.

Tableau 5
Ressources humaines : Bureau du Directeur

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Équipe de collaborateurs directs du Directeur									
Postes approuvés 2018/19	–	1	1	–	–	2	3	–	5
Postes proposés 2019/20	–	1	3	1	–	5	5	–	10
Variation nette	–	–	2	1	–	3	2	–	5
Bureau régional de la sécurité aérienne									
Postes approuvés 2018/19	–	–	1	1	–	2	–	–	2
Postes proposés 2019/20	–	–	1	1	–	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe des organes centraux de contrôle pour le personnel des missions									
Postes approuvés 2018/19	–	–	1	2	–	3	8	–	11
Postes proposés 2019/20	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	(1)	(2)	–	(3)	(8)	–	(11)
Total (Bureau du Directeur)									
Postes approuvés 2018/19	–	1	3	3	–	7	11	–	18

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Postes proposés 2019/20	–	1	4	2	–	7	5	–	12	
Variation nette	–	–	1	(1)	–	–	(6)	–	(6)	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Tableau 6
Changements proposés : Bureau du Directeur

Postes						
Unité administrative	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description	
<i>Équipe de collaborateurs directs du Directeur</i>						
	+1	P-4	Juriste	} Transfert	Origine : Bureau du Chef du Service de l'appui centralisé	
	+1	P-4	Analyste de la gestion et des programmes			
	+1	P-3	Spécialiste de la déontologie et de la discipline			
	+2	GN	Assistant (liaison)			
<i>Groupe des organes centraux de contrôle pour le personnel des missions</i>						
	-1	P-4	Spécialiste des ressources humaines	} Transfert	Destination : unités hébergées	
	-2	P-3	Spécialiste des ressources humaines			
	-8	GN	Assistant chargé des ressources humaines			
Total	-6					

Bureau du Directeur

Équipe de collaborateurs directs du Directeur

100. Au cours de l'exercice 2019/20, le Bureau du Directeur s'attachera, conformément aux conclusions de l'examen des besoins en personnel civil entrepris en 2017, à continuer à faire de la Base un prestataire mondial de services et de solutions destinés aux missions sur le terrain et aux organes du Secrétariat et autres entités, selon le principe du recouvrement des coûts, le cas échéant.

101. Parallèlement, il procédera à la deuxième phase des changements d'effectifs dictés par l'examen des effectifs civils, qui aura une incidence sur son éventail de fonctions, en transférant au Bureau du Directeur un poste d'analyste de la gestion et des programmes (P-4) ; un poste de juriste (P-4) ; un poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-3) et deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national de l'équipe de collaborateurs directs du Chef du Service de l'appui centralisé.

102. Le poste d'analyste de la gestion et des programmes (P-4) a été créé en 2014 au sein du Bureau du Directeur, puis transféré au Service de l'appui centralisé lors des

modifications apportées à la structure organisationnelle au cours de l'exercice 2017/18. Toutefois, après une analyse approfondie, il a été recommandé, à l'issue de l'examen des besoins en personnel civil, de rétablir ce poste dans son bureau d'origine, directement sous la responsabilité du Directeur, pour contribuer à améliorer les résultats en renforçant la planification, le suivi et l'établissement de rapports et pour promouvoir une gestion responsable des ressources en renforçant la résilience organisationnelle et la gestion globale proactive des risques.

103. Le transfert du poste de juriste (P-4) a été recommandé au terme de l'examen des besoins en personnel civil, compte tenu des fonctions de représentation et de contrôle exercées par le Bureau des affaires juridiques, afin que celui-ci soit mieux à même de conseiller le Directeur de la Base, selon que de besoin. Le transfert du poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-3) a également été recommandé lors de l'examen, afin que le ou la titulaire du poste soit mieux à même de conseiller le Directeur de la Base, dans le but de renforcer la sensibilisation aux questions relatives à la déontologie et à la discipline et aux abus de pouvoir et de fournir les conseils nécessaires à ce sujet. Les deux postes d'assistant (liaison) permettront de renforcer les moyens dont dispose le Bureau du Directeur de la Base en ce qui concerne la communication avec le Gouvernement italien, les autorités nationales, régionales et locales et les journalistes, tout en promouvant les intérêts de la Base lors de la mise en place et du maintien de partenariats, ainsi que par la planification et l'organisation d'initiatives et d'activités de représentation.

Groupe des organes centraux de contrôle pour le personnel des missions

104. En outre, conformément aux recommandations formulées au terme de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de transférer le Groupe des organes centraux de contrôle pour le personnel des missions actuellement placé sous la direction de l'équipe de collaborateurs immédiats du Directeur, afin qu'il relève désormais de la Division de l'administration des ressources humaines du Département de l'appui opérationnel. Le Groupe, qui deviendra ainsi la quatrième unité hébergée de la Base, rendra compte au bureau auquel il appartient pour ce qui est de l'exécution des programmes tout en relevant sur le plan administratif du Directeur de la Base.

Service de l'appui centralisé

105. Le Service de l'appui centralisé continuera d'offrir des services d'appui aux deux sites de la Base de soutien logistique de Brindisi. Le tableau 7 montre la répartition des 103 postes proposés pour 2019/20 entre les différentes unités administratives, qu'il compare à celle des 107 postes approuvés pour 2018/2019. Tous ces postes resteront basés à Brindisi. Les modifications et changements structurels proposés sont expliqués aux paragraphes ci-dessous.

Tableau 7

Ressources humaines : Service de l'appui centralisé

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service de sécurité				
Bureau du Chef du Service de l'appui centralisé									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	3	1	–	4	9	–	13
Effectif proposé 2019/20	–	–	1	–	–	1	7	–	8
Variation nette	–	–	(2)	(1)	–	(3)	(2)	–	(5)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service de sécurité				
Centre de perfectionnement et de services de conférence									
Effectif approuvé 2018/19	-	-	-	-	-	-	7	-	7
Effectif proposé 2019/20	-	-	-	-	-	-	7	-	7
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cellule des services auxiliaires internes									
Effectif approuvé 2018/19	-	-	-	-	1	1	27	-	28
Effectif proposé 2019/20	-	-	-	-	1	1	27	-	28
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Groupe des ressources humaines									
Effectif approuvé 2018/19	-	-	1	1	1	3	9	-	12
Effectif proposé 2019/20	-	-	1	1	1	3	9	-	12
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Groupe des achats									
Effectif approuvé 2018/19	-	-	1	1	1	3	11	-	14
Effectif proposé 2019/20	-	-	1	1	1	3	11	-	14
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Groupe des finances et du budget									
Effectif approuvé 2018/19	-	-	1	1	2	4	9	-	13
Effectif proposé 2019/20	-	-	1	1	2	4	9	-	13
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureau des services de sécurité									
Effectif approuvé 2018/19	-	-	-	1	-	1	8	-	9
Effectif proposé 2019/20	-	-	-	1	-	1	8	-	9
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cellule de la gestion du matériel									
Effectif approuvé 2018/19	-	-	-	-	-	-	7	-	7
Effectif proposé 2019/20	-	-	-	1	-	1	6	-	7
Variation nette	-	-	-	1	-	1	(1)	-	-
Cellule chargée de la sécurité et de la santé au travail									
Effectif approuvé 2018/19	-	-	-	-	-	-	4	-	4
Effectif proposé 2019/20	-	-	-	-	-	-	4	-	4
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emplois de temporaire approuvés ^b 2018/19	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emplois de temporaire proposés ^b 2019/20	-	-	-	1	-	1	-	-	1
Variation nette	-	-	-	1	-	1	-	-	1

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service de sécurité	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Total partiel, Cellule chargée de la sécurité et de la santé au travail										
Effectif approuvé 2018/19	–	–	–	–	–	–	–	4	–	4
Effectif proposé 2019/20	–	–	–	1	–	–	1	4	–	5
Variation nette	–	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Total, Service de l'appui centralisé										
Effectif approuvé 2018/19	–	–	6	5	5	16	91	–	–	107
Effectif proposé 2019/20	–	–	4	6	5	15	88	–	–	103
Variation nette	–	–	(2)	1	–	(1)	(3)	–	–	(4)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Tableau 8
Changements proposés : Service de l'appui centralisé

Postes/emplois de temporaire					
Unité administrative	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Bureau du (de la) Chef					
	-1	P-4	Juriste	} Transfert	Destination : Bureau du (de la) Directeur(trice)
	-1	P-4	Analyste de la gestion et des programmes		
	-1	P-3	Spécialiste de la déontologie et de la discipline		
	-2	GN	Assistant(e) (liaison)		
Cellule de la gestion du matériel					
	+1	P-3	Spécialiste de la gestion du matériel	} Reclassement ou déclassement	De G-7 à P-3
	-1	GN	Assistant(e) principal(e) (gestion du matériel)		
Cellule chargée de la sécurité et de la santé au travail (nouvelle)					
	+1	P-3	Spécialiste de la sécurité au travail	Création	Personnel temporaire (autre que pour les réunions)
Total	-4				

Service de l'appui centralisé

106. Le Service de l'appui centralisé prêtera l'appui nécessaire au fonctionnement de la Base de soutien logistique, s'agissant notamment de l'accomplissement des fonctions internes de ses 10 sections organisationnelles. Le tableau 8 présente les mouvements de postes pour l'exercice 2019/20, y compris à la Cellule chargée de la sécurité et de la santé au travail qu'il est prévu de créer.

Cellule de la gestion du matériel

107. À l'heure actuelle, la Cellule de la gestion du matériel compte un poste d'assistant(e) principal(e) de gestion du matériel (G-7) et six postes d'agent des services généraux.

108. Dans le cadre de sa délégation de pouvoirs en matière de gestion du matériel, la Cellule est responsable de la gestion de quatre inventaires concernant respectivement les stocks opérationnels de la Base, les stocks pour déploiement stratégique, la réserve de matériel de l'ONU et la réserve de matériel de l'ONU établie conformément aux normes IPSAS, dont la valeur capitalisée, au 1^{er} octobre 2018, est supérieure à 230 millions de dollars. Ses principales responsabilités sont les suivantes : contrôle et supervision internes, application du principe de responsabilité, gestion du livre des immobilisations corporelles, comptabilisation en pertes et traitement des réclamations, assurance qualité, contrôle du matériel et secrétariat du Comité local de contrôle du matériel pour le compte duquel elle remplit également des fonctions administratives. Depuis la mise en œuvre de la première phase du module Umoja de gestion de la chaîne d'approvisionnement en septembre 2017, le nombre total d'immobilisations corporelles et de biens d'équipement auxquels a été attribué un numéro d'inventaire et qui font l'objet d'un contrôle et d'un suivi réguliers de la Cellule est passé de 14 000 (Système Galileo de gestion des stocks) à plus de 28 000 (Umoja). En outre, la Base de soutien logistique est chargée de fournir un appui au Comité local de contrôle du matériel et à l'établissement du livre des immobilisations et du matériel dans le cadre du rapprochement des activités résiduelles suite à la liquidation de missions sur le terrain.

109. Conformément aux récentes observations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant la gestion du matériel à la Base, il est donc proposé de reclasser un poste d'assistant(e) principal(e) (gestion du matériel) (G-7) en poste d'assistant(e) (gestion du matériel) (P-3), afin de superviser la Cellule comme il convient.

Cellule chargée de la sécurité et de la santé au travail

110. La Cellule chargée de la sécurité et de la santé au travail a pour principaux objectifs de contribuer directement et activement, par l'intermédiaire du Département de l'appui opérationnel, à prévenir les risques pour la santé et la sécurité, les blessures, les maladies, les accidents et les incidents sur le lieu de travail dans les opérations de paix, et d'éliminer les dangers, de prévenir les incidents ou de limiter les risques liés aux conditions de sécurité et à tous les actes non intentionnels et non malveillants pouvant menacer la sécurité, en fournissant des services d'appui opérationnels et techniques efficaces en matière de santé et de sécurité au travail.

111. À cet égard, il est proposé de créer, à titre provisoire et expérimental, un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de spécialiste de la sécurité au travail (P-3), condition indispensable pour que la Cellule chargée de la sécurité et de la santé au travail puisse s'acquitter de sa mission.

Service de la chaîne d'approvisionnement

112. Le Service de la chaîne d'approvisionnement continuera de fournir des services de gestion de la chaîne d'approvisionnement aux missions de maintien de la paix, notamment dans les domaines de la planification, de l'approvisionnement et du déploiement du matériel et de sa réintégration dans les stocks. Il est proposé de doter le Service de 146 postes au cours de l'exercice 2019/20, contre 145 postes (emplois de temporaire compris) approuvés pour l'exercice 2018/19. L'augmentation proposée

reflète le renforcement de la capacité de gestion de l'environnement. On trouvera aux paragraphes ci-après le détail des propositions concernant les postes.

Tableau 9
Ressources humaines : Service de la chaîne d'approvisionnement

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service de sécurité				
Bureau du Chef du Service de la chaîne d'approvisionnement									
Effectif approuvé 2018/19	–	1	1	–	–	2	10	–	12
Effectif proposé 2019/20	–	1	1	–	–	2	10	–	12
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de l'appui à la planification et à l'approvisionnement									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Effectif proposé 2019/20	–	–	1	–	–	1	1	–	2
Variation nette	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Groupe de l'appui à la planification									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	1	3	–	4	11	–	15
Effectif proposé 2019/20	–	–	1	3	–	4	11	–	15
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de l'appui à l'approvisionnement									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	2	7	2	11	7	–	18
Effectif proposé 2019/20	–	–	1	7	2	10	7	–	17
Variation nette	–	–	(1)	–	–	(1)	–	–	(1)
Cellule de la gestion des marchés des missions									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	–	1	–	1	2	–	3
Effectif proposé 2019/20	–	–	–	1	–	1	2	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de l'appui technique à la gestion de l'environnement									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	1	2	–	3	1	–	4
Effectif proposé 2019/20	–	–	1	2	–	3	2	–	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Emplois de temporaire approuvés ^b 2018/19	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Emplois de temporaire proposés ^b 2019/20	–	–	–	1	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	–	1	–	1	(1)	–	–
Total partiel (Groupe de l'appui technique à la gestion de l'environnement)									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	1	2	–	3	2	–	5
Effectif proposé 2019/20	–	–	1	3	–	4	2	–	6
Variation nette	–	–	–	1	–	1	–	–	1

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service de sécurité	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Total partiel (Section de l'appui à la planification et à l'approvisionnement)										
Effectif approuvé 2018/19	–	–	4	13	2	19	23	–	42	
Effectif proposé 2019/20	–	–	4	14	2	20	23	–	43	
Variation nette	–	–	–	1	–	1	–	–	1	
Section du déploiement du matériel et de sa réintégration dans les stocks										
Cellule du service aux clients, Groupe des stocks pour déploiement stratégique et Cellule de soutien logistique										
Effectif approuvé 2018/19	–	–	2	1	2	5	10	–	15	
Effectif proposé 2019/20	–	–	2	1	2	5	10	–	15	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Groupe de la gestion centralisée des stocks										
Effectif approuvé 2018/19	–	–	1	1	–	2	50	–	52	
Effectif proposé 2019/20	–	–	1	1	–	2	50	–	52	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Groupe des services centraux d'entretien et de réparation										
Effectif approuvé 2018/19	–	–	1	–	1	2	22	–	24	
Effectif proposé 2019/20	–	–	1	–	1	2	22	–	24	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total partiel (Section du déploiement du matériel et de sa réintégration dans les stocks)										
Effectif approuvé 2018/19	–	–	4	2	3	9	82	–	91	
Effectif proposé 2019/20	–	–	4	2	3	9	82	–	91	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total (Service de la chaîne d'approvisionnement)										
Effectif approuvé 2018/19	–	1	9	15	5	30	115	–	145	
Effectif proposé 2019/20	–	1	9	16	5	31	115	–	146	
Variation nette	–	–	–	1	–	1	–	–	1	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Tableau 10
Changements proposés : Service de la chaîne d'approvisionnement

Postes/emplois de temporaire					
Unité administrative	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Section de l'appui à la planification et à l'approvisionnement					
	+1	P-5	Logisticien(ne) (hors classe)	Réaffectation et reclassement	Origine : Groupe de l'appui à l'approvisionnement (P-4)

<i>Postes/emplois de temporaire</i>					
<i>Unité administrative</i>	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Groupe de l'appui à l'approvisionnement					
	-1	P-4	Spécialiste de la gestion des marchés	Réaffectation et reclassement	Destination : Section de l'appui à la planification et à l'approvisionnement
Groupe de l'appui technique à la gestion de l'environnement					
	+1	P-3	Ingénieur(e) écologue	Création	
	1	GN	Assistant(e) ingénierie	Transformation	d'un emploi de temporaire en poste
Total	+1				

Section de l'appui à la planification et à l'approvisionnement

113. Le Service de la chaîne d'approvisionnement comprend la Section du déploiement du matériel et de sa réintégration dans les stocks et la Section de l'appui à la planification et à l'approvisionnement, et reçoit un appui du Bureau du (de la) Chef. La Section du déploiement du matériel et de sa réintégration dans les stocks est dirigée par un Chef de section, qui est un logisticien (hors classe) (P-5), dont relèvent directement cinq unités administratives, à savoir la Cellule du service aux clients, le Groupe des stocks pour déploiement stratégique, la Cellule du soutien logistique, le Groupe de la gestion centralisée des stocks et le Groupe des services centraux d'entretien et de réparation. La Section de l'appui à la planification et à l'approvisionnement comporte quatre groupes, le Groupe de l'appui à la planification, le Groupe de l'appui à l'approvisionnement, la Cellule de la gestion des marchés des missions et le Groupe de l'appui technique à la gestion de l'environnement. À l'heure actuelle, le ou la spécialiste de la gestion des marchés (P-4) assure la gestion des quatre groupes à titre temporaire. Cette solution temporaire, dans le cadre de laquelle un(e) fonctionnaire de la classe P-4 supervise trois chefs de groupe (P-4) (Groupe de l'appui à la planification, Groupe de l'appui technique à la gestion de l'environnement et Groupe de l'appui à l'approvisionnement) et un(e) fonctionnaire de la classe P-3 à la Cellule de la gestion des marchés des missions, est considérée comme une anomalie structurelle et comme non viable. Il est donc proposé de réaffecter le poste de spécialiste de la gestion des marchés (P-4) du Groupe de l'appui à l'approvisionnement et de le transformer en poste de logisticien(ne) (hors classe) (P-5), qui exercerait les fonctions de Chef de la Section de l'appui à la planification et à l'approvisionnement. Le (la) Chef de Section définira les orientations stratégiques de la Section de l'appui à la planification et à l'approvisionnement, du Service de la chaîne d'approvisionnement et des quatre groupes de la Section dont il (elle) contrôlera la gestion, ainsi qu'il a été recommandé dans l'examen des besoins en personnel civil effectué en 2017. Les chefs des quatre Groupes relèveront directement du (de la) Chef de la Section. Le (la) titulaire du poste rendra compte des réalisations et des résultats de la Section au (à la) Chef du Service et lui fournira, ainsi qu'aux cadres supérieurs de la Base de soutien logistique des Nations Unies et du Département de l'appui opérationnel, des avis d'experts concernant l'appui à la planification et à l'approvisionnement dans le cadre de la stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement du Département. À l'heure actuelle, il n'a pas été créé de poste de chef de la Section, alors que cela est indispensable à la mise en œuvre efficace de la stratégie. Faute d'une gestion et d'une direction adéquates, la Section et ses quatre Groupes risquent de ne pas exécuter efficacement les activités qui leur incombent au profit du Siège et des missions sur le terrain. Cela peut avoir des incidences négatives sur l'appui aux missions, concernant notamment les problèmes

environnementaux posés par les eaux usées et la gestion de l'eau, et le fait que le choix des sources d'approvisionnement en matériel des missions entraîne des dépenses inutiles, que les marchés relatifs au matériel des stocks pour déploiement stratégique ne produisent pas les résultats escomptés et enfin que la Division de la logistique ne bénéficie pas d'un appui suffisant aux fins de l'application de la stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement.

Groupe de l'appui technique à la gestion de l'environnement

114. Il est proposé de créer un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) d'ingénieur(e) écologue (P-3) afin de disposer de compétences techniques en vue de l'application de la stratégie environnementale des missions élaborée par le Département de l'appui opérationnel et de la réalisation de l'objectif de réduire les risques liés aux pratiques de gestion des eaux usées pour le personnel, la population locale et les écosystèmes. Une méthode d'évaluation des risques liés aux eaux usées a été conçue dans le cadre du plan d'action pour l'environnement propre à chaque mission et du tableau de bord environnemental, les eaux usées continuant de poser les risques les plus élevés dans les opérations de paix. La création de ce poste permettra à la Base de soutien logistique de réaliser des progrès substantiels et constants dans le domaine de la gestion des eaux usées et de renforcer ses capacités d'assistance technique avant la fin de la mise en œuvre de la stratégie et du projet Assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques (projet REACT). Il est aussi proposé de transformer en poste un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) d'assistant(e) ingénierie. Le titulaire de ce poste contribue aux activités du volet énergie de la stratégie environnementale, qui vise essentiellement l'efficacité opérationnelle et l'amélioration des performances. Les projets des missions sur le terrain relevant de cette composante sont généralement très spécialisés et nécessitent d'engager des ressources organisationnelles considérables. Les projets pluriannuels concernent notamment le raccordement du réseau électrique aux centrales hydroélectriques locales, l'amélioration de la performance énergétique des grands camps et des bases éloignées afin de réduire les risques liés au transport du carburant par convois et l'amélioration de la performance énergétique des activités de protection des civils dans les bases dédiées à la fois au maintien de la paix et à l'action humanitaire. L'expérience a montré que la capacité des missions à planifier et à mettre en œuvre une gestion rigoureuse de l'énergie laissait à désirer. La stratégie accorde donc la priorité à des plans de gestion de l'énergie des missions qui comportent des mesures d'efficacité énergétique à faible coût. Les activités de génie environnemental, et les activités énergétiques en particulier, exigent en outre des compétences spécifiques, de l'expérience et des capacités techniques et spécialisées dans toute une gamme de domaines, notamment les technologies, la gestion des projets, la durabilité, la conservation, l'efficacité et la surveillance.

Service central des technologies (actuellement Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications)

115. Il est proposé que le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications soit renommé Service central des technologies au cours de l'exercice 2019/20. Les effets du programme du Secrétaire général pour la réforme de la gestion sont une considération prépondérante dans l'établissement du budget 2019/20 de la Base de soutien logistique. Les réformes visent à accroître l'interopérabilité dans le système des Nations Unies afin d'améliorer l'efficacité de l'action de l'Organisation. Étant donné leur rôle central, les services informatiques constituent un domaine essentiel des réformes et des capacités transversales qui sous-tendent et permettent l'exécution des mandats de l'Organisation. Le Service continuera d'appuyer la stratégie Informatique et communications de l'Organisation

en jouant un rôle déterminant en tant que centre résilient d'appui et de fourniture de services et de solutions technologiques aux opérations sur le terrain et à de très nombreux clients du Secrétariat. Qu'il s'agisse de centraliser les services de connectivité, d'hébergement et de suivi des progiciels tels qu'Umoja, de mettre en place des systèmes et solutions d'information géospatiale, de renforcer la gestion des services informatiques, d'assurer la protection contre les menaces de plus en plus graves qui pèsent sur sa cybersécurité ou de tirer parti des nouvelles technologies naissantes, le Service a montré qu'il était capable d'appuyer les opérations informatiques mondiales. Conformément à la réforme de la gestion lancée par le Secrétaire général et à la stratégie quinquennale Informatique et communications qui s'échelonne de 2014/15 à 2019/20, l'Organisation pourra utiliser les infrastructures et les capacités de soutien logistique dont dispose le Service pour desservir un plus grand nombre de clients du Secrétariat, dont le Siège, les commissions régionales, les bureaux hors Siège et les organismes des Nations Unies sur la base du recouvrement des coûts. Il est donc proposé que le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications soit renommé Service central des technologies.

116. Le tableau 11 montre la répartition, par unité administrative, des 122 postes proposés pour l'exercice 2019/20, soit un nombre total de postes et d'emplois de temporaire (autre que pour les réunions) identique au nombre approuvé pour l'exercice 2018/19. Les modifications et changements structurels proposés sont expliqués aux paragraphes ci-dessous.

Tableau 11

Ressources humaines : Service central des technologies (ancien Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service de sécurité		Volontaires des Nations Unies		
Bureau du Chef du Service central des technologies									
Effectif approuvé 2018/19	–	1	1	–	1	3	27	–	30
Effectif proposé 2019/20	–	1	1	–	1	3	27	–	30
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des solutions clients									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	4	6	1	11	7	–	18
Effectif proposé 2019/20	–	–	4	6	2	12	13	–	25
Variation nette	–	–	–	–	1	1	6	–	7
Emplois de temporaire approuvés ^b 2018/19	–	–	–	–	1	1	6	–	7
Emplois de temporaire proposés ^b 2019/20	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	(6)	–	(7)
Total partiel (Section des solutions clients)									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	4	6	2	12	13	–	25
Effectif proposé 2019/20	–	–	4	6	2	12	13	–	25
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service de sécurité		Volontaires des Nations Unies		
Section des activités relatives aux infrastructures									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	4	2	7	13	30	–	43
Effectif proposé 2019/20	–	–	4	2	10	16	37	–	53
Variation nette	–	–	–	–	3	3	7	–	10
Emplois de temporaire approuvés ^b 2018/19	–	–	–	–	3	3	7	–	10
Emplois de temporaire proposés ^b 2019/20	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	–	(3)	(3)	(7)	–	(10)
Total partiel (Section des activités relatives aux infrastructures)									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	4	2	10	16	37	–	53
Effectif proposé 2019/20	–	–	4	2	10	16	37	–	53
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la gestion des services et de la sécurité informatique									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	3	–	1	4	2	–	6
Effectif proposé 2019/20	–	–	3	–	2	5	4	–	9
Variation nette	–	–	–	–	1	1	2	–	3
Emplois de temporaire approuvés ^b 2018/19	–	–	–	–	1	1	2	–	3
Emplois de temporaire proposés ^b 2019/20	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	(2)	–	(3)
Total partiel (Section de la gestion des services et de la sécurité informatique)									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	3	–	2	5	4	–	9
Effectif proposé 2019/20	–	–	3	–	2	5	4	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section du développement, de la conception et de la planification des solutions techniques									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	1	–	1	2	–	–	2
Effectif proposé 2019/20	–	–	1	–	2	3	2	–	5
Variation nette	–	–	–	–	1	1	2	–	3
Emplois de temporaire approuvés ^b 2018/19	–	–	–	–	1	1	2	–	3
Emplois de temporaire proposés ^b 2019/20	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	(2)	–	(3)
Total partiel (Section du développement, de la conception et de la planification des solutions techniques)									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	1	–	2	3	2	–	5
Effectif proposé 2019/20	–	–	1	–	2	3	2	–	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service de sécurité	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Total [Service central des technologies (ancien Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications)]										
Effectif approuvé 2018/19	–	1	13	8	17	39	83	–	122	
Effectif proposé 2019/20	–	1	13	8	17	39	83	–	122	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre des dépenses de personnel civil.

Section des solutions clients

Tableau 12

Changements proposés : Section des solutions clients

Postes/emplois de temporaire						
Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description	Lieu	
1	SM	Spécialiste des systèmes d'information géospatiale	} Transformation	d'un emploi de temporaire en poste	} Brindisi	
6	GN	Assistant(e) aux systèmes d'information géospatiale				
Total	–					

117. La Section des solutions clients fournit des solutions et un appui complets, institutionnels et sur le terrain, en matière de technologies, comprenant notamment la saisie, la gestion, la visualisation et l'analyse des données, l'informatique décisionnelle et l'établissement de rapports, l'application de solutions, ainsi que les services environnementaux et d'exploration des eaux souterraines. Elle joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la stratégie Informatique et communications de l'Organisation et du cadre technologique pour les opérations de terrain établi par le Bureau de l'informatique et des communications et contribue en particulier à l'optimisation des activités essentielles, dont la centralisation des systèmes et des solutions dans les deux centres de technologies jumeaux.

118. Il est proposé que sept emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (1 SM-6 et 6 GN) soient transformés en postes en 2019/20. Ces postes sont nécessaires pour continuer de fournir des services d'appui aux solutions sur le terrain, des rapports et services de localisation, ainsi que les cinq fonctions géospatiales centralisées (normalisation, analyse, solutions, imagerie et cartographie) demandées par l'Assemblée générale et les produits et services connexes. Suite à la centralisation et au regroupement des principales fonctions géospatiales et infrastructures à la Base de soutien logistique, le mandat de la Section a été étendu à la fourniture d'un appui opérationnel permanent à toutes les missions de maintien de la paix et à tous les bureaux desservis par la Base, en particulier les missions qui n'ont guère ou pas de moyens géospatiaux.

Section des activités relatives aux infrastructures

Tableau 13

Changements proposés : Section des activités relatives aux infrastructures

<i>Postes/emplois de temporaire</i>						
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>	<i>Lieu</i>	
3	SM	Spécialiste des systèmes informatiques (1), spécialiste des télécommunications (1), assistant(e) aux systèmes d'information (1)	Transformation	d'emplois de temporaire en postes	Brindisi	}
7	GN	Assistant(e) aux télécommunications (3), technicien(ne) assistant(e) aux télécommunications (1), assistant(e) aux systèmes d'information (3)				
Total	-					

119. La Section des activités relatives aux infrastructures apporte un appui aux réseaux, à la plateforme (y compris le centre de données), à l'infrastructure technologique et aux missions à distance, ce qui permet de fournir les services d'infrastructure essentiels au sein d'un seul cadre de fonctionnement. La structure permet d'accroître la cohérence dans la fourniture des services et l'exécution des demandes, ce qui donne aux équipes la possibilité de se concentrer sur leurs propres domaines de spécialisation et d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles. La Section est un catalyseur opérationnel clef de la centralisation et du regroupement dans le cadre de la stratégie Informatique et communications.

120. Les opérations informatiques de la Base de soutien logistique jouent un rôle essentiel dans l'appui aux missions sur le terrain et sont axées sur trois domaines essentiels : l'hébergement des centres de données (applications, données et services), la mise en place de réseaux longue distance (centralisation de la gestion et du suivi de la connectivité sur les sites des missions) et l'appui aux missions et aux systèmes centralisés à distance. Moyennant l'aide de la Section des activités relatives aux infrastructures, la Base de soutien logistique s'attachera à optimiser ces services fondamentaux et à les étendre à l'ensemble du Secrétariat.

121. La Section joue un rôle déterminant dans la mise en œuvre de la stratégie Informatique et communications de l'Organisation du cadre technologique pour les opérations de terrain et est en mesure de fournir des services essentiels à l'échelle de l'Organisation. Il est donc proposé de transformer 10 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (3 SM-6 et 7 GN) en postes en 2019/20.

Section de la gestion des services et de la sécurité informatique

Tableau 14

Changements proposés : Section de la gestion des services et de la sécurité informatique

<i>Postes/emplois de temporaire</i>						
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>	<i>Lieu</i>	
1	SM	Assistant(e) aux télécommunications	Transformation	d'un emploi de temporaire en poste	Brindisi	
2	GN	Assistant(e) aux télécommunications (1) Assistant(e) aux systèmes d'information (1)	Transformation	d'emplois de temporaire en postes	Valence	}
Total	-					

122. Étant donné que l'Organisation fait face à des exigences croissantes en matière numérique et à des menaces constantes sur sa cybersécurité, il est primordial qu'elle soit dotée d'un solide processus de gestion des services informatiques. La Section de la gestion des services et de la sécurité informatique assumera des fonctions transversales liées à la sécurité de l'information, à la gestion des risques, à la gestion des services informatiques, à la résilience opérationnelle, au suivi commun des incidents et fera office de bureau d'assistance.

123. La mise en place d'un contrôle permanent pour les missions et les autres entités du Secrétariat, dont les réseaux et autres systèmes essentiels du Siège, se poursuit. L'Organisation a besoin de structures fiables et solides capables de protéger les ressources informatiques, de rendre compte de tout incident critique et majeur et d'être constamment améliorées. En outre, il est de plus en plus demandé d'améliorer le contrôle des missions à distance à l'aide des méthodes et procédures existantes afin d'assurer des services de qualité constante en tous les lieux. Pour répondre à ces demandes, il est proposé de transformer trois emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (1 SM-6 et 2 GN) en postes en 2019/20.

Section du développement, de la conception et de la planification des solutions techniques

Tableau 15

Changements proposés : Section du développement, de la conception et de la planification des solutions techniques

<i>Postes/emplois de temporaire</i>						
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>		<i>Modification</i>	<i>Description</i>	<i>Lieu</i>
1	SM	Spécialiste des systèmes informatiques	}	Transformation	d'emplois de temporaire en postes	}
2	GN	Assistant(e) aux systèmes d'information				
Total	–					

124. La Section du développement, de la conception et de la planification des solutions techniques, désireuse d'atteindre les principaux indicateurs de la stratégie Informatique et communications et d'appliquer le cadre technologique pour les opérations de terrain, collabore avec ses homologues au Siège et hors Siège pour recenser, exploiter et appliquer des solutions technologiques novatrices qui présentent des avantages mesurables par rapport aux approches traditionnelles. Elle suit une démarche globale, qui va de la recherche à la définition de solutions, en passant par la validation des concepts, la présentation des solutions aux missions, la simplification et l'amélioration des pratiques existantes, et l'intégration des technologies ayant fait leurs preuves. Dans le modèle proposé, la Section est également chargée d'élaborer un cadre de gestion de projets, de promouvoir l'institutionnalisation de la gestion de projets dans le Service central des technologies et l'ensemble de l'Organisation, de gérer au niveau mondial et de manière centralisée des projets qui seront accessibles à l'ensemble de l'Organisation, de concevoir et de tenir à jour des procédures normalisées, les meilleures pratiques et les modèles que les missions doivent utiliser et partager et d'apporter les capacités de gestion de projets nécessaires pour administrer les projets relatifs au numérique et aux technologies dans toute l'Organisation.

125. La Section est l'un des pôles fondamentaux du cadre technologique pour les opérations de terrain, car elle permet d'orienter davantage les opérations informatiques vers l'apport de solutions novatrices et technologiques à l'appui des

opérations de paix et des opérations sur le terrain. Si l'on veut que les solutions et technologies modernes soient pleinement exploitées afin de protéger la vie du personnel et des militaires sur le terrain et d'appuyer pleinement l'exécution du mandat, il est nécessaire de renforcer les capacités et les compétences d'encadrement à tous les niveaux. Il est donc proposé de transformer 3 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (1 SM-6 et 2 GN) en postes en 2019/20.

Unités hébergées

Tableau 16

Ressources humaines : unités hébergées

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service de sécurité				
Force de police permanente									
Effectif approuvé 2018/19	–	1	17	14	2	34	2	–	36
Effectif proposé 2019/20	–	1	17	14	2	34	2	–	36
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	3	2	–	5	1	–	6
Effectif proposé 2019/20	–	–	3	2	–	5	1	–	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^b 2018/19	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Emplois de temporaire proposés ^b 2019/20	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre stratégique des opérations aériennes									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	1	3	3	7	3	–	10
Effectif proposé 2019/20	–	–	1	3	3	7	3	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe des organes centraux de contrôle pour le personnel des missions									
Effectif approuvé 2018/19	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2019/20	–	–	1	2	–	3	8	–	11
Variation nette	–	–	1	2	–	3	8	–	11
Total, unités hébergées									
Effectif approuvé 2018/19	–	1	22	19	5	47	6	–	53
Effectif proposé 2019/20	–	1	23	21	5	50	14	–	64
Variation nette	–	–	1	2	–	3	8	–	11

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre des dépenses de personnel civil.

126. Les unités hébergées, actuellement trois unités administratives implantées à Brindisi, relèvent du Département des opérations de paix et du Département de

l'appui opérationnel sur les plans opérationnel et technique. Ces postes, financés sur le budget de la Base de soutien logistique, resteront rattachés administrativement au Bureau du (de la) Directeur(trice). Les unités hébergées fournissent toute une série de services aux missions de maintien de la paix. Elles apportent notamment des ressources en matière de police et d'administration judiciaire et pénitentiaire en rapport avec l'état de droit, ainsi que des services dans le domaine du transport aérien. Il est proposé que le Groupe des organes centraux de contrôle pour le personnel des missions devienne la quatrième unité hébergée à la Base de soutien logistique et relève du Département de l'appui opérationnel

Tableau 17
Changements proposés : unités hébergées

<i>Postes</i>					
<i>Unité administrative</i>	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Groupe des organes centraux de contrôle pour le personnel des missions					
	+1	P-4	Spécialiste des ressources humaines	} Transfert	Origine : Bureau du (de la) Directeur(trice)
	+2	P-3	Spécialiste des ressources humaines		
	+8	GN	Assistant(e) chargé des ressources humaines		
Total	+11				

127. Le Groupe des organes centraux de contrôle pour le personnel des missions, qui comprend 11 postes, continuera de s'acquitter de ses fonctions, qui consistent à examiner le cas des fonctionnaires recrutés sur le plan international et à vérifier les références des candidats retenus pour travailler dans une mission des Nations Unies. Conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, le Groupe, qui dépend du Bureau du (de la) Directeur(trice), sera rattaché aux unités hébergées et dépendra du Service du recrutement et des affectations de la Division de l'administration des ressources humaines du Département de l'appui opérationnel. Il est proposé de transférer ces 11 postes (1 P-4, 2 P-3 et 8 agents des services généraux recrutés sur le plan national) du Bureau du (de la) Directeur(trice) vers les unités hébergées.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2017/18) (1)	Montant alloué (2018/19) (2)	Dépenses prévues (2019/20) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4) ÷ (2)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	18 670,2	20 555,8	19 757,4	(798,4)	(3,9)
Personnel recruté sur le plan national	20 477,5	20 764,0	20 208,6	(555,4)	(2,7)
Volontaires des Nations Unies	—	—	—	—	—
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	2 886,4	2 470,2	292,5	(2 177,7)	(88,2)
Personnel fourni par des gouvernements	—	—	—	—	—
Total partiel	42 034,1	43 790,0	40 258,5	(3 531,5)	(8,1)
Dépenses opérationnelles					
Consultants	743,8	385,9	394,6	8,7	2,3
Voyages	758,7	703,6	725,9	22,3	3,2
Installations et infrastructures ^a	5 876,6	6 111,2	6 172,8	61,6	1,0
Transports terrestres	396,2	420,6	456,3	35,7	8,5
Opérations aériennes	—	—	—	—	—
Opérations maritimes ou fluviales	—	—	—	—	—
Communications et informatique ^b	12 746,0	14 080,3	16 053,8	1 973,5	14,0
Santé	17,5	46,7	46,6	(0,1)	(0,2)
Matériel spécial	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers ^c	1 490,8	1 114,7	1 128,7	14,0	1,3
Projets à effet rapide	—	—	—	—	—
Total partiel II	22 029,6	22 863,0	24 978,7	2 115,7	9,3
Dépenses de maintenance et d'appui liées à Umoja					
Communications et informatique ^d	16 132,5	15 795,9	—	(15 795,9)	(100,0)
Montant brut	80 196,2	82 448,9	65 237,2	(17 211,7)	(20,9)
Recettes provenant des contributions du personnel	6 290,0	6 610,4	6 251,2	(359,2)	(5,4)
Montant net	73 906,2	75 838,5	58 986,0	(16 852,5)	(22,2)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	80 196,2	82 448,9	65 237,2	(17 211,7)	(20,9)

^a Les dépenses comptabilisées au titre des installations et infrastructures se sont élevées à 5 800 100 dollars. Le montant de 76 500 dollars en a été déduit aux fins de comparaison avec les ressources approuvées pour 2018/19 et les prévisions de dépenses pour 2019/20.

^b Montant combiné des dépenses comptabilisées au titre des communications (4 634 100 dollars) et de l'informatique (8 111 900 dollars) aux fins de comparaison avec les ressources approuvées pour 2018/19 et les prévisions de dépenses pour 2019/20.

^c Les dépenses comptabilisées au titre des fournitures, des services et du matériel divers se sont élevées à 1 567 300 dollars. Il y a été ajouté 76 500 dollars aux fins de comparaison avec les ressources approuvées pour 2018/19 et les prévisions de dépenses pour 2019/20.

^d À l'exercice 2018/19, le montant alloué au titre des communications et de l'informatique, dépenses de maintenance et d'appui liées à Umoja incluses, s'élevait à 29 876 200 dollars, soit 13 822 400 dollars de plus que le montant des dépenses prévues pour 2019/20.

B. Contributions non budgétisées

128. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Mémorandum d'accord ^a	5 534,3
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	5 534,3

^a Correspond à la valeur des bâtiments à usage de bureaux, des ateliers, des entrepôts et des terrains non bâtis mis à disposition de la Base par le Gouvernement italien (3 189 503 dollars) et des bâtiments à usage de bureaux, des bâtiments techniques et des terrains non bâtis mis à disposition de la Base par le Gouvernement espagnol (2 344 815 dollars).

C. Taux de vacance

129. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2019/20 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

Centre de services mondial (unités hébergées non comprises)

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2017/18</i>	<i>Taux budgétisé 2018/19</i>	<i>Projection 2019/20</i>
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	19,0	16,7	17,0
Personnel recruté sur le plan national	5,9	6,0	6,0
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	15,4	15,0	15,0
Personnel recruté sur le plan national ^b	16,7	–	–

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^b Aucun emploi de temporaire (autre que pour les réunions) soumis à recrutement national n'est proposé pour l'exercice 2019/20.

130. Les taux de vacance proposés pour la Base, qui figurent dans les tableaux ci-dessus, tiennent compte des taux approuvés pour l'exercice en cours, des taux moyens effectifs constatés entre juillet et novembre 2018 et des prévisions de recrutement. Les taux proposés sont les suivants : a) 17,0 % pour les postes soumis à recrutement international, sur la base d'un taux effectif de 23,3 % enregistré de juillet à novembre 2018 ; b) 15,0 % pour les emplois existants de temporaire soumis à recrutement international financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) et 50,0 % pour les deux emplois devant être créés, sur la base d'un taux effectif de 23,2 % enregistré de juillet à novembre 2018 ; c) 6,0 % pour les postes soumis à recrutement national, sur la base d'un taux effectif de 6,2 % enregistré de juillet à novembre 2018. Si le taux de vacance était plus élevé en 2017/18 parce qu'il fallait maintenir un faible taux d'occupation des postes de manière à rester dans les limites des ressources autorisées, compte tenu du taux de change défavorable, le taux de

vacance actuel est dû aux changements apportés au tableau d'effectifs comme suite à la première phase de la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, qui ont concerné plus de 20 % des effectifs de la Base. Celle-ci a déjà lancé un processus de recrutement accéléré, qui devrait entraîner une augmentation du taux d'occupation des postes au cours du deuxième semestre de l'exercice en cours.

D. Formation

131. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2019/20 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	78,5
Voyages	
Voyages au titre de la formation	181,9
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	394,4
Total	654,8

132. Le nombre de participantes et de participants prévus pour l'exercice 2018/19, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>		
	<i>Nombre effectif 2017/18</i>	<i>Nombre prévu 2018/19</i>	<i>Nombre proposé 2019/20</i>	<i>Nombre effectif 2017/18</i>	<i>Nombre prévu 2018/19</i>	<i>Nombre proposé 2019/20</i>
Formation interne	229	162	347	413	171	391
Formation externe	36	27	35	35	81	58
Total	265	189	382	448	252	449

133. Les programmes de formation proposés comprennent des modules techniques et des activités d'apprentissage destinées à améliorer les compétences de base et spécialisées du personnel recruté sur les plans national ou international. Les modules de formation dispensés en interne portent sur les domaines suivants : gestion de la chaîne d'approvisionnement, énergie solaire, informatique et communications, gestion de projets, services à la clientèle, sécurité et sûreté, passation de marchés et gouvernance et domaines propres aux fonctions des unités hébergées. Les modules de formation assurés en externe visent à renforcer les capacités du personnel dans divers domaines, comme l'informatique et les communications, la passation de marchés, la gestion de projets, les finances et le budget, l'ingénierie, la sécurité au travail et les transports aériens.

134. Le Centre de perfectionnement et de services de conférence continuera de s'employer à rationaliser l'utilisation des fonds en renforçant les capacités de formation disponibles en interne et en utilisant au mieux les ressources numériques. L'équipe prévoit de dispenser de nouvelles séances de formation dans les domaines de la communication et de la promotion du travail d'équipe. Le Centre accompagne également le passage de la Base à la formation numérique en concevant des plateformes d'apprentissage numériques destinées à perfectionner certaines compétences et en mettant des ressources en ligne pour continuer de répondre aux besoins du personnel.

III. Analyse des variations¹

135. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(798,4)	(3,9 %)

• Paramètres budgétaires : révision du barème des traitements

136. La variation s'explique principalement par la diminution des dépenses communes de personnel, dont le montant a été calculé sur la base d'un pourcentage de 50,8 % dans le projet de budget pour l'exercice 2019/20 (contre 55,9 % pour l'exercice 2018/19), et par une réduction des traitements du personnel recruté sur le plan international, en raison du coefficient d'ajustement de 27,2 % appliqué dans le projet de budget pour l'exercice 2019/20, par rapport à un coefficient 35,6 % appliqué dans le projet de budget pour l'exercice 2018/19. Cette diminution est en partie contrebalancée par la transformation proposée de 7 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) en postes.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(555,4)	(2,7 %)

• Paramètres budgétaires et gestion : taux de change et transformation de 17 emplois de temporaire en postes

137. La variation s'explique principalement par la fluctuation du taux de change entre l'euro et le dollar des États-Unis, un taux de 0,876 euro pour 1 dollar des États-Unis ayant été appliqué dans le projet de budget pour l'exercice 2019/20, par rapport à un taux de 0,805 euro pour 1 dollar des États-Unis pendant l'exercice 2018/19. Cette baisse est en partie contrebalancée par la transformation de 17 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) en postes.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(2 177,7)	(88,2 %)

• Gestion : transformation de 24 emplois de temporaire en postes

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

138. La diminution des crédits demandés s'explique par : a) la transformation proposée de sept emplois de temporaire soumis à recrutement international en postes ; b) la transformation proposée de 17 emplois de temporaire soumis à recrutement national en postes. Cette diminution est en partie contrebalancée par la création proposée de deux emplois de temporaire.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	35,7	8,5 %

- **Gestion : augmentation des crédits demandés au titre des carburants et lubrifiants et du matériel nécessaire pour l'atelier de réparation des véhicules**

139. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par l'augmentation du coût et de la quantité des carburants et lubrifiants, compte tenu des dépenses effectives, et par le fait que des crédits ont été demandés aux fins du remplacement de matériel dans l'atelier de réparation des véhicules, ce qui n'avait pas été le cas pour l'exercice 2018/19.

	<i>Variation</i>	
Communications et informatique	1 973,5	14,0 %

- **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

140. La variation s'explique principalement par le fait que des crédits supplémentaires ont été demandés : a) au titre de l'entretien du matériel et des activités d'appui, comme suite à l'augmentation de la demande de services fournis de façon centralisée par le Bureau de l'informatique et des communications et des besoins en matière de stockage de données ; b) en vue d'aligner les ressources nécessaires à la prestation de services informatiques avec les modalités contractuelles existantes, ces services étant essentiels pour permettre au Service central des technologies de mener à bien son mandat ; c) pour couvrir la part des dépenses d'appui centralisé au déploiement d'Umoja imputées à la Base ; d) pour couvrir des dépenses non-renouvelables afférentes à l'entretien d'installations et de matériel de visioconférence à Valence (Espagne) ; e) aux fins de la remise en état du système de vidéosurveillance de la Base, ce qui a été en partie compensé par la baisse des dépenses prévues au titre de l'achat de matériel, les priorités du plan d'acquisition ayant été revues. Le montant de 15,8 millions de dollars qui avait été approuvé pour l'exercice 2018/19 au titre des dépenses de maintenance et d'appui liées à Umoja n'est pas demandé pour l'exercice 2019/20, les crédits correspondants étant imputés au compte d'appui.

IV. Concept révisé relatif aux stocks pour déploiement stratégique

141. Dans son rapport sur l'examen et l'évaluation des stocks pour déploiement stratégique (A/71/798), le BSCI a recommandé que ce concept soit actualisé et révisé, y compris les hypothèses et politiques y afférentes dans le contexte de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et des initiatives en cours concernant le démarrage des missions, aux fins d'un déploiement rapide. Par la suite, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a indiqué qu'il attendait avec intérêt de recevoir des éléments d'information sur les progrès accomplis dans le prochain projet de budget de la Base ainsi qu'une version révisée du concept relatif aux stocks pour

déploiement stratégique (A/71/836/Add.10, par. 29). L'Assemblée générale a souscrit à cette demande dans sa résolution 71/294. La Base a procédé à un examen du concept relatif aux stocks pour déploiement stratégique et communiqué un concept révisé à l'Assemblée générale (A/72/783, annexe III). Les changements ci-après sont prévus au titre de ce concept révisé : 1) la transition stratégique d'un stock composé de ressources matérielles à une capacité combinant services et équipements (dans ce cadre, le concept de stocks pour déploiement stratégique serait rebaptisé « capacités de déploiement stratégique ») ; 2) la création d'un modèle consolidé d'examen de la composition des stocks visant à maintenir toutes les catégories de produits à la pointe de la technologie ; 3) l'analyse des modèles d'approvisionnement envisageables, dont le recours à des solutions clefs en main, à des inventaires gérés par le fournisseur et à des livraisons dans des délais courts qui serait privilégié par rapport au maintien de stocks physiques à Brindisi ; 4) la fourniture, dans certaines circonstances, de stocks pour déploiement rapide à des entités autres que les opérations de maintien de la paix ; 5) l'examen d'autres lieux d'entreposage ; 6) l'intégration dans le dispositif global de gestion de la chaîne d'approvisionnement.

142. Au paragraphe 4 de sa résolution 72/287, l'Assemblée générale a demandé qu'une proposition concernant le concept révisé relatif aux stocks pour déploiement stratégique lui soit soumise pour examen, compte tenu des remarques et recommandations du BSCI, et souligné qu'il était nécessaire de poursuivre l'analyse du renforcement de l'efficacité, des gains d'efficacité attendus et des questions liées à l'emplacement des stocks. La Base a établi le concept révisé, qui figure à l'annexe III du présent rapport.

143. Le Secrétaire général soumettra à l'Assemblée générale, pour examen à sa soixante-quatorzième session, des informations complémentaires concernant le concept général, les propositions relatives à sa mise en œuvre et, le cas échéant, ses incidences financières. Comme indiqué ci-après, l'Assemblée est priée de prendre note de la version révisée du concept général de stocks pour déploiement rapide.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

145. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies se présentent comme suit :

a) Ouverture d'un crédit de 65 237 200 dollars aux fins du fonctionnement de la Base pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ;

b) Répartition du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus entre les budgets des différentes opérations de maintien de la paix en activité en vue d'assurer le financement de la Base pendant l'exercice 2019/20 ;

c) Examen du concept général révisé de stocks pour déploiement stratégique.

VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 72/287 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

Questions intersectorielles (Résolution 70/286)

Décision ou demande

Mesures prises

Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport d'ensemble (par. 22).

Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25).

Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31).

La Base continue de s'employer à réduire les délais de recrutement. Pour y parvenir, des séances de formation sur la sélection du personnel sont régulièrement organisées pour les responsables des postes à pourvoir.

La Base continuera de s'employer à parvenir à la parité des sexes au sein de ses effectifs.

La Base continue de mettre en œuvre un système de management environnemental conforme à la norme ISO 14001:2015 et, parallèlement, communique les informations voulues au titre du plan d'action pour l'environnement du Département de l'appui opérationnel. Dans le cadre de ce système, la Base : mène des audits internes mensuels visant à atténuer les éventuels risques et conséquences pour l'environnement ; collecte des données, assure un suivi et communique des informations concernant toute une série de paramètres et la consommation de ressources ;

s'attache à normaliser les procédures de gestion des déchets ; conduit des activités de communication et de mobilisation auprès de l'ensemble de son personnel, visant notamment à encourager la constitution, à titre volontaire, d'un groupe de défenseurs de l'environnement ; dirige les activités d'observation et de sensibilisation organisées chaque année autour des grandes questions de portée mondiale à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, de la Journée mondiale de l'environnement et de la Journée mondiale des sols. Parmi les mesures spécifiques du plan annuel visant à améliorer l'efficacité opérationnelle, figurent : l'installation complète d'aménagements permettant d'économiser l'eau à Brindisi ; la poursuite de l'installation de LED, qui représentent actuellement 30 % des dispositifs lumineux ; le projet de forage d'un trou de sonde visant à compenser la consommation d'eau douce aux fins de l'aménagement paysager à Brindisi ; un investissement adapté dans l'énergie solaire, l'approvisionnement sur le réseau se faisant de préférence auprès de fournisseurs d'électricité renouvelable ; l'extension des capacités de gestion des infrastructures à distance afin de pouvoir surveiller les opérations de Brindisi. La Base entretient également des contacts avec les écoles, l'administration et les institutions locales, l'objectif étant de contribuer aux résultats à plus grande échelle de la stratégie environnementale du Département de l'appui opérationnel et à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Prie en outre le Secrétaire général de présenter clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 42).

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer

La Base se conformera pleinement aux directives pour ce qui concerne l'explication détaillée des prévisions de dépenses annuelles en matière de construction.

La Base prend note de cette recommandation et propose, pour l'exercice 2019/20, de renforcer davantage ses capacités de gestion du matériel en reclassant un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national en poste soumis à recrutement international (P-3). Entre autres responsabilités clefs confiées au titulaire de ce poste, comme expliqué plus en détail dans la partie sur les modifications du tableau d'effectifs, ce reclassement permettra de donner suite à la recommandation.

*Décision ou demande**Mesures prises*

intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43).

Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelle est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par. 70 ; voir également par. 71, 76 et 79 à 82).

Se félicite que le Secrétaire général soit résolu à appliquer pleinement la politique de tolérance zéro de l'Organisation à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles et le prie de rendre compte, dans le prochain rapport, des résultats obtenus et des problèmes rencontrés (par. 71).

Souligne qu'il importe de former tous les membres du personnel à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le cadre de la formation préalable au déploiement, ainsi que dans le cadre de programmes de formation et de sensibilisation menés dans les missions, et prie le Secrétaire général d'accélérer la mise en service du programme d'apprentissage en ligne (par. 81).

Il est fait état, dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (A/73/744), des mesures prises par les missions de maintien de la paix, dont la Base, pour donner suite aux demandes formulées aux paragraphes 70, 71, 76 et 79 à 82 de la résolution.

Il est fait état, dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles, des mesures prises par les missions de maintien de la paix, dont la Base, pour donner suite aux demandes formulées aux paragraphes 70, 71, 76 et 79 à 82 de la résolution.

La Base confirme que tout son personnel est formé.

Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)

(Résolution [72/287](#))

*Décision ou demande**Mesures prises*

Rappelle le paragraphe 39 du rapport du Comité consultatif, attend avec intérêt d'examiner une proposition concernant le concept d'opérations révisé pour les stocks pour déploiement stratégique qui tienne compte des observations et recommandations du Bureau des services de contrôle interne, et souligne qu'il faut poursuivre l'analyse du renforcement de l'efficacité, des gains d'efficience attendus et des questions liées à l'emplacement des stocks (par. 4).

La Base a examiné en profondeur le concept d'opérations révisé, qui figure à l'annexe III du présent rapport.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions concernant les opérations de maintien de la paix en général

(A/70/742)

Demandes ou recommandations

Le Comité consultatif partage la préoccupation du Comité des commissaires aux comptes concernant la poursuite et la fréquence des transferts de ressources entre les catégories de dépenses et à l'intérieur de celles-ci, dans les opérations de maintien de la paix (par. 31).

Le Comité note avec regret que les projets de budget des missions pour 2016/17 ne se conforment pas toujours à l'exigence selon laquelle il y a lieu de déterminer s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans (par. 46).

Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 69/307, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'atténuer l'impact environnemental global des missions de maintien de la paix. À cet égard, il réaffirme également qu'il importe de veiller à ce que les mesures qui sont jugées les plus efficaces, notamment celles qui portent sur l'élimination, l'enlèvement et le recyclage des biens et matériaux des missions, continuent d'être appliquées en priorité et sans relâche (voir A/68/782, par. 120). Le Comité consultatif attend avec intérêt la version actualisée des politiques de gestion de l'environnement et de gestion des déchets et ne doute pas que les incidences de l'application de ces politiques dans les missions seront décrites dans le prochain rapport sur l'aperçu général, qui rendra également compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet Assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques et de la poursuite des efforts déployés pour promouvoir d'autres techniques d'exploitation des énergies renouvelables dans les opérations de maintien de la paix (par. 94).

Le Comité consultatif note qu'un exposé détaillé des modalités qui permettraient de moduler les ressources à inscrire aux budgets de la Base de soutien logistique des Nations Unies et du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix n'a pas encore été soumis à l'examen de l'Assemblée générale. À cet égard, le Comité attend avec intérêt de recevoir des précisions sur le plan de gestion prévisionnelle des effectifs qui sera établi à la Base de soutien logistique des Nations Unies et sur l'examen de la capacité globale du compte d'appui, lorsqu'il examinera les projets de budget des

Mesures prises

La Base de soutien logistique de Brindisi (BSLB) prend note de la recommandation et confirme que les transferts de ressources, menés dans le cadre de la redéfinition des priorités, sont effectués dans le strict respect des règles, des règlements et des instructions administratives applicables à la gestion des allocations de crédits.

La Base de soutien logistique prend note de la recommandation et confirme qu'elle est entièrement appliquée. Au 31 décembre 2018, aucun poste n'était vacant depuis au moins deux ans.

En application de la stratégie environnementale du Département de l'appui opérationnel pour les missions et sous la direction de la Section de l'environnement du Bureau du Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel, les premiers résultats en matière de performance environnementale et de gestion des risques tirés des données du plan d'action pour l'environnement dans l'ensemble de la zone de mission figurent dans les rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2017/18 de toutes les missions de maintien de la paix.

La Base de soutien logistique a procédé à un examen approfondi des besoins en personnel civil, dont les conclusions ont été reçues en octobre 2017. La première étape de la mise en œuvre des recommandations a été achevée au cours de l'exercice 2018/19.

L'exécution de la deuxième étape, qui consistera notamment à communiquer les informations supplémentaires demandées par le Comité consultatif dans le cadre des délibérations qu'il a tenues et à appliquer la recommandation qu'il a formulée

Demandes ou recommandations

opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2017/18 (par. 112).

Compte tenu de la nécessité d'améliorer le contrôle et la gestion des opérations aériennes, comme en témoignent les observations et recommandations faites aux paragraphes 122 et 126 ci-dessus, et des lacunes relevées par le Comité des commissaires aux comptes, en particulier en ce qui concerne le rôle de la Section des transports aériens, du Centre stratégique des opérations aériennes et du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements, le Comité est d'avis que cette évaluation globale n'a que trop tardé. Le Comité consultatif recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'achever au plus vite son évaluation des fonctions et attributions des services chargés de la gestion et du contrôle des opérations aériennes des missions de maintien de la paix, et d'en présenter les résultats de manière exhaustive dans son prochain rapport sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 131).

Le Comité consultatif compte trouver dans le prochain rapport du Secrétaire général sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies des informations supplémentaires sur la mise en service du système électronique de gestion des carburants et sur les résultats qu'il permet d'obtenir (par. 147).

Le Comité consultatif souligne la nécessité d'une planification et d'une budgétisation réalistes et d'un renforcement du contrôle et du suivi des projets, notamment par les bureaux compétents au sein du Département de l'appui aux missions au Siège et de la Base de soutien logistique des Nations Unies, en particulier des projets s'étendant sur plus d'un cycle budgétaire. L'on devrait trouver dans chaque projet de budget des informations détaillées sur les projets pluriannuels, notamment un état général de l'avancement des travaux au moment de la présentation du budget, les projets d'un montant de 1 million de dollars ou plus devant par ailleurs être clairement identifiables dans le projet de budget (par. 157).

Mesures prises

concernant le dispositif de modulation des ressources de la Base, est prévue dans le projet de budget pour l'exercice 2019/2020 ([A/72/789/Add.10](#), par. 15)

La création du Département de l'appui opérationnel, avec un dispositif de gestion de la chaîne d'approvisionnement « de bout en bout » intégrant les fonctions liées à la logistique, aux achats et à l'appui au personnel en tenue, qui bénéficient toutes de l'appui d'une structure commune dédiée à la facilitation des opérations et à la communication, permettra de transformer la fonction de gestion de la chaîne d'approvisionnement en un service efficient, souple, à l'écoute des clients et responsable qui apporte une aide précieuse aux gestionnaires de programme. Les modifications à cet effet seront présentées en détail dans le budget d'un exercice ultérieur, qui fera état des gains d'efficacité et d'efficacité obtenus dans l'appui fourni aux opérations de maintien de la paix en matière de logistique et d'achats, compte étant également tenu, entre autres, du Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements à Entebbe (Ouganda) et du Centre stratégique des opérations aériennes à Brindisi.

Le système a été mis en service à la Base de soutien logistique le 1er mars 2017. Il permet d'assurer une surveillance continue de la consommation de carburants et de fioul domestique.

La Base de soutien logistique continue de suivre les projets par l'intermédiaire d'un groupe de gestion de projets et d'une plateforme mondiale en ligne créés pour tous les grands projets, y compris ceux d'un montant inférieur à 1 million de dollars. En outre, la Base de soutien logistique a établi, en juillet 2015, des instructions permanentes pour la gestion des grands projets d'infrastructure.

Demandes ou recommandations

Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents et des véhicules de substitution (par. 160).

Mesures prises

L'analyse devrait être terminée à la fin du mois de juin 2019 au plus tard. En fonction de ses résultats, les mesures qui s'imposent seront prises. Au début de l'année 2017, 7 véhicules légers (4 berlines et 3 Prado à 4 roues motrices) ont été remplacés par des véhicules légers polyvalents. Le nombre de véhicules électriques est passé de 8 à 9 véhicules.

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

(A/72/789/Add.10)

Demandes ou recommandations

Le Comité consultatif estime que le Secrétaire général aurait dû présenter des renseignements plus détaillés, ainsi qu'une analyse approfondie, concernant le projet de concept révisé relatif aux stocks pour déploiement stratégique afin de lui permettre de formuler des observations et des recommandations sur la question à l'Assemblée générale (voir aussi par. 39 ci-dessous) (par. 10).

Mesures prises

Prenant note de la recommandation du Comité consultatif, la Base de soutien logistique a débuté l'évaluation du concept, compte tenu des hypothèses budgétaires révisées, ce qui lui permettra : a) de revoir le niveau des stocks pour déploiement stratégique ; b) de mettre au point de nouveaux modules prédéfinis pour un déploiement complet du personnel ; c) de recenser les capacités facilitatrices nécessaires ; d) d'établir un niveau minimum de stocks à respecter, dans la mesure du possible, pour les articles qu'il est plus rapide de faire livrer que de déployer à partir des stocks pour les deuxième et troisième étapes. La Base mettra à l'essai ce scénario par des exercices de simulation, en petit groupe et à grande échelle. Elle consignera les enseignements à retenir et collaborera avec le Département de l'appui opérationnel pour dégager des solutions. Un rapport de cette évaluation sera soumis à l'Assemblée générale pour examen.

Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à la proposition de restructuration du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications et au changement de son nom en Service des technologies, mais réaffirme la nécessité de faire preuve de transparence en ce qui concerne les fonctions, les ressources financières, et la répartition du personnel entre les deux sites, Valence et Brindisi, et de faire figurer les informations correspondantes dans les futurs projets de budget (par. 12).

La Base de soutien logistique prend note de la recommandation. Elle a appliqué les recommandations concernant le projet de budget pour l'exercice 2018/19 et le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2016/17 et continuera de faire état séparément des ressources humaines et financières des deux sites.

Le Comité consultatif espère qu'un compte rendu détaillé des gains d'efficacité obtenus et des enseignements tirés de l'expérience au titre de la prestation de services d'appui à distance aux missions figurera dans le projet de budget pour l'exercice 2019/20 (par. 13).

Se reporter au paragraphe 68 du présent rapport.

Demandes ou recommandations

Le Comité consultatif regrette que le dispositif de modulation des ressources reste limité au Service des technologies et attend avec intérêt la présentation du modèle lors de la prochaine session de l'Assemblée générale. Le Comité réaffirme également qu'il est nécessaire d'inclure des détails et toute incidence financière concernant le dispositif de modulation des ressources dans les futurs projets de budget (voir également [A/71/836/Add.10](#), par. 64 à 66) (par. 15).

Le Comité consultatif recommande de ne pas approuver la réaffectation du poste P-4 de spécialiste de la gestion des marchés du Groupe de l'appui à l'approvisionnement et son reclassement à un poste P-5, de logisticien hors classe, pour exercer les fonctions de chef de section, étant donné que la direction de la section a été bien assurée par de hauts responsables de la Base de soutien logistique. Les dépenses opérationnelles correspondantes devraient être ajustées en conséquence (par. 21).

Compte tenu du fait que le dispositif de modulation des ressources n'a pas encore vu le jour, le Comité consultatif juge que la transformation des emplois de temporaire est prématurée. Le Comité souligne en outre que, comme ces emplois de temporaire ont été créés en 2015/16 et 2016/17 et que trois sont vacants depuis 2017, il est trop tôt pour déterminer si les fonctions qui y sont attachées seront nécessaires à long terme. Le Comité recommande donc de ne pas approuver la transformation des 30 emplois de temporaire en postes (par. 23).

Mesures prises

Se reporter à la réponse donnée ci-dessus s'agissant de la recommandation formulée au paragraphe 112 du rapport [A/70/742](#).

Dans le budget pour l'exercice 2019/20, il est proposé de réaffecter le poste de spécialiste de la gestion des marchés (P-4) et de le reclasser en poste de logisticien hors classe (P-5), dont le titulaire exercerait les fonctions de chef de la Section de l'appui à la planification et à l'approvisionnement. La Section comprend le Groupe de l'appui à la planification, le Groupe de l'appui à l'approvisionnement, la Cellule de la gestion des marchés des missions et le Groupe de l'appui technique à la gestion de l'environnement. Elle n'a pour l'instant pas de poste de chef, fonction pourtant essentielle car permettant d'assurer la gestion stratégique des quatre unités qui la composent et qui fournissent un appui direct aux missions et à la Division de la logistique du Département de l'appui opérationnel dans les domaines de la gestion des biens et de la planification de la demande à l'échelle mondiale, de la collecte et de l'analyse de données sur la gestion de l'exécution des contrats-cadres locaux et mondiaux, ainsi qu'un appui direct aux missions pour la mise en œuvre de la stratégie environnementale du Département, dans les trois domaines techniques (énergie, eau et eaux usées, et déchets solides).

S'appuyant sur les recommandations du Comité consultatif et sur l'examen des besoins en personnel civil, la Base de soutien logistique a tiré les conclusions de l'étude sur la modulation de ses ressources, qui sont intégrées au projet de budget pour l'exercice 2019/20. À cet égard, et conformément aux résultats de l'étude susmentionnée, il est proposé que les 24 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) restants soient transformés en postes.

Le Comité consultatif estime toutefois que ces activités devraient être considérées comme relevant de la formation plutôt que des voyages non liés à la formation et note qu'un certain nombre de ces voyages devraient concerner plusieurs participants qui effectueraient de multiples visites sur un même site. Le Comité est d'avis qu'un certain nombre de voyages pourraient être regroupés ou faire intervenir moins de participants, et que les voyages entrepris à des fins de formation, notamment les ateliers et les conférences, ne devraient pas être traités au même titre que les autres types de voyages. Le Comité recommande par conséquent de réduire de 23 360 dollars le montant des crédits demandés au titre des voyages effectués en dehors de la zone de la Mission à des fins autres que la formation (par. 28)

Le Comité note qu'aucun crédit n'a été demandé aux fins de l'acquisition de véhicules neufs ne figure dans le projet de budget (A/72/783, par. 164) et souligne que la Base de soutien logistique devrait s'efforcer d'adapter la taille du parc automobile pour le rendre conforme aux coefficients standard en vigueur (par. 36).

La Base de soutien logistique prend note de la recommandation. Conformément aux recommandations, les crédits demandés pour les ateliers apparaîtront dans la rubrique des voyages effectués à des fins autres que la formation.

Le remplacement de cinq véhicules à usage spécial ayant dépassé leur durée de vie utile a été jugé non prioritaire et donc reporté. Le Centre de services mondial à Brindisi prend note de la recommandation et continuera d'adapter son coefficient véhicules/effectifs pour le rapprocher du coefficient standard.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport):

- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste**: proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste**: proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste**: proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national: il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale.
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national: il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après:

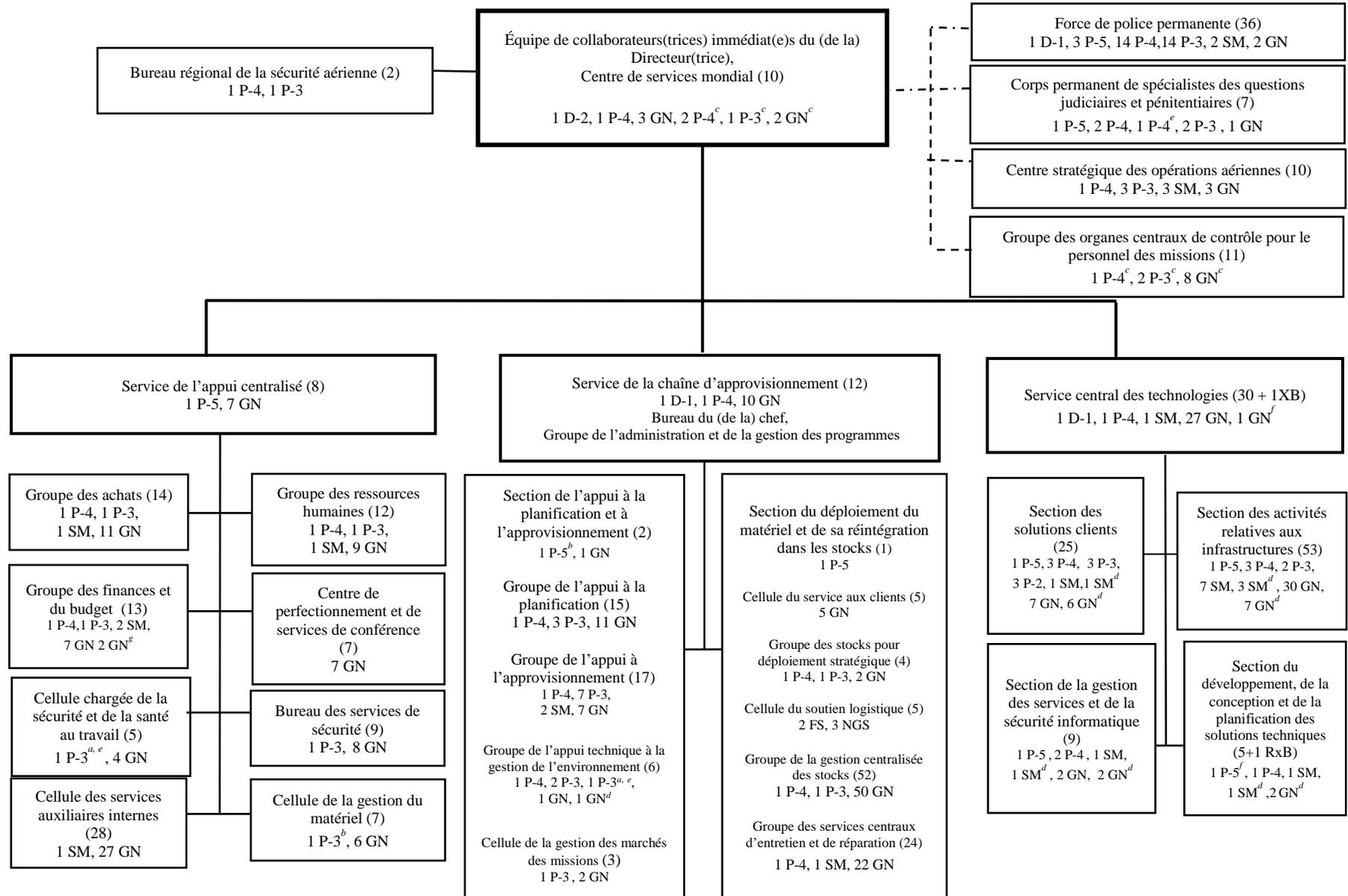
- **Mandat** : variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.

- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

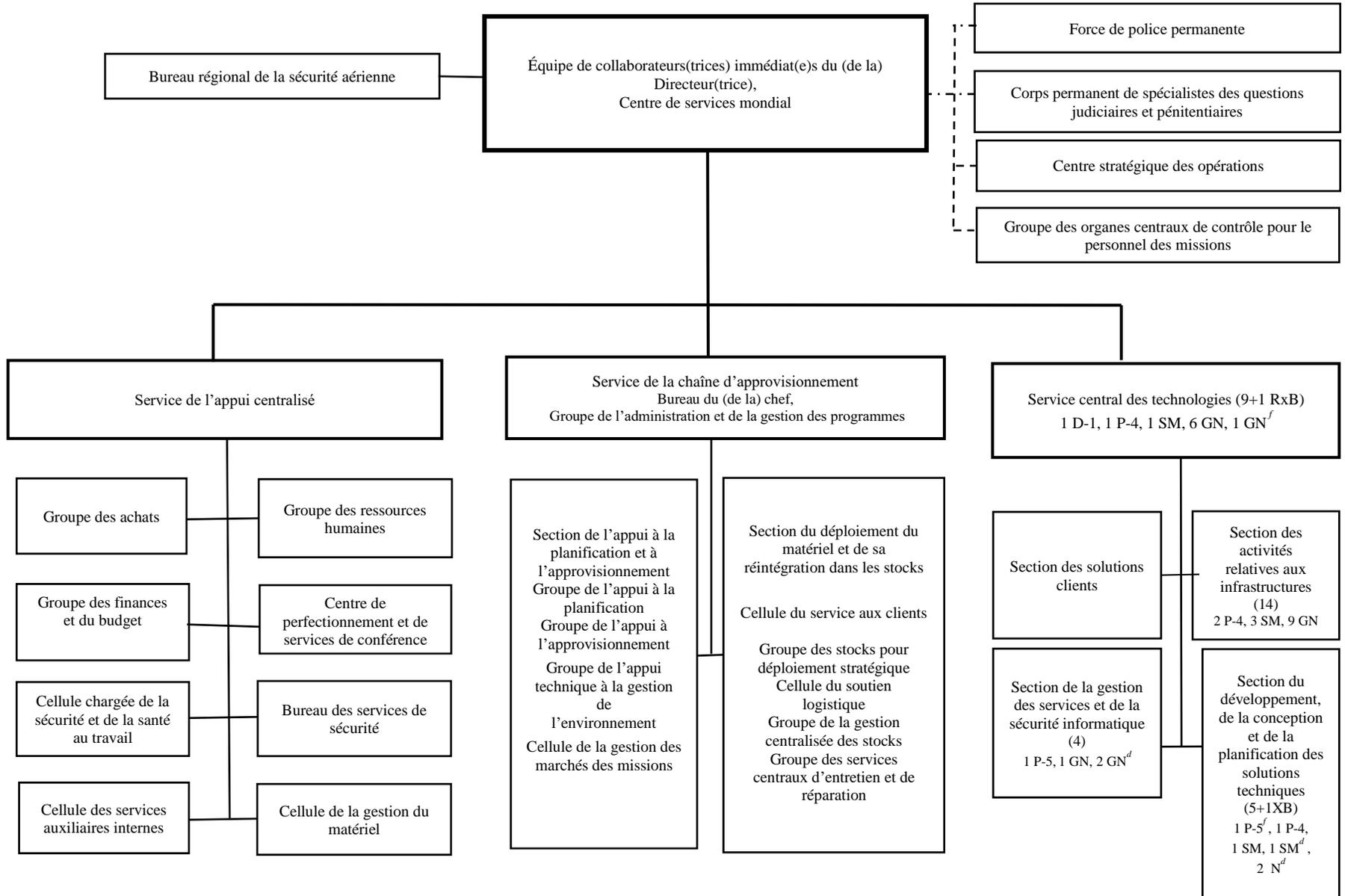
Annexe II

Organigrammes

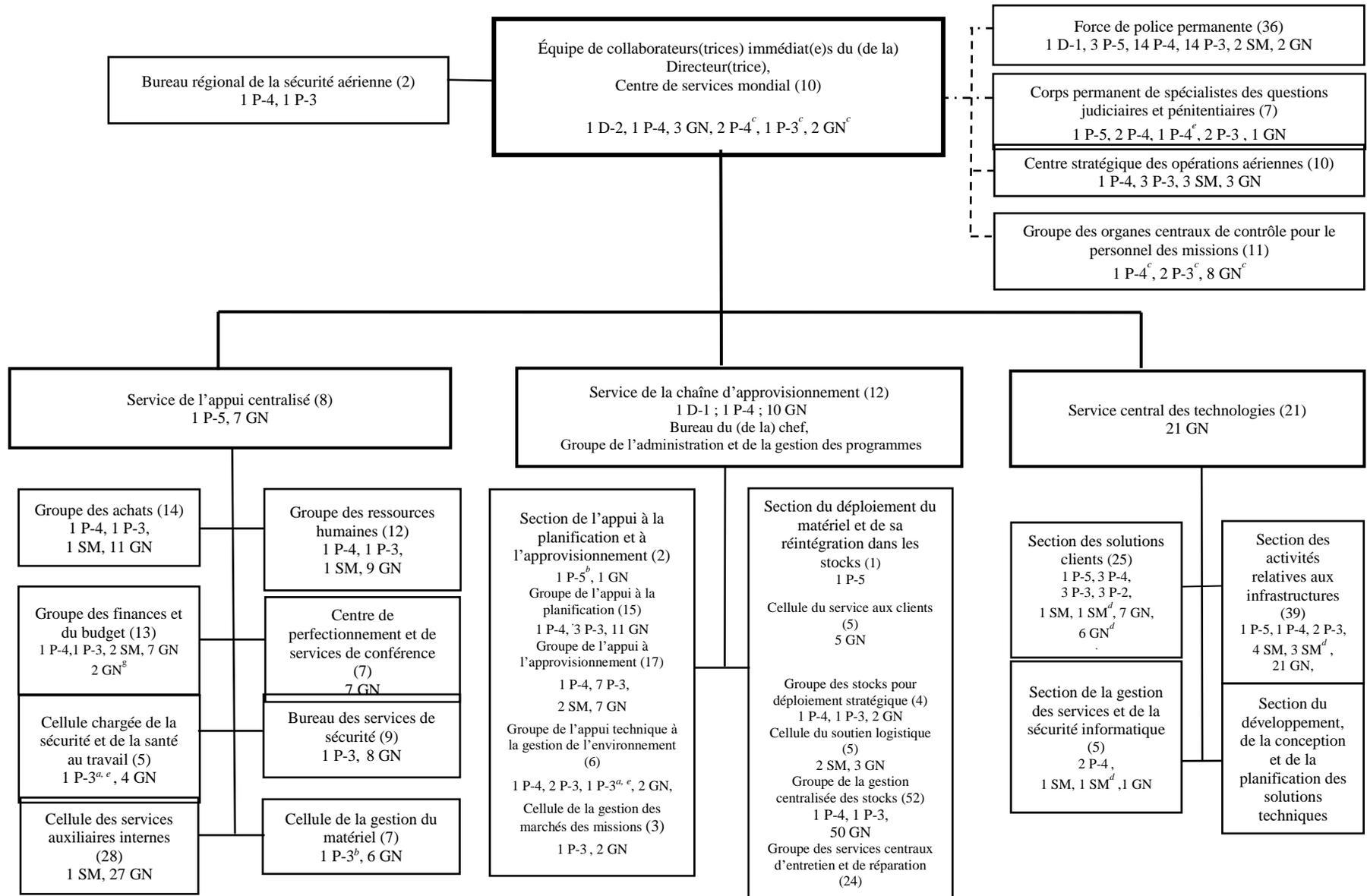
A. Organigramme général



B. Valence



C. Brindisi



(Voir abréviations et notes page suivante)

Abréviations : SM : agent du Service mobile ; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national ; RxB : financé par des ressources extrabudgétaires.

Les lignes en pointillé indiquent des liens avec des services qui relèvent du Siège de l'ONU sur le plan opérationnel et technique, et du Centre de services mondial (Brindisi) sur le plan administratif.

^a Nouveau poste.

^b Reclassement ou déclassement/réaffectation.

^c Transfert.

^d Transformation.

^e Financé au moyen des fonds réservés au personnel temporaire (autres que pour les réunions).

^f Financé par des ressources extrabudgétaires.

^g Bureau d'appui commun de Koweït.

Annexe III

Examen du concept général de stocks pour déploiement stratégique

Résumé

Dans sa résolution [71/294](#), l'Assemblée générale a souscrit aux conclusions et recommandations formulées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, lequel avait affirmé attendre avec intérêt de recevoir des éléments d'information sur les progrès accomplis dans le prochain projet de budget pour la Base de soutien logistique ainsi que sur la version révisée du concept général de stocks pour déploiement stratégique ([A/71/836/Add.10](#)).

En application de la résolution [70/288](#) de l'Assemblée générale, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a procédé à un examen et à une évaluation des stocks pour déploiement stratégique pour l'exercice 2016/17. Il a constaté que, depuis leur création, ces stocks avaient concouru au démarrage de toutes les opérations de maintien de la paix, dont ils étaient la source principale de matériel et que les parties prenantes appréciaient grandement leur utilité. Le concept a été élargi aux missions politiques spéciales, aux opérations de maintien de la paix déjà en activité, à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie ainsi qu'aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies ne relevant pas du Secrétariat.

Dans son rapport ([A/71/798](#)), le BSCI a recommandé que le Département de l'appui aux missions actualise et révise le concept de stocks pour déploiement stratégique ainsi que les hypothèses et les politiques afférentes dans le contexte de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et des initiatives en cours concernant le démarrage des missions, aux fins d'un déploiement rapide, et demandé qu'une proposition de concept révisé soit soumise aux États Membres.

La version révisée du concept général de stocks pour déploiement stratégique a été présentée dans le projet de budget de la Base de soutien logistique pour l'exercice 2018/19 ([A/72/783](#)). Elle contenait cinq grandes propositions de changement, à savoir : a) le passage stratégique d'une phase de démarrage non circonscrite à une phase de démarrage fondée sur un scénario en trois étapes, dans le cadre de laquelle l'appui apporté grâce aux stocks pour déploiement stratégique serait clairement défini, depuis le déploiement initial jusqu'à la mise en place progressive de la chaîne d'approvisionnement régulière de la mission ; b) une transition stratégique d'un stock composé de ressources matérielles à la combinaison de services et d'équipements ; le concept serait ainsi renommé « capacités de déploiement stratégique » ; c) l'adoption d'un modèle amélioré d'examen de la composition des stocks tenant compte de toutes les catégories de produits à la pointe de la technologie et en phase avec la stratégie environnementale relative aux missions et l'évolution des procédures et des pratiques ; d) le recours privilégié au modèle d'approvisionnement le plus économique (solution clefs en main, inventaire géré par le fournisseur ou livraison dans de courts délais), plutôt qu'au maintien de stocks physiques à Brindisi ; e) la fourniture, dans certaines conditions, d'équipements issus des stocks pour déploiement stratégique à des entités autres que les opérations de maintien de la paix.

Dans le cadre de l'examen, la possibilité de déplacer ces stocks pour les rapprocher des théâtres d'engagement a également été étudiée. Toutefois, il a été conclu, à l'issue de cette analyse approfondie, que cela n'apporterait aucune valeur ajoutée à la chaîne d'approvisionnement et exposerait la réserve stratégique à un niveau de risque trop élevé. En outre, la Base de soutien logistique dispose déjà des

infrastructures, des services et des capacités nécessaires pour gérer efficacement les stocks pour déploiement stratégique dans une installation sécurisée, située dans un aéroport, à proximité de lignes maritimes bien établies lui permettant de procéder, dans les délais prescrits, à des déploiements rapides en Afrique de l'Est ou de l'Ouest, au Moyen-Orient, en Europe et aux Amériques.

L'examen a également permis de mettre en lumière le fait que les stocks pour déploiement stratégique font partie intégrante de la stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'Organisation, car ils constituent l'un des moyens dont celle-ci dispose en interne pour déterminer les besoins nets et pour ainsi tirer parti des actifs et des équipements en stock plutôt que de faire appel à des fournisseurs externes.

L'Assemblée générale, au paragraphe 4 de sa résolution [72/287](#), a demandé à recevoir une proposition concernant le concept des opérations révisé pour les stocks pour déploiement stratégique qui tienne compte des remarques et recommandations du Bureau des services de contrôle interne, et a souligné qu'il était nécessaire de poursuivre l'analyse du renforcement de l'efficacité, des gains d'efficacité attendus et des questions liées à l'emplacement des stocks.

Par la suite, la Base de soutien logistique a continué de travailler sur la version révisée du concept général de stocks pour déploiement stratégique. La présente annexe contient les informations actualisées disponibles sur ce concept, y compris sur : a) la mise en place de services habilitants, qui viendront compléter les équipements pour assurer l'établissement dans les délais fixés du quartier général de la mission, puis des états-majors de secteur ; b) un modèle amélioré d'examen de la composition des stocks tenant compte de toutes les catégories de produits à la pointe de la technologie et en phase avec la stratégie environnementale relative aux missions ; c) les solutions d'approvisionnement les plus efficaces et les plus économiques possible pour répondre aux besoins opérationnels lors des phases de démarrage ou de montée en puissance.

Il est apparu, en analysant plus avant la possibilité d'utiliser d'autres emplacements pour rapprocher les stocks pour déploiement stratégique des théâtres d'engagement, que les coûts d'acquisition et les risques liés à l'installation, à la gestion et à l'exploitation d'un nouveau lieu de stockage indépendant ainsi qu'à la mise en place du dispositif de sécurité, seraient considérables, alors que la Base de soutien logistique possède déjà les infrastructures, les services et les capacités nécessaires pour gérer efficacement ces stocks dans un lieu sûr et accessible, et ce grâce à plus de 20 années d'appui et d'investissements des États Membres et du pays hôte (voir sec. III. D de la présente annexe).

La Base de soutien logistique a examiné la composition des stocks pour déploiement stratégique, conformément aux hypothèses budgétaires révisées énoncées aux paragraphes 15 à 24 ci-après. L'accent a été mis sur les domaines de la sécurité et de la gestion de l'environnement (voir par. 53 à 62).

I. Contexte

A. Introduction

1. Depuis la publication, en 2000, du Rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies ([A/55/305-S/2000/809](#)), dans lequel étaient examinées la rapidité et l'efficacité de l'ONU dans le déploiement des opérations (voir les paragraphes 84 à 169), le Secrétariat s'emploie à accélérer le déploiement des opérations de paix pour faire face aux crises qui surviennent partout dans le monde. Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, plusieurs États Membres et d'autres parties prenantes ont exhorté l'ONU à accélérer le rythme de déploiement de ses opérations.

2. A l'instar d'autres initiatives du Secrétariat, le concept de stocks pour déploiement stratégique a été adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution [56/292](#), en 2002. Les stocks pour déploiement stratégique visent à fournir, sous 30 jours dans le cadre d'une opération classique et sous 90 jours dans le cadre d'une opération multidimensionnelle, et pour une période limitée, le matériel nécessaire pour permettre aux opérations de disposer de la capacité opérationnelle minimale pour s'acquitter de leurs tâches essentielles dans le principal théâtre d'opérations de leur zone de mission.

3. À la suite de la demande formulée dans la résolution [70/288](#) de l'Assemblée générale, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a procédé à un examen et à une évaluation des stocks pour déploiement stratégique pour l'exercice 2016/17. Il a constaté que depuis leur création, ces stocks avaient concouru au démarrage de toutes les opérations de maintien de la paix, dont ils étaient la source principale de matériel et que les parties prenantes appréciaient grandement leur utilité. Le concept a été élargi aux missions politiques spéciales, aux opérations de maintien de la paix déjà en activité, à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie ainsi qu'aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies ne relevant pas du Secrétariat.

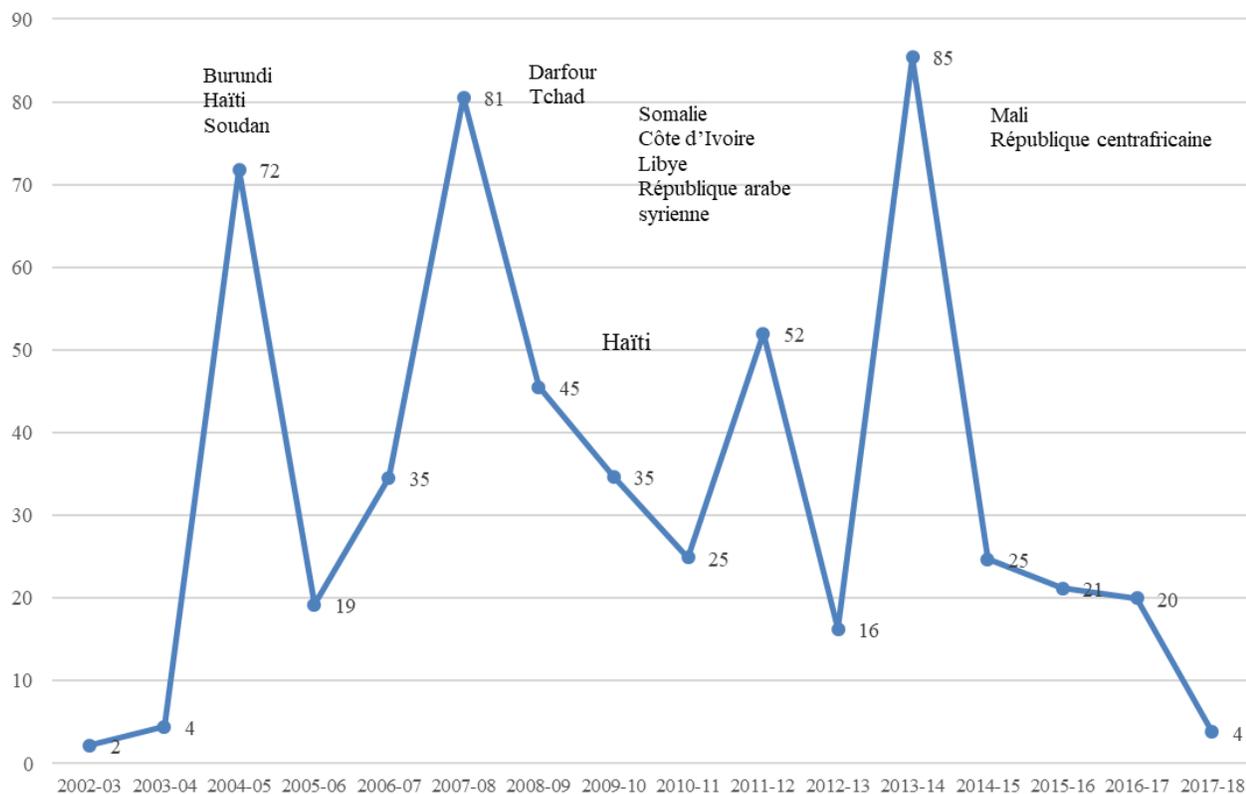
4. Dans son rapport ([A/71/798](#)), le BSCI a recommandé que le Département de l'appui aux missions actualise et révise le concept de stocks pour déploiement stratégique ainsi que les hypothèses et les politiques afférentes dans le contexte de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et des initiatives en cours concernant le démarrage des missions, aux fins d'un déploiement rapide, et demandé qu'une proposition de concept révisé soit soumise aux États Membres.

II. Utilisation passée des stocks pour déploiement stratégique

5. Depuis leur création en 2002, les stocks pour déploiement stratégique ont permis de fournir un appui matériel à toutes les opérations de maintien de la paix, dont ils constituent la principale source d'équipements lors de la phase de démarrage. Le montant cumulé de tout le matériel fourni s'élève à plus de 536 millions de dollars. D'après les résultats d'une enquête de février 2017 et le rapport du BSCI ([A/71/798](#)), les parties prenantes apprécient à tous les égards l'utilité des stocks pour déploiement stratégique. La figure 1 ci-dessous illustre la valeur annuelle des stocks pour déploiement stratégique qui ont été attribués ainsi que les pics correspondants à la création de nouvelles missions de maintien de la paix.

Figure I
Utilisation passée des stocks pour déploiement stratégique

(En millions de dollars des États-Unis)



6. Depuis l'introduction du concept, 88 % des stocks attribués ont visé à appuyer les phases de démarrage et de montée en puissance des opérations, comme le montre la figure 2. En outre, la Base de soutien logistique assure une fonction de centralisation² de la chaîne d'approvisionnement internationale en matériel et soutient de nombreuses missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales, ainsi que le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, et répond aux besoins urgents des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Durant la phase de soutien logistique ONU, la livraison de matériel issu des stocks pour déploiement stratégique aux opérations en activité répond à deux objectifs : a) assurer la bonne rotation des inventaires ; b) éviter que les équipements ne deviennent obsolètes et ne soient comptabilisés en pertes. Dans les cas où ces stocks constituent la source de matériel la plus fiable et la plus adaptée, elle permet également d'apporter un appui d'importance cruciale aux missions et opérations des Nations Unies, grâce aux délais d'exécution courts et à la souplesse de la chaîne d'approvisionnement, qui apportent une valeur ajoutée. Toutefois, il importe de distinguer ces objectifs secondaires de l'objectif principal des stocks pour déploiement stratégique, c'est-à-dire la fourniture

² Dans le cadre de ses fonctions de centralisation, la Base de soutien logistique recense les possibilités de se procurer, en interne, les biens dont ont besoin les missions, et conseille ces dernières à ce sujet, ce qui permet ainsi d'assurer la bonne rotation des stocks pour déploiement stratégique, d'encourager la mobilisation des ressources inutilisées de l'Organisation et d'éviter que le matériel ne devienne obsolète.

d'un appui lors des phases de démarrage et de montée en puissance des opérations de maintien de la paix. La figure III montre que 81,4 % de la valeur des stocks pour déploiement stratégique ont été attribués à des opérations de maintien de la paix et 15,5 % à des missions politiques spéciales.

Figure II
Attribution des stocks par phases

(En millions de dollars des États-Unis)

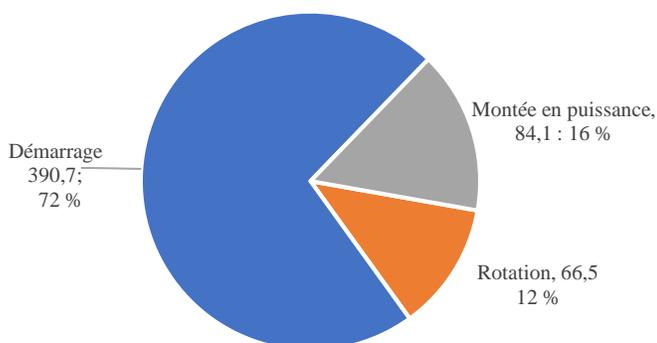
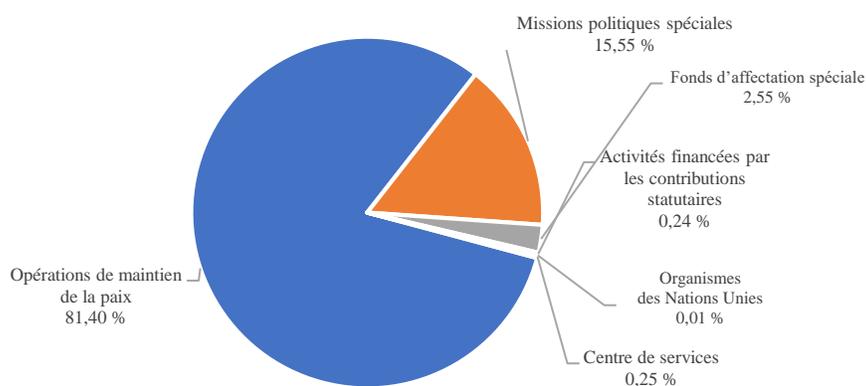


Figure III
Attribution des stocks par mission et catégorie de clients

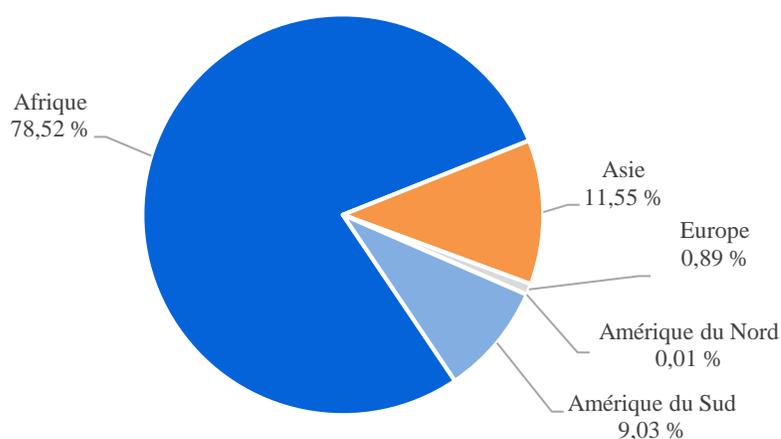


7. Grâce aux stocks pour déploiement stratégique, un appui a été prêté à 27 opérations de maintien de la paix, y compris à toutes les missions en cours, au Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie et à 27 missions politiques spéciales. À titre exceptionnel, ces stocks permettent de répondre aux besoins urgents des institutions spécialisées, des fonds et des programmes des Nations Unies.

8. Comme le montre la figure IV, depuis la mise en place du concept, l'accent a été mis sur les opérations de maintien de la paix en Afrique, qui représentent 78,5 %

des bénéficiaires. Toutefois, par le passé, des activités de maintien de la paix ont aussi été organisées dans d'autres régions et continueront probablement de l'être. Il convient de noter que les statistiques fournies dans la présente annexe sont fondées sur les données recueillies à partir de 2002, soit la date à laquelle le concept général de stocks pour déploiement stratégique a été mis au point. Il importe également de garder à l'esprit qu'avant la mise en place de ces stocks, les opérations de maintien de la paix se répartissaient entre l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique.

Figure IV
Attribution des stocks par régions



9. Au cours des phases de démarrage des opérations de maintien de la paix, il est essentiel de veiller à ce que tout le matériel nécessaire soit déployé et en parfait état de fonctionnement. Les moyens dont disposent les nouvelles missions pour configurer, entretenir et gérer les grandes quantités de matériel qu'elles reçoivent sont limités, voire inexistant. La Base de soutien logistique joue donc un rôle important car elle fournit des services à forte valeur ajoutée, y compris des services de consolidation, d'entretien et de perception et de distribution des effets de paquetage. Tous les articles en stock sont maintenus en condition, conformément à des plans d'entretien régulier. Avant le déploiement, les véhicules sont configurés et équipés, conformément aux exigences des missions, de radios à haute fréquence, d'un système de gestion du parc (CarLog), de plaques d'immatriculation et d'un porte-drapeau, et les signes distinctifs de l'ONU y sont apposés. Tous les articles font l'objet de vérifications préalables à la livraison pour s'assurer de leur bon état de fonctionnement.

10. Les équipements provenant des stocks pour déploiement stratégique sont livrés sous forme de modules, offrant ainsi des solutions intégrées aux missions. Par exemple, le module de production d'électricité comprend des groupes électrogènes, des câbles, des tableaux de commande, des outils et des pièces détachées.

III. Concept général révisé de stocks pour déploiement stratégique

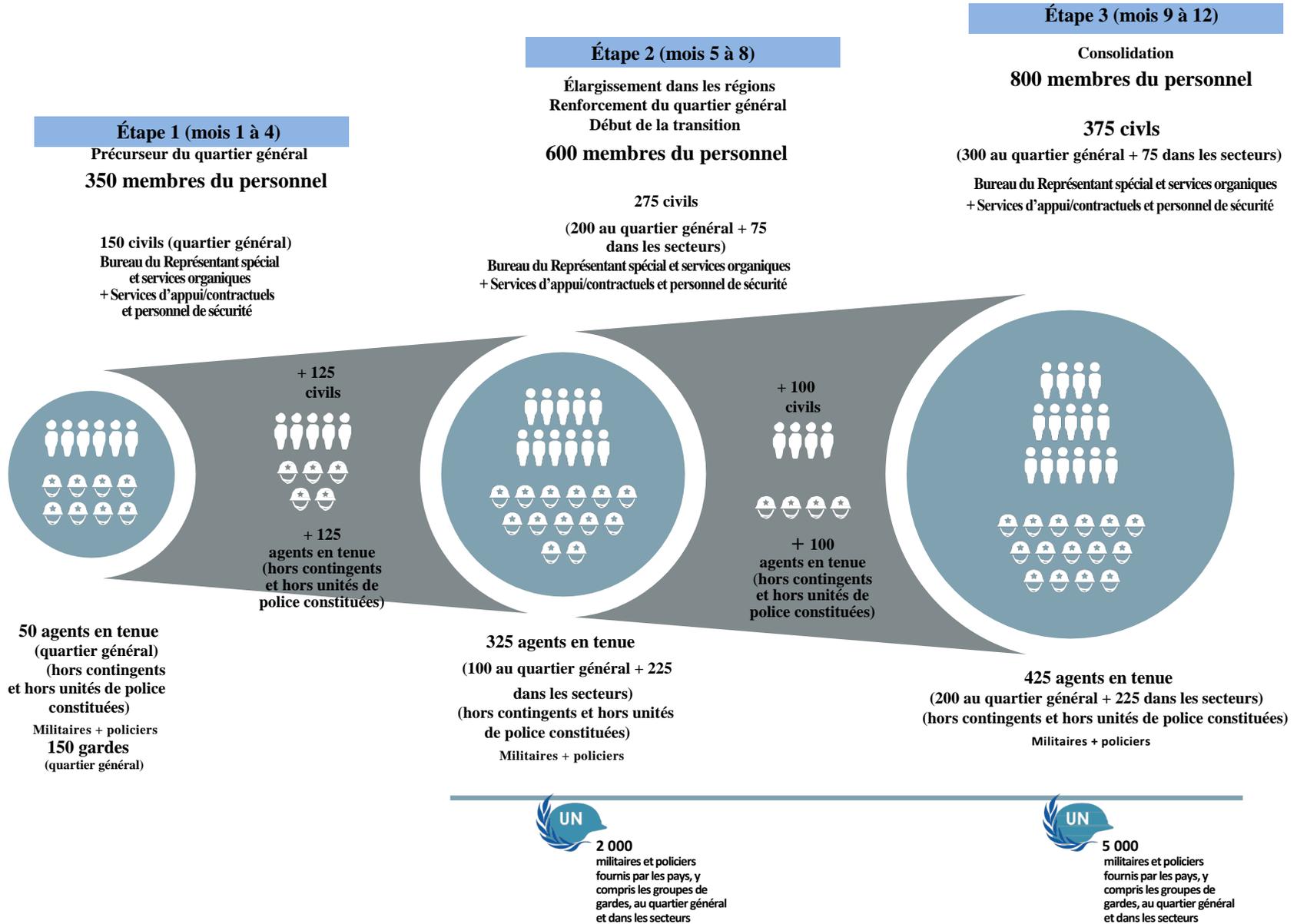
A. Hypothèses budgétaires

11. Au cours de l'examen initial du concept de stocks pour déploiement stratégique, la Base de soutien logistique a tenu compte : a) du concept opérationnel en cours ; b) des recommandations des organes délibérants et des organes de contrôle ; c) des résultats des ateliers de déploiement rapide ; d) des consultations avec le Département de l'appui aux missions ; e) du mode de fonctionnement du siège du Programme alimentaire mondial, à Rome ; f) du mode de fonctionnement de la base de soutien logistique de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord à Tarente (Italie) ; g) des résultats du forum sur le déploiement rapide tenu lors du salon des technologies organisé par la Base de soutien logistique à Valence et auquel ont participé 99 entreprises.

12. Du 1^{er} au 3 novembre 2017, la Base de soutien logistique a organisé un atelier au Siège de l'ONU, au cours duquel les conclusions tirées au sujet des éléments susmentionnés au paragraphe 11 ont été examinées. Ont participé à l'atelier : a) des hauts fonctionnaires et des spécialistes de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie ; b) des représentants du Département de l'appui aux missions, y compris du Bureau du Sous-Secrétaire général, de la Division du soutien logistique et de la Division de l'informatique et des communications ; c) des représentants du Département de la gestion, y compris de la Division du financement des opérations de maintien de la paix et de la Division des achats ; d) des représentants du BSCI.

13. Au cours de cet atelier, un scénario a été élaboré en se fondant sur un ensemble d'hypothèses de planification ainsi que sur les tendances observées lors des phases de démarrage et de renforcement des missions de maintien de la paix, y compris lors du déploiement des missions en Côte d'Ivoire, en Libye, au Mali, en République arabe syrienne, en République centrafricaine, en Somalie, au Soudan, au Soudan du Sud et au Tchad, et en s'alignant sur l'initiative de déploiement rapide.

14. La figure V illustre les hypothèses de planification révisées retenues aux fins de la définition du nouveau concept de stocks pour déploiement stratégique, qui comporte trois étapes.



15. S'agissant du démarrage des missions de maintien de la paix, le scénario de référence retenu comporte les trois étapes décrites ci-dessous.

16. **Première étape (mois 1 à 4) :** Au cours de cette étape, un précurseur du quartier général est établi, conformément au principe de déploiement rapide, afin d'apporter un appui à un effectif de 350 personnes, y compris à des membres du personnel civil (services organiques et services d'appui), à des agents en tenue hors contingents et unités de police constituées et à un groupe de gardes composé de 150 personnes. Il permet à la mission d'atteindre sa capacité opérationnelle initiale. Il est procédé au déploiement d'un détachement précurseur intégré, composé de membres du personnel des services organiques, y compris de l'équipe de direction, de spécialistes de la planification de la force et de la police des Nations Unies, d'agents des services de sécurité et d'un élément d'appui à la mission, chargé notamment de la planification initiale, des questions logistiques, de l'informatique et des communications, du recrutement et des achats.

17. **Deuxième étape (mois 5 à 8) :** Au cours de cette étape, la mission ouvre jusqu'à trois bureaux régionaux ou états-majors de secteur en plus de la capacité opérationnelle initiale. Elle monte en puissance et investit son quartier général définitif. Elle commence à assurer le soutien de 600 membres du personnel (hors contingents et hors unités de police constituées) ainsi que les services essentiels pour les membres du personnel en tenue déployés par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, une fois passée la période d'autonomie initiale. Un appui est apporté : a) au personnel civil des services organiques et des services d'appui ; b) au personnel en tenue (hors contingents et hors unités de police constituées) du quartier général de la mission ; c) à trois états-majors de secteur, comptant une centaine de membres du personnel chacun ; d) à deux bataillons d'infanterie (1 700 personnes) et deux unités de police constituées (300 policiers et policières). Au cours de cette étape, la mission planifie la mise en place d'un quartier général pleinement opérationnel et l'élargissement dans les régions, mène des opérations d'exploration en vue d'établir des bases sur le terrain, des activités d'études environnementales et des activités de reconnaissance, décide où seront situés les entrepôts et commence les travaux de construction.

18. **Troisième étape (mois 9 à 12) :** Au cours de cette étape (la dernière à laquelle interviennent les stocks pour déploiement stratégique), la mission endosse progressivement la responsabilité de soutenir 800 membres du personnel, d'assurer les services de zone-vie et de fournir des infrastructures de base aux membres des contingents et au personnel de police fournis par les pays, y compris : a) le personnel civil des services organiques et des services d'appui ; b) le personnel en tenue (hors contingents et hors unités de police constituées) du quartier général de la mission ; c) trois états-majors de secteur, comptant une centaine de membres du personnel chacun ; d) trois à cinq bataillons et unités de soutien militaire (soit 3 200 à 5 000 personnes) pendant la phase de transition. En outre, les camps temporaires initialement déployés sont renforcés et transformés en bases à caractère semi-permanent ; les secteurs, qui commencent à s'élargir, deviennent des centres régionaux. Au lieu de se faire livrer du matériel issu des stocks pour déploiement stratégique, la nouvelle mission commence par conclure les marchés nécessaires dans le cadre de sa chaîne d'approvisionnement.

19. D'après ce concept général, l'appui fourni grâce aux stocks pour déploiement stratégique comprend trois étapes au démarrage des missions. Passés les 12 premiers mois, celles-ci ne reçoivent normalement plus de matériel issu de ces stocks. Tous les stocks pour déploiement stratégique attribués sont considérés comme appartenant à l'ONU et gérés comme tels par les missions. Aux fins de la reconstitution des stocks, le coût du matériel attribué est imputé au budget des missions bénéficiaires.

20. Grâce aux stocks pour déploiement stratégique, les nouvelles missions disposent des moyens nécessaires pour fournir, dans un premier temps, les infrastructures de base, les services de zone-vie et les services de soutien logistique dont la responsabilité incombe à l'ONU, y compris s'agissant des bureaux et des bases de la mission ainsi que du personnel en tenue (hors contingents et hors unités de police constituées) et des membres des contingents et du personnel de police fournis par les pays, dans la limite de ce qui n'est pas pris en charge au titre du matériel appartenant aux contingents en vertu d'un mémorandum d'accord ou d'une lettre d'attribution.

21. Les missions peuvent aussi avoir recours aux stocks pour déploiement stratégique pour répondre aux besoins en cas de montée en puissance ou d'urgence découlant, par exemple, de changements de mandat, d'évacuations, de réinstallations, de catastrophes naturelles, de pandémies, de la nécessité de continuité des opérations, d'attaques ou d'autres incidents, ou encore du passage d'une opération régionale à une mission de maintien de la paix des Nations Unies.

22. Les capacités stratégiques sont intégrées au processus de planification de la chaîne d'approvisionnement et de recherche de fournisseurs, y compris à la planification intégrée des activités, comme indiqué dans le plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement.

23. Les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police doivent fournir l'ensemble du matériel appartenant aux contingents, les moyens de soutien logistique autonome et les paquetages, y compris les armes, les véhicules de combat et de soutien logistique, les pièces détachées et les services d'entretien de deuxième, troisième et quatrième échelons ainsi que le matériel de transmissions de base, et, dans le cadre des contrats de location avec services, assurer l'entretien, la réparation et le remplacement du matériel majeur.

24. Grâce aux stocks pour déploiement stratégique, les nouvelles missions disposent, pendant les 12 premiers mois, de la capacité opérationnelle initiale nécessaire pour leur permettre, ainsi qu'aux militaires et au personnel de police, de s'acquitter des tâches essentielles jusqu'à ce que leur chaîne d'approvisionnement soit opérationnelle. On estime qu'il faut un an pour que les missions atteignent leur pleine capacité opérationnelle, c'est-à-dire pour qu'elles disposent des moyens de commandement et de contrôle voulus pour mener à bien leurs opérations, puissent assurer la prestation de services et s'appuient sur une chaîne d'approvisionnement opérationnelle.

B. Capacités facilitatrices

25. Comme suite à la recommandation formulée par le BSCI, la Base de soutien logistique a évalué s'il convenait de faire évoluer les stocks pour déploiement stratégique afin de fournir, outre du matériel, des services habilitants, et examiné les ressources supplémentaires qui seraient nécessaires à cette fin.

26. Depuis leur création, les stocks pour déploiement stratégique ont uniquement servi à fournir du matériel et des équipements. Dans certains cas, les missions bénéficiaires n'ont pas les moyens de réceptionner, d'inspecter, d'installer, de comptabiliser et de gérer le matériel qui leur est attribué. Ces lacunes concernent en particulier les activités de génie, y compris la mise en place des infrastructures, la réalisation des travaux horizontaux ainsi que la préparation et la gestion des installations.

27. De nombreux acteurs ont participé à l'atelier sur le déploiement rapide des missions de maintien de la paix organisé début 2017 par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, y

compris des États Membres. Ils ont notamment mis en avant des insuffisances relatives aux capacités facilitatrices, en particulier entre le moment où un mandat est autorisé et celui où les pays fournisseurs de contingents déploient ces capacités, qui marque le début du plein potentiel opérationnel de la mission. Les participants sont convenus de la nécessité de combler ces déficiences par plusieurs moyens, qui seraient intégrés dans le concept général révisé de stocks pour déploiement stratégique.

28. Les besoins en termes de capacités facilitatrices ont été examinés lors de l'atelier consacré à la révision du concept en novembre 2017. À cette occasion, il a été noté qu'il importait d'élargir les capacités de déploiement stratégique et de proposer des services habilitants, ce qu'ont confirmé les représentants de la MINUSMA, de la MINUSS et du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, qui sont des missions relativement récentes.

29. Les participants ont jugé que les services habilitants suivants étaient nécessaires au déploiement rapide des missions : a) réception et inspection du matériel ; b) transport et manutention ; c) mise en place des camps avancés, y compris des services de base et des services de gestion des installations, dans le cadre de solutions clefs en main ; d) préparation du terrain, y compris le nivellement, la construction des aires en dur, des structures de défense et des systèmes de drainage, et la réalisation des études hydrogéologiques ; e) installation i) des modules d'hébergement préfabriqués conformes aux normes des Nations Unies ; ii) des tentes dans les camps avancés ; iii) des systèmes de défense (périmètres, accès, éclairage, abris fortifiés et autres) ; iv) des dispositifs de production et de distribution d'électricité (groupes électrogènes, solutions solaires et solutions hybrides) ; v) des stations de traitement des eaux ainsi que des systèmes de stockage et de distribution de l'eau et de gestion des eaux usées et des déchets solides ; vi) des infrastructures informatiques et des équipements de transmissions ; vii) des installations médicales conformes aux normes des Nations Unies.

30. Ces services pourraient être fournis, de manière viable : a) en interne, par des équipes d'appui aux missions relevant de l'ONU (à l'heure actuelle, les services nécessaires aux équipes d'appui aux missions sont assurés, dans une certaine mesure, par la Base de soutien logistique ; ce dispositif pourrait être élargi aux missions) ; b) en vertu de contrats-cadres passés par l'Organisation ; c) par des prestataires de services relevant d'entités des Nations Unies, comme le BSCI ; d) par des tiers, dans le cadre de solutions commerciales ou de solutions proposées par des États Membres ; e) par des vacataires.

31. Pour l'exercice 2018/19, la Base de soutien logistique s'est à nouveau penchée sur la composition des stocks pour déploiement stratégique et a conclu que sur les 326 rubriques, 160 nécessitaient des capacités facilitatrices. Celles-ci seront avant tout constituées de la manière suivante : a) en prévoyant des services habilitants dans les contrats-cadres passés par l'Organisation au titre de rubriques particulières ; b) en ayant recours à des tiers proposant des solutions commerciales pour : i) la construction du quartier général de la mission ou des états-majors de secteur ; ii) la gestion des installations ; iii) l'exploration du terrain ; iv) la formation du personnel des Nations Unies.

32. Dans la mesure du possible, les équipes d'appui aux missions de la Base de soutien logistique et prestataires de services fourniront les services habilitants suivants : a) réception et inspection du matériel ; b) services liés aux infrastructures informatiques et aux équipements de transmissions ; c) gestion des contrats ; d) études techniques et élaboration, installation et mise en service de modules prédéfinis ; e) gestion des eaux usées et des déchets solides.

33. Des ressources supplémentaires, qui seraient inscrites au budget de la Base de soutien logistique, seront nécessaires pour la fourniture commerciale de ces capacités facilitatrices, y compris pour couvrir les frais fixes et financer la formation et les activités d'audit ou encore les fonctions de gestion des contrats. En outre, pendant l'exercice 2018/19, et en collaboration avec le Siège de l'ONU (y compris la Division de la logistique et la Division des achats), la Base de soutien logistique devra définir une stratégie globale pour les appels d'offres et estimer leur montant, qui sera ensuite présenté à l'Assemblée générale.

34. Le fait de fournir des capacités facilitatrices dans le cadre des stocks pour déploiement stratégique, c'est-à-dire d'ajouter à la livraison d'équipements un concept de prestation de services, constitue un grand changement stratégique. Il est donc proposé de renommer le concept de stocks pour déploiement stratégique « capacités de déploiement stratégique ».

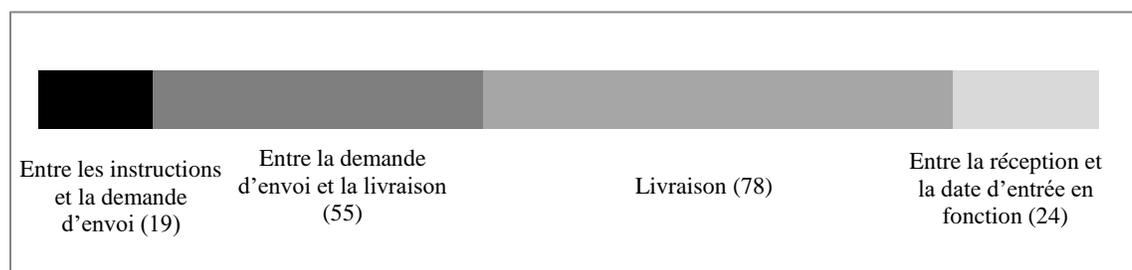
C. Caractère réaliste des délais et recours aux autorisations de dépenses avant mandat

35. Comme suite à la recommandation formulée par le Bureau des services de contrôle interne, la Base de soutien logistique s'est demandé si les délais fixés s'agissant de l'attribution des stocks pour déploiement stratégique étaient réalistes et s'ils pouvaient constituer un obstacle pratique au recours aux autorisations d'engagement de dépenses préalables au mandat du Secrétaire général.

36. Les délais de déploiement actuellement en vigueur n'ont pas de lien direct avec les autorisations de dépenses avant mandat. Les retards soulignés par le Bureau dans son rapport sont majoritairement dus à d'autres facteurs, à savoir : a) les décisions tardives de commencer le déploiement du matériel issu des stocks pour déploiement stratégique ; b) la durée des opérations de transport multimodal, en particulier terrestres ; c) les retards pris lors du passage des douanes des pays accueillant les missions bénéficiaires ; d) le fait que ces missions n'ont pas la capacité de réceptionner, d'inspecter et d'accepter les livraisons. Ces retards relevés par le Bureau sont présentés à la figure VI.

Figure VI
Étapes du traitement du matériel issu des stocks pour déploiement stratégique de 2002 à 2016

(Nombre moyen de jours)



Source : Analyse des données de la Base de soutien logistique faite par le Bureau des services de contrôle interne.

Note : Les données relatives à la phase « Entre les instructions et l'ordre de livraison » n'étaient disponibles que pour la période 2012 à 2016.

37. La Base de soutien logistique collabore avec ses partenaires au Secrétariat de l'ONU, y compris la Division de la logistique et la Division des achats, afin d'améliorer les modalités contractuelles d'expédition commerciale, en particulier en ce qui concerne le transport terrestre. En outre, elle entend réduire les retards dans la réception, l'inspection et l'installation du matériel en déployant des capacités facilitatrices.

D. Autres emplacements pour les stocks pour déploiement stratégique

38. Dans son rapport, le Bureau des services de contrôle interne a recommandé que le Département de l'appui aux missions envisage de déplacer les stocks pour déploiement stratégique, afin que ceux-ci soient au plus près des théâtres d'engagement, y compris en nouant des partenariats avec les autres entités des Nations Unies et en tirant parti de leur expérience.

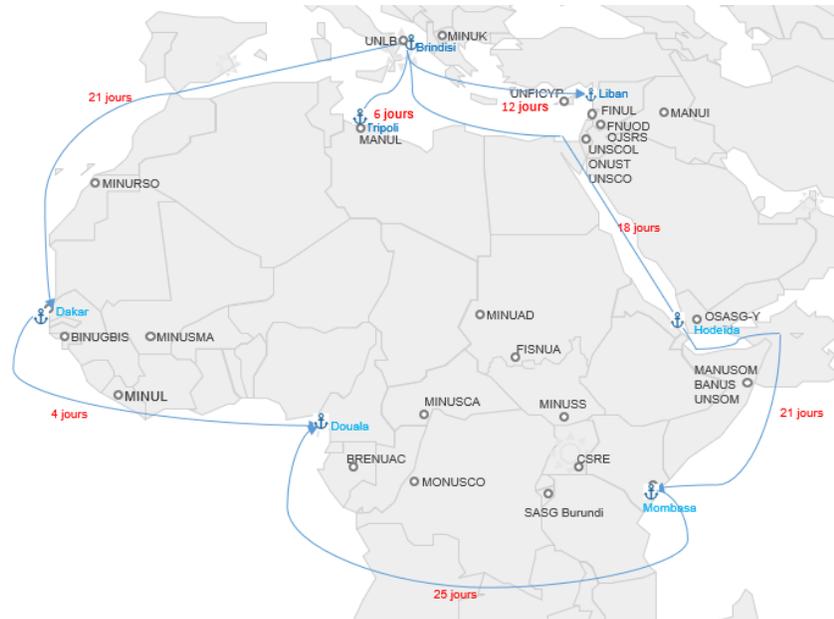
39. Au cours de l'atelier consacré à l'examen initial, une analyse approfondie a été effectuée en tenant compte des facteurs suivants :

- a) Infrastructures disponibles à Brindisi, en Afrique de l'Est, en Afrique de l'Ouest et au Moyen-Orient ;
- b) Installations (sécurité, services, capacité, etc) ;
- c) Ports en Europe, en Afrique de l'Est, en Afrique de l'Ouest et au Moyen-Orient ;
- d) Encombrement des ports ;
- e) Délais de livraison de port à port (transports maritimes) ;
- f) Délais de livraison des ports aux missions (transports terrestres) ;
- g) Analyse de la répartition du matériel dans plusieurs entrepôts régionaux ;
- h) Risques liés à l'envoi de matériels depuis des bases supplémentaires jusqu'à un nouveau théâtre d'engagement hors Afrique ;
- i) Coûts d'acquisition et risques liés à l'installation, à la gestion et à l'exploitation d'un nouveau lieu de stockage indépendant ainsi qu'à la mise en place du dispositif de sécurité.

40. À l'heure actuelle, les stocks pour déploiement stratégique sont situés à Brindisi (Italie). Seul le matériel médical est entreposé en Allemagne par le fournisseur, qui en gère l'inventaire. À Brindisi, le matériel est entretenu, conformément à des plans d'entretien régulier, et la Base assure des services à valeur ajoutée. Par exemple, avant le déploiement, les véhicules sont configurés et équipés, conformément aux exigences des missions, de radios à haute fréquence, d'un système de gestion du parc (CarLog), de plaques d'immatriculation et d'un porte-drapeau, et les signes distinctifs de l'ONU y sont apposés. Tous les articles font l'objet de tests préalables à la livraison pour s'assurer de leur bon état de fonctionnement.

41. Au cours de l'examen, il a été envisagé de déplacer les stocks, notamment en Afrique, et en particulier à Mombasa (Kenya), à Douala (Cameroun) et à Dakar (Sénégal), car ces villes sont proches de plusieurs opérations en cours. Depuis ces villes, les délais de livraison à destination de missions en Afrique seraient semblables aux délais actuels. Ainsi, il faudrait environ 29 jours pour transporter du matériel de Mombasa à Dakar (hors transport terrestre), contre environ 21 jours depuis Brindisi. On trouvera à la figure VII les délais de livraison, en jours, en fonction des différents lieux d'entreposage. En outre, il est difficile de prévoir les lieux où les futures opérations de maintien de la paix seront appelées.

Figure VII

Délaï de livraison du matériel issu des stocks pour déploiement stratégique

Abréviations : AMISOM = Mission de l'Union africaine en Somalie ; BANUS = Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie ; BINUGBIS = Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau ; BRENUEAC = Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale ; CSRE = Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) ; FINUL = Force intérimaire des Nations Unies au Liban ; FISNUA = Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei ; FNUOD = Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement ; MANUI = Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq ; MANUL = Mission d'appui des Nations Unies en Libye ; MANUSOM = Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie ; MINUAD = Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour ; MINUK = Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo ; MINUL = Mission des Nations Unies au Libéria ; MINURSO = Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental ; MINUSCA = Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ; MINUSMA = Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ; MINUSS = Mission des Nations Unies au Soudan du Sud ; MONUSCO = Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ; OJSRS = Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie ; ONUST = Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve ; OSASG-Y = Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen ; SASG Burundi = Conseiller spécial du Secrétaire général au Burundi ; UNFICYP = Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre ; UNSCO = Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient ; UNSCOL = Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban.

42. En outre, le système de répartition des stocks pour déploiement stratégique entre plusieurs entrepôts régionaux (par exemple, en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est) serait moins efficace et pourrait entraver le déploiement rapide. L'équipement serait bloqué dans plusieurs entrepôts et cela générerait des doubles emplois et aurait pour conséquence d'accroître le niveau d'inventaire. De plus, ce système entraînerait une baisse des économies d'échelle relatives à l'entreposage, à l'entretien, à la sécurité et à la gestion des installations.

43. Les coûts d'acquisition et les risques liés à l'installation, à la gestion et à l'exploitation d'un nouveau lieu de stockage indépendant ainsi qu'à la mise en place du dispositif de sécurité seraient par ailleurs considérables, alors que le Centre de services mondial à Brindisi détient déjà les infrastructures, les services et les capacités nécessaires pour gérer efficacement les stocks pour déploiement stratégique dans un lieu sûr et accessible. Le Gouvernement italien met à disposition une infrastructure sur mesure (trois entrepôts d'une capacité de 18 000 m³) pour abriter une partie des stocks pour déploiement stratégique ainsi que plusieurs installations de stockage existantes, un terrain d'une superficie de 31 ha destiné au stockage du matériel entreposé dans des conteneurs et du matériel mobile, un entrepôt en douane, des services de sécurité ainsi que l'accès à un aéroport international pour les opérations stratégiques de transport aérien et au port maritime adjacent. En complément de cette infrastructure, la Base de soutien logistique peut déjà compter sur la structure d'appui approuvée par les États Membres, composée, entre autres, des entités suivantes : un groupe de la réception et de l'inspection, un groupe de l'entreposage, un groupe de la maintenance, un groupe des expéditions et un groupe de l'administration et de la gestion des marchés. En outre, le personnel technique qualifié et le matériel nécessaires aux contrôles sont également disponibles pour l'entretien des véhicules et des autres équipements, tels que les groupes électrogènes, les usines de traitement d'eau potable et le matériel informatique. Des infrastructures, entités et ressources analogues seraient nécessaires pour gérer les stocks pour déploiement stratégique dans un autre site. De plus, la Base de soutien logistique est située sur un aéroport et à proximité de compagnies maritimes bien établies, permettant d'assurer un déploiement rapide dans les délais requis en Afrique de l'Est, au Moyen-Orient, en Asie du Sud-Est, en Europe et dans les Amériques.

44. Toutefois, si un centre d'approvisionnement régional venait à être établi sur le continent africain pour répondre aux besoins en termes de stockage des missions de maintien de la paix en cours, la possibilité de constituer des « réserves régionales » en entreposant le matériel dans des installations existantes des Nations Unies (missions ou bases logistiques) serait évaluée.

45. Eu égard aux hypothèses budgétaires révisées (voir section III.A) et aux résultats de l'étude sur les autres modèles d'approvisionnement, un examen approfondi de l'opportunité de mettre en place des entrepôts régionaux devrait être réalisé, en s'attachant notamment aux aspects suivants : a) coûts du déploiement et de l'entretien de sites avancés ; b) possibilités d'approvisionnement ; c) structure des coûts ; d) dispositifs de sécurité ; e) accords avec le pays hôte, y compris concernant l'entreposage en douane, les articles faisant l'objet de restrictions ainsi que les mouvements à destination et en provenance des missions ; f) frais de fonctionnement ; g) besoins en termes d'entretien ; h) facteurs externes ; i) voies de ravitaillement à destination des missions ; j) localisation des fournisseurs ; k) stabilité politique ; l) engorgement des ports maritimes et retards dans le déchargement.

E. Autres modèles d'approvisionnement

46. Conformément à la recommandation du BSCI et en collaboration avec la Division des achats, la Base de soutien logistique a examiné, à partir d'une analyse coûts-avantages, la possibilité de recourir davantage à la gestion par les fournisseurs de certains articles des stocks pour déploiement stratégique.

47. Actuellement, la plupart des articles constituant ces stocks font l'objet de contrats-cadres mondiaux, seuls les petits articles consommables étant achetés par la Base de soutien logistique à des fournisseurs locaux. Des opérations d'achat

ponctuelles sont réalisées pour acquérir du matériel ou se réapprovisionner lorsqu'un contrat-cadre a expiré ou qu'il n'en existe pas.

48. Lors de l'examen du concept général de stocks pour déploiement stratégique, les modèles d'approvisionnement suivants ont été envisagés : a) contrats multiples pour un seul article ; b) stocks appartenant au fournisseur mais entreposés dans des locaux appartenant à l'ONU ; c) stocks gérés par le fournisseur (marchandises achetées et entreposées dans les locaux du fournisseur) ; d) solutions clefs en main ; e) contrats de prestation de services ou de fourniture de capacités facilitatrices ; f) lettres d'attribution, mémorandums d'accord ou accords pour la constitution de forces et moyens en attente avec les États Membres ; g) location à court terme du matériel ; h) dispositif de paiement à l'usage (distribution d'électricité, par exemple).

49. À l'issue de l'examen de la composition des stocks, la Base de soutien logistique mènera, en consultation avec la Division de la logistique et la Division des achats, une analyse approfondie par catégorie de produits de base et de services (modules), afin de déterminer le modèle d'approvisionnement le plus adapté pour chaque catégorie. Pour chacun des modèles, elle examinera : a) le coût ; b) la rapidité et la ponctualité ; c) la qualité ; d) les solutions innovantes et les nouvelles technologies ; e) la fiabilité ; f) la couverture mondiale ; g) l'accès ; h) l'impartialité ; i) les incidences en matière de normalisation ; j) les possibilités d'adaptation à l'utilisateur ; k) le risque d'obsolescence.

50. Les modèles économiques (solution clef en main, stocks gérés par le fournisseur ou fourniture dans de courts délais, par exemple) pouvant faire l'objet d'un contrat commercial seront privilégiés par rapport au maintien de stocks physiques.

F. Gouvernance

51. Les responsabilités relatives à l'exploitation et à la gestion des stocks pour déploiement stratégique sont réparties comme suit :

a) Le Sous-Secrétaire général chargé de la gestion de la chaîne d'approvisionnement (Département de l'appui opérationnel) formule des orientations stratégiques relatives à l'exploitation et à la gestion des stocks pour déploiement stratégique et approuve les politiques générales ;

b) Le Directeur de la Base de soutien logistique supervise la gestion globale des stocks pour déploiement stratégique, y compris : la planification et l'élaboration de politiques ; les procédures relatives aux stocks et les modalités de suivi (coordination avec les principales parties prenantes et approbation de la composition des stocks) ; le réapprovisionnement et la rotation des stocks ; la communication des informations relatives aux frais liés aux activités d'exploitation des stocks pour déploiement stratégique dans le cadre des rapports sur l'exécution du budget et des projets de budget de la Base de soutien logistique ;

c) Le Chef du Service de la logistique est chargé : de superviser les activités de gestion au quotidien ; de veiller à la disponibilité opérationnelle des stocks et des capacités essentielles ; de procéder aux opérations de réapprovisionnement et de rotation des stocks ; d'assurer la réception, l'inspection, l'entreposage et l'entretien des équipements et du matériel ; d'ajuster les inventaires en fonction des examens annuels de la composition des stocks ; de préparer les stocks en vue de l'expédition du matériel ; de passer des contrats de transport multimodal et de gérer les mouvements relevant de l'autorité de la Base de soutien logistique, et de procéder aux expéditions (par voie aérienne, maritime et terrestre) nécessitant qu'un contrat soit conclu par le Siège de l'ONU ; de tenir des registres d'inventaire ; de gérer les ressources budgétaires affectées à l'entretien des stocks pour déploiement

stratégique ; de présenter les demandes de financement conformément aux directives relatives à la comptabilité des stocks pour déploiement stratégique. Il coopère avec la Division de la logistique et la Division des achats sur les questions relatives aux contrats-cadres mondiaux, à la capacité de transport stratégique et à la planification et la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Il représente la Base de soutien logistique lors de la planification des missions au Siège, y compris pour ce qui est des questions relatives à l'attribution des stocks pour déploiement stratégique, du déploiement d'équipes d'appui aux missions et de la fourniture d'autres capacités par la Base ;

d) Le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget est chargé d'établir les états financiers du fonds de financement des stocks pour déploiement stratégique ; de donner les autorisations d'engagement de dépenses à réception du paiement des missions bénéficiaires ; de communiquer des informations sur les stocks pour déploiement stratégique dans les rapports sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique et de formuler des propositions dans les projets de budget.

52. Il est prévu que la Base de soutien logistique gère les marchés relatifs au matériel, aux capacités facilitatrices et aux services connexes, y compris les transports, sous la forme d'un ensemble de contrats-cadres mondiaux, de contrats locaux et d'autres accords, y compris de mémorandums d'accord et de lettres d'attribution, de façon à ce que les stocks pour déploiement stratégique restent adaptés aux besoins et soient opérationnels. À cette fin, elle assure une fonction de centralisation et procède à la rotation des articles devenant obsolètes ou qui sont peu utilisés dans le cadre des opérations de maintien de la paix, des missions politiques spéciales et des activités des Nations Unies financées par les contributions statutaires, ou les propose à la vente aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies et aux organisations régionales. Une fois les articles sortis des stocks (déploiement, remplacement ou vente), la Base de soutien logistique crédite le fonds de financement des stocks pour déploiement stratégique du montant correspondant au coût du remplacement en facturant celui-ci au budget approuvé de l'entité bénéficiaire ou en demandant aux entités ne relevant pas du Secrétariat de procéder au règlement de façon anticipée.

G. Composition des stocks pour déploiement stratégique

53. La composition des stocks pour déploiement stratégique est déterminée à l'issue d'une analyse qui tient compte de plusieurs facteurs, notamment : a) l'importance des articles ; b) leur durée de vie (durée de conservation ou délai d'obsolescence) ; c) les délais nécessaires à l'achat de matériel et d'équipements destinés à être stockés ou livrés directement aux missions ; d) les progrès technologiques ; e) la configuration modulaire ; f) les effets sur l'environnement. Dans la mesure du possible, aucun article n'est stocké s'il est plus rapide de le faire livrer directement aux missions que de le déployer depuis les stocks.

54. Le modèle de déploiement rapide sert de base à différents modules relatifs à l'approvisionnement, à la santé, au génie, à l'informatique et aux communications et aux transports. S'il a été conçu aux fins de l'établissement du précurseur du quartier général (première étape, soit les mois 1 à 4), il peut être reproduit aux fins du déploiement des états-majors de secteur (deuxième étape, soit les mois 5 à 8) et comprend des composantes analogues à celles requises pour la phase de consolidation (troisième étape, soit les mois 9 à 12). L'échelle et le coût des modules sont établis en fonction des contrats-cadres en vigueur, des résultats des études de marché et des travaux réalisés dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions et du

programme d'organisation en modules, qui sont gérés par la Base de soutien logistique.

55. Le matériel, les capacités facilitatrices et les services fournis au titre des stocks pour déploiement stratégique visent à répondre aux besoins opérationnels des missions de maintien de la paix lors de la phase de démarrage ainsi qu'en cas de montée en puissance ou d'urgence. En général, les équipements qui composent ces stocks sont neufs et leur durée de vie utile intacte. Il se peut que des équipements usagés faisant partie des stocks excédentaires d'autres missions soient utilisés pour accroître les capacités des stocks pour déploiement stratégique et livrés directement à une mission en cours de déploiement. Certains articles de grande valeur déployés dans des missions en cours ou en liquidation peuvent aussi être acheminés à la Base de soutien logistique et intégrés à la réserve de matériel de l'ONU³ afin d'être remis en état et attribués à d'autres missions.

56. La Base de soutien logistique a examiné la composition des stocks pour déploiement stratégique en 2018, conformément aux hypothèses budgétaires révisées (voir par. 15 à 24 ci-dessus).

57. L'accent a été mis, entre autres facteurs (voir par. 53), sur la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies, conformément aux recommandations formulées dans le rapport sur l'amélioration de la sécurité des Casques bleus des Nations Unies établi par le général de corps d'armée (à la retraite) Carlos Alberto dos Santos Cruz, et publié en décembre 2017 en collaboration avec le Département de la sûreté et de la sécurité, l'objectif étant de renforcer la sécurité des opérations des missions et de permettre au personnel de sécurité de prendre des mesures préventives contre les menaces.

58. Pour toutes les catégories de biens, la gestion de l'environnement a fait l'objet d'une attention accrue, conformément à la stratégie environnementale pour les missions de terrain du Département de l'appui opérationnel, qui concerne notamment le matériel de gestion des déchets, les générateurs d'eau atmosphérique et les équipements photovoltaïques. De plus, le nombre de groupes électrogènes diesel a été réduit au minimum et des blocs d'alimentation modulaires respectueux de l'environnement ont été installés en complément (voir par. 98). Cette initiative permet d'envisager des incidences positives sur l'environnement dans la mesure où elle permettra une réduction de la consommation globale de carburant, un recul des émissions et une diminution des besoins en matériel.

59. Les principales constatations de l'examen de la composition des stocks sont les suivantes :

a) *Génie*. Une réduction importante du nombre de modules servant à l'hébergement, à la défense des périmètres et à la production d'électricité a été constatée. Elle s'explique par le fait que les stocks pour déploiement stratégique mis à la disposition des missions dans les phases de démarrage et de montée en puissance sont adaptés aux besoins et que les groupes électrogènes diesel ont été remplacés par des blocs d'alimentation modulaires respectueux de l'environnement. Le regain d'attention portée à la gestion de l'environnement laisse prévoir une réduction importante des dépenses au titre de l'entretien et des pièces de rechange ainsi que de la complexité de la production d'électricité, alors que des incidences positives sur l'environnement devraient être observées dans la mesure où les taux globaux de

³ La réserve de matériel de l'ONU comprend des équipements usagés réintégrés en stocks lorsque des missions réduisent leurs effectifs ou sont liquidées, qui sont remis en état à Brindisi puis mis à disposition d'autres opérations de maintien de la paix.

consommation de carburant sont appelés à reculer, les émissions à se réduire et les besoins en matériel à diminuer ;

b) *Informatique et communications.* La quantité de matériel nécessaire pour les systèmes d'information géospatiale et la gestion des conférences a diminué, tandis que celle requise pour la production d'électricité et la sûreté et la sécurité a progressé. La diminution s'explique par le fait que les stocks pour déploiement stratégique mis à la disposition des missions dans les phases de démarrage et de montée en puissance sont adaptés aux besoins et que des articles à usage unique ont été remplacés par des articles à usage multiple. L'augmentation tient quant à elle à la mise en service de centres de commandement modulaires, de blocs d'alimentation modulaires destinés à remplacer les groupes électrogènes diesel et de systèmes de drones aériens permettant d'assurer la sécurité des quartiers généraux de mission, des états-majors de secteur et des convois ;

c) *Services sanitaires.* En collaboration avec la Division de la logistique du Département de l'appui opérationnel, les capacités de la première étape ont été réduites, passant de plusieurs hôpitaux de niveau II et dispensaires de niveau I et supérieur à : a) 1 hôpital de niveau II ; b) 1 lot de matériel pour ambulance ; c) 1 module de dispensaire. La diminution des capacités sera compensée par la signature de contrats de ravitaillement sanitaire plus flexibles et adaptables avec des délais d'exécution répondant aux exigences de la phase de démarrage des missions et des étapes suivantes.

d) *Approvisionnement.* Des changements importants ont été constatés dans les aspects de l'approvisionnement intéressant l'aviation et la sécurité. En collaboration avec la Division de la logistique, six éléments d'appui aéroportuaire sur huit ont été retirés. Ce retrait s'inscrit dans la droite ligne de la conception actuelle de l'appui aérien, qui privilégie l'externalisation des services à l'investissement dans des dépenses d'équipements aéroportuaires qui risquent d'être sous-utilisées, comme l'a montré l'expérience passée. En outre, en collaboration avec le Département de la sûreté et de la sécurité, tous les éléments relatifs à la sûreté et la sécurité ont été passés en revue en tenant compte du nombre d'installations et des dotations en effectifs des Nations Unies ainsi que des enseignements tirés des évaluations de la sécurité menées récemment dans les missions de maintien de la paix. De plus, un nouveau module constitué de matériel dédié aux agents de sécurité a été mis en place pour assurer un état de préparation immédiat et général dans les phases de démarrage ou de montée en puissance ;

e) *Transports.* Des changements importants ont eu lieu dans la composition des transports du fait du redimensionnement des capacités sur la base des nouvelles hypothèses budgétaires et de la mise en service du matériel polyvalent. La majeure partie du matériel à fonction unique a été remplacé par du matériel polyvalent. Au nombre du matériel polyvalent figure un châssis commun pouvant être adapté rapidement à de nombreuses tâches allant de l'appui aéroportuaire à la gestion des installations et au transport routier. Grâce à leurs différentes fonctionnalités, leur manœuvrabilité et leur force de remorquage et de levage, les véhicules tout-terrain polyvalents (comme les tracteurs agricoles) et autres engins non routiers peuvent remplacer d'autres véhicules. Les dépenses relatives à l'entretien et aux pièces de rechange devraient donc être moins importantes, de même que la complexité de la flotte motorisée. Des incidences positives sur l'environnement sont envisagées du fait de la réduction de la consommation globale de carburant, de la baisse des émissions et de la diminution des besoins en matériel motorisé. En outre, du matériel a également été proposé pour la gestion des déchets solides, notamment des compacteurs à ordures à système de chargement palettisé, qui permettrait une collecte des déchets plus efficace et nécessitant moins d'engins de transport.

60. L'examen a par ailleurs mis en évidence les services essentiels à fournir pour compléter le déploiement de matériel et faire en sorte que le quartier général et les états-majors de secteur soient rapidement mis en place, en répondant aux besoins en cas de montée en puissance (voir par. 32 à 34).

61. Les articles qu'il est plus rapide de faire livrer directement aux missions que de déployer depuis les stocks (voir par. 16 à 19 ci-dessus) ne seront pas stockés, à moins qu'ils ne soient nécessaires pour les phases de démarrage ou de montée en puissance. La Base de soutien logistique prévoit une baisse d'environ 15 % des niveaux de stocks.

62. Les montants estimatifs sont présentés à la section IX.

IV. Concept de stocks pour déploiement stratégique et principes et stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement

63. Le plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement contient des consignes opérationnelles relatives à l'application des principes et de la stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement du Département de l'appui opérationnel. Il y est indiqué que les stocks pour déploiement stratégique sont l'un des moyens dont l'Organisation dispose en interne pour déterminer les besoins nets, ce qui lui permet de tirer parti des moyens existants et des équipements en stock plutôt que de faire appel à des fournisseurs externes. Le fait de répondre aux besoins des missions à partir des stocks pour déploiement stratégique permet également d'assurer la rotation des stocks et de limiter l'obsolescence.

64. L'intégration des stocks pour déploiement stratégique à la gestion de bout en bout de la chaîne d'approvisionnement, se justifient principalement comme suit :

a) Le concept de stocks pour déploiement stratégique et la localisation de ces stocks sont conformes au principe d'entrepôt centralisé du Département de l'appui opérationnel, qui vise à faciliter une gestion de bout en bout de la chaîne d'approvisionnement ;

b) La planification de la reconstitution des stocks répond aux exigences de la planification et de la gestion globales des besoins consolidés des clients, conformément au plan détaillé ;

c) Les modèles d'approvisionnement retenus sont conformes aux principes stratégiques en matière de recherche de fournisseurs, la Base de soutien logistique ayant autant que possible recours à des contrats-cadres mondiaux ou à des délégations de pouvoirs ;

d) Dans le cadre du déploiement du matériel et de sa réintégration dans les stocks, les stocks pour déploiement stratégique sont considérés à juste titre comme une réserve disponible à l'échelle mondiale. Comme indiqué au paragraphe 44, il pourrait être envisagé d'entreposer certains articles relevant des stocks pour déploiement stratégique dans des centres de stockage régionaux, ou d'y envoyer les équipements usagés appartenant à l'ONU, y compris ceux issus de stocks pour déploiement stratégique, afin de constituer une réserve régionale. Si ces centres ainsi que les bases logistiques des missions en cours venaient à intégrer le futur modèle de gestion de la chaîne d'approvisionnement, les stocks pour déploiement stratégique et les autres équipements appartenant à l'ONU seraient plus proches des théâtres d'engagement.

V. Modalités de financement

65. Dans sa résolution 56/292, l'Assemblée générale a approuvé un montant de 141 546 000 dollars au titre des stocks pour déploiement stratégique. En 2012, dans sa résolution 66/266, elle a décidé de réduire de 50 000 000 dollars le montant des ressources allouées à ces stocks. Par ailleurs, les produits d'intérêts et les autres ajustements apportés aux états financiers sont crédités au fonds de financement des stocks pour déploiement stratégique à la fin de chaque année financière, au moment où les montants approuvés sont reportés sur la période suivante.

66. Avec le passage d'un concept de stocks pour déploiement stratégique à un concept de capacités de déploiement stratégique, la Base de soutien logistique devrait demander, dans son projet de budget, des crédits pour financer les frais afférents au maintien de services essentiels, comme elle le fait actuellement pour le stockage, l'entretien et la préparation du matériel qui constitue les stocks. Elle rendra compte à l'Assemblée générale des activités et des dépenses connexes dans son rapport sur l'exécution du budget et dans son prochain projet de budget.

VI. Reconstitution des stocks pour déploiement stratégique

67. L'attribution de matériel provenant des stocks pour déploiement stratégique déclenche immédiatement une opération de reconstitution de ces stocks, qui est initiée par le Directeur de la Base de soutien logistique et coordonnée par le Chef du Groupe des stocks pour déploiement stratégique. Pour que les équipements en stocks soient toujours à la pointe de la technologie, les articles livrés sont remplacés par d'autres plus perfectionnés. La Base de soutien logistique continuera donc d'examiner annuellement la composition des stocks pour déploiement stratégique.

68. L'achat des articles de remplacement, y compris le coût du fret (notamment le transport multimodal) entre le fournisseur et la Base ou un autre site donné, sera financé par le budget des missions bénéficiaires.

69. Les frais associés aux préparatifs de l'entreposage et de la livraison des biens provenant des stocks pour déploiement stratégique, que ce soit dans le cadre d'opérations de remplacement ou de rotation, seront couverts par le budget de la Base de soutien logistique, tout comme les coûts d'exploitation et d'entretien, y compris les dépenses engagées pour remplacer les articles ayant atteint leur date d'expiration ou devenus obsolètes.

VII. Appui aux entités autres que les opérations de maintien de la paix

70. Le Conseil de sécurité peut autoriser, par mandat ou déclaration présidentielle, qu'un appui soit apporté aux opérations de paix d'organisations régionales. Il est proposé que les stocks pour déploiement stratégique puissent être utilisés dans le cadre d'un tel appui. Le matériel pourrait demeurer la propriété de l'ONU et être livré à une mission de maintien de la paix de des Nations Unies, ou il pourrait être vendu et transféré à l'organisation régionale ou au pays fournisseur de contingents ou de personnel de police concerné.

71. Il est essentiel que la Base de soutien logistique assure la bonne rotation des stocks pour déploiement stratégique afin de minimiser les pertes dues à l'obsolescence et de faire en sorte que le matériel composant les stocks soit toujours à la pointe de la technologie. Il pourrait donc être intéressant pour l'Organisation de

débloquer les stocks pour déploiement stratégique et de les mettre à disposition des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales en cours ou des entités du Secrétariat, ou de les vendre à des organismes, fonds et programmes des Nations Unies ou à des entités externes, y compris à des organisations régionales ou sous-régionales et à d'autres partenaires clefs de l'ONU, à condition que cela n'entrave pas l'objectif principal de ces stocks.

VIII. Montants estimatifs pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

72. Le tableau ci-dessous récapitule les montants estimatifs.

Moyens nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Première étape	Deuxième étape	Troisième étape	Étapes suivantes	Total des dépenses pour toutes les étapes
Génie	9 774	7 123	4 585	16 615	38 097
Informatique et communications	4 726	8 444	1 402	8 260	22 832
Services sanitaires	664	–	–	–	664
Approvisionnement	3 049	5 902	2 839	59	11 850
Transport	21 269	25 191	3 684	11 388	61 531
Total	39 482	46 661	12 511	36 321	134 975

IX. Complément d'information sur les prévisions budgétaires

A. Plan d'ensemble du concept de stocks pour déploiement stratégique

73. Les besoins en stocks pour déploiement stratégique ont été déterminés en termes de modules. Un module est un assortiment de matériel et de fournitures réunis en quantités suffisantes pour répondre aux besoins d'une structure organisationnelle donnée et permettre ainsi le déploiement efficace de chaque composante. Le nombre de modules requis par tel ou tel élément d'une mission dépendra de la fonction, du rôle et de l'effectif de l'élément en question. Des modules d'appui seront affectés aux domaines fonctionnels – quartier général, appui administratif, sécurité, points de débarquement, services sanitaires, logistique et génie – ainsi qu'aux gardes, aux observateurs militaires et à la police civile. Les types de module ci-après ont été définis :

a) *Précurseur du quartier général de la mission.* Un précurseur du quartier général, pour un effectif de 350 personnes, et un camp de transit, pour un effectif de 350 personnes, seront prêts à être déployés par voie aérienne ou maritime à tout instant ;

b) *État-major de secteur.* Trois modules de démarrage seront nécessaires pour la deuxième étape. Les articles dont l'état-major de secteur a besoin seront achetées et entreposées s'il est plus rapide de les faire livrer directement que de les déployer depuis les stocks ;

c) *Quartier général de la mission.* Un quartier général pleinement opérationnel sera nécessaire pour la troisième étape. Les articles nécessaires au

quartier général seront achetés et entreposés s'il est plus rapide de les faire livrer directement que de les déployer depuis les stocks ;

d) *Montée en puissance.* Les missions pourront avoir recours à des articles préalablement désignés pour répondre aux besoins en cas de montée en puissance ou d'urgence découlant, par exemple, de modifications du mandat, d'évacuations, de réinstallations, de catastrophes naturelles, de pandémies, d'exigences liées à la continuité des opérations, d'attaques ou d'autres problèmes, ou encore du passage d'une opération régionale à une mission de maintien de la paix des Nations Unies. Les besoins ont été établis compte tenu des tendances observées lors de déploiements d'urgence en Côte d'Ivoire, au Libéria, en Libye, au Mali, en République arabe syrienne, en République centrafricaine, en Sierra Leone, en Somalie, au Soudan, au Soudan du Sud et au Tchad.

B. Paramètres de planification

74. On suppose un niveau d'infrastructure minimal dans la zone de mission, cependant, un accès à un grand aéroport ou un port maritime serait nécessaire.

75. Les effectifs du quartier général de la mission et des états-majors de secteur ont été estimés compte tenu des missions en cours et des consultations tenues avec le Département des opérations de paix, soit :

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Première étape</i>	<i>Deuxième étape</i>	<i>Troisième étape</i>
Quartier général de la mission	350	600	800
Bureau du Représentant spécial et personnel des services organiques	50	100	100
Personnel militaire	30	50	100
Personnel de police	20	50	100
Personnel et vacataires chargés de l'appui à la mission et personnel chargé de la sécurité	100	100	200
Groupe de gardes	150		
États-majors de secteur (3)			
Pour chaque état-major			
Personnel militaire		150	150
Personnel de police		75	75
Personnel et vacataires chargés de l'appui à la mission et personnel chargé de la sécurité		75	75
Composantes militaires	–	2 000	5 000
Bataillons d'infanterie		(2) 1 700	(5) 4 250
Unités de police constituées		(2) 300	
Unité de soutien polyvalente			200
Unité logistique mixte			200
Unité médicale de niveau II			200
Groupe des transports aériens			150

Note : Les chiffres indiqués entre parenthèses correspondent au nombre d'états-majors de secteur, de bataillons ou d'unités.

C. Paramètres de planification propres à certaines catégories de matériel

Génie

76. Les besoins en matière de génie sont les suivants :

a) Structures d'hébergement pour le précurseur du quartier général de la mission, le camp de transit, les états-majors de secteur et le quartier général pleinement opérationnel :

- i) Modules d'hébergement et de bureaux (parois souples) ;
- ii) Entrepôts et ateliers militaires (parois souples) ;
- iii) Cuisines et réfectoires (modules en conteneurs) ;
- iv) Blocs sanitaires (modules préfabriqués) ;
- v) Buanderies (modules en conteneurs) ;

b) Modules d'appui aux opérations de génie contenant un minimum d'équipements de base, des outils, des latrines mobiles, des groupes électrogènes et des fournitures pour la défense des périmètres de tous les contingents ;

c) Groupes électrogènes et fournitures électriques pour le quartier général de la mission, le camp de transit et les états-majors de secteur ; matériel de secours : une unité par site ;

- d) Ateliers de groupes électrogènes (modules en conteneurs) ;
- e) Fournitures pour la défense des périmètres du quartier général, du camp de transit et des états-majors de secteur ;
- f) Miradors (modules préfabriqués) ;
- g) Stations de purification de l'eau (modules en conteneurs) ;
- h) Stations de traitement des eaux usées et des déchets solides (modules en conteneurs) ;

Informatique et communications

77. Les besoins en matière d'informatique et de communications sont les suivants :

a) L'ONU sera chargée de fournir tous les moyens nécessaires pour assurer les communications jusqu'au niveau des postes de commandement des bataillons (ou des unités indépendantes), y compris les communications stratégiques du quartier général de la mission à destination du Siège de l'ONU et de la Base de soutien logistique ;

b) L'ONU sera chargée de fournir les services, systèmes et équipements de traitement électronique de l'information du quartier général de la mission et de la force et des états-majors de secteur ;

c) Les contingents sont censés assurer eux-mêmes à 100 % leurs communications internes tactiques.

d) Des systèmes de drones aériens assurent la sécurité du quartier général de la mission des états-majors de secteur et des convois.

Services sanitaires

78. Les besoins en matière de services sanitaires sont les suivants :

- a) Un hôpital de niveau II pour le quartier général de la mission ;
- b) Un lot de matériel pour ambulance ;
- c) Un module de dispensaire.

Approvisionnement

79. Les besoins en matière d'approvisionnement sont les suivants :

- a) Literie pour le personnel, les militaires et les policiers ;
- b) Équipement de protection individuelle pour le personnel, les militaires et les policiers ;
- c) Équipement de sécurité pour les installations et les agents de sécurité des Nations Unies ;
- d) Matériel de manutention pour les entrepôts du quartier général de la mission et des états-majors de secteur ;
- e) Matériel d'observation pour les agents de sécurité, le personnel militaire et les policiers des Nations Unies ;
- f) Le ravitaillement en carburant devra pour l'essentiel être assuré au moyen d'un contrat-cadre, mais le quartier général de la mission devra disposer de réserves de carburant suffisantes pour pouvoir alimenter ses véhicules et groupes électrogènes pendant 30 jours. Il devra également disposer de 30 jours de réserves de lubrifiants.

Transport

80. Les besoins en matière de transports sont les suivants :

- a) Tous les véhicules spécialisés, comme le matériel de manutention pour les ports et aéroports, les camions d'arrosage, les chariots élévateurs, les appareils de levage, les autopompes et les ambulances, sont requis pour les première, deuxième et troisième étapes.
- b) Il est entendu que les observateurs militaires ont besoin de véhicules de patrouille équipés de protections : 25 % de leurs véhicules devront être munis d'un blindage antimines ;
- c) Il est entendu que la police civile a besoin de véhicules de patrouille spécialisés : 100 % de ses véhicules devront être spécialement équipés.

D. Montants estimatifs, par catégorie

Génie

Montant estimatif : 38 097 388 dollars

81. *Matériel de campement.* Les besoins sont les suivants :

- a) *Unités de type A (4,8x7,2 m).* Selon les normes habituelles, 283 unités sont nécessaires, réparties comme suit :
 - i) Quartier général de la mission (première étape) pour un effectif de 350 personnes, camp de transit pour un effectif de 350 personnes, abris des gardes, buanderies : 53 unités ;
 - ii) Quartier général de la mission (deuxième étape) pour un effectif de 100 personnes et trois états-majors de mission (deuxième étape) pour un effectif de 75 personnes chacun : 104 unités ;

iii) Montée en puissance, y compris en cas de modifications du mandat, d'évacuations et de catastrophe naturelle : 126 unités ;

b) *Unités de type B (12x24 m)*. Dix-neuf unités sont nécessaires pour servir d'entrepôts et d'ateliers militaires (transports, génie et informatique et communications) ;

c) *Unités de type C (18x36 m)*. Cinq unités sont nécessaires pour servir d'entrepôts et d'ateliers militaires (transports, génie et informatique et communications) ;

d) *Tentes (6x12 m)*. Dix-neuf unités sont nécessaires pour l'appui, la sécurité, les vacataires et le personnel militaire.

82. *Modules d'hébergement préfabriqués en conteneurs*. Les besoins en matière de modules d'hébergement préfabriqués sont les suivants :

a) *Locaux préfabriqués composés d'un module*. Abri des gardes et entrée du quartier général de la mission, des états-majors de secteur et du poste de commandement des opérations de renfort : 15 unités ;

b) *Locaux préfabriqués composés de trois modules*. Logements et bureaux pour les deuxième et troisième étapes et les phases de montée en puissance : 78 unités ;

c) *Locaux préfabriqués composés de six modules*. Phases de montée en puissance : 20 unités.

83. *Blocs sanitaires préfabriqués*. Selon les normes habituelles (30 personnes par bloc), 90 blocs sont nécessaires, répartis comme suit :

a) Précurseur du quartier général et camp de transit, pour un effectif de 350 personnes chacun : 42 unités ;

b) Quartier général de la mission (pour un effectif supplémentaire de 100 personnes) et états-majors de secteur (pour un effectif supplémentaire de 300 personnes) : 24 unités ;

c) Quartier général de la mission (pour un effectif supplémentaire de 400 personnes) : 8 unités ;

d) Phases de montée en puissance : 16 unités.

84. *Cuisines et réfectoires*. Quinze unités sont nécessaires, réparties comme suit :

a) Précurseur du quartier général et camp de transit : 8 unités ;

b) Quartier général de la mission et trois états-majors de secteur : 4 unités ;

c) Quartier général de la mission : 2 unités ;

d) Phases de montée en puissance : 1 unité.

85. *Appui aéroportuaire*. Quatre unités de grilles d'atterrissage pour hélicoptères sont requises pour le quartier général de la mission et trois états-majors de secteur.

86. *Groupes électrogènes*. Il faut 44 groupes électrogènes de capacités diverses pour alimenter en électricité tous les éléments de la mission, y compris les membres des contingents (coefficient standard des Nations Unies = 1,5 kVA par personne). Pour pouvoir maintenir une alimentation constante, il faut une capacité de secours de 50 %. Chaque site ou activité doit donc être doté de deux groupes électrogènes. Des groupes électrogènes plus petits, de capacités diverses, sont requis pour le déploiement dans les postes éloignés (pour les observateurs militaires par exemple) et pour les installations consommant beaucoup d'électricité (téléports, centres des transmissions, etc.). Les besoins en groupes électrogènes sont répartis comme suit :

a) 500 kVA pour le précurseur du quartier général, le camp de transit et le quartier général pleinement opérationnel de la mission et pour les phases de montée en puissance : 8 unités ;

b) 125 kVA pour trois états-majors de secteur et pour les phases de montée en puissance : 12 unités ;

c) 10 kVA pour les phases de montée en puissance : 5 unités ;

d) 20 kVA pour les phases de montée en puissance : 5 unités ;

e) 36 kVA pour les phases de montée en puissance : 5 unités ;

f) 75 kVA pour les phases de montée en puissance : 5 unités ;

g) 250 kVA pour les phases de montée en puissance : 2 unités.

87. Des fournitures pour la défense des périmètres sont déployées dans toutes les installations des missions.

88. *Traitement des eaux.* L'approvisionnement en eau potable nécessite huit unités de traitement des eaux, réparties comme suit :

a) Précurseur du quartier général, camp de transit et quartier général pleinement opérationnel de la mission : 3 unités ;

b) États-majors de secteur (trois) : 3 unités ;

c) Phases de montée en puissance : 2 unités.

89. *Traitement des eaux usées.* Sept installations de traitement des déchets solides sont nécessaires pour le quartier général de la mission, le camp de transit et les états-majors de secteur et pour les phases de montée en puissance.

90. *Gestion des déchets solides.* Douze installations de traitement des déchets solides sont nécessaires pour le quartier général de la mission, le camp de transit et les états-majors de secteur et pour les phases de montée en puissance.

91. *Camps avancés.* Deux camps avancés d'une capacité de 100 personnes sont nécessaires pour les phases de montée en puissance.

Informatique et communications

Montant prévu : 22 832 202 dollars

92. Le montant des crédits requis pour le matériel informatique a été calculé en appliquant les coefficients de dotation standards, compte tenu des niveaux d'effectifs prévus.

93. *Matériel à ultra-haute fréquence (UHF) et à très haute fréquence (VHF).* On envisage d'acquérir le matériel suivant :

a) Radios portatives UHF : fourniture à tous les membres du personnel des opérations de maintien de la paix de radios portatives (walkie-talkie) de courte portée, en application des coefficients de dotation standards ;

b) Stations UHF fixes : radios installées à des points fixes, généralement des bureaux, et connectées à une antenne placée sur le toit d'un immeuble ou sur un pylône pour maximiser la propagation des signaux (couverture de 20 à 30 km). Le nombre de stations fixes nécessaires est proportionnel au nombre d'unités et de sous-unités présentes à tel ou tel endroit ;

c) Postes UHF mobiles : matériel radio monté sur des véhicules pour les communications mobiles (couverture de 15 à 25 km) ;

d) Répéteurs UHF et VHF (sécurisés et non sécurisés) : utilisés pour élargir la portée des réseaux radio en captant les signaux sur une fréquence et en les rediffusant sur une autre fréquence. Les répéteurs sont souvent placés sur des montagnes, des collines ou des immeubles élevés dans un endroit central et offrent la même couverture que les stations fixes ;

e) Liaisons hertziennes numériques : utilisées dans le cadre des liaisons avec les postes de commandement de secteur régionaux et d'autres nœuds de communications dans une zone de mission. Les émetteurs hyperfréquences utilisent des fréquences nettement plus élevées que les systèmes VHF et UHF, et peuvent donc porter de plus gros volumes d'informations. Leur configuration est normalement celle d'une liaison terrienne point à point. La distance entre les émetteurs est déterminée par la nécessité d'avoir une liaison en visibilité directe. Les modèles les plus récents sont également dotés de connexion en réseau local et en réseau étendu pour transmission rapide de données ;

f) Systèmes de multiplex numériques reliés : réseaux radio sophistiqués qui remplissent essentiellement la même fonction qu'un réseau VHF. Le système de multiplex utilise un protocole de traitement des transmissions plus complexe, contrôlé par ordinateur. Il permet de suivre et d'identifier les émissions de chacune des radios opérant dans un réseau donné et assure le multiplexage des transmissions radio et la répartition des fréquences. Il permet donc à plusieurs utilisateurs de se servir simultanément du même répéteur sans interférence, tout en assurant la protection contre les brouillages et les interférences.

94. *Matériel à haute fréquence (HF)*. Les radios HF offrent une très vaste couverture et fonctionnent le mieux sur de grandes distances (plus de 50 kilomètres). Néanmoins, celles-ci, utilisant des fréquences plus basses, la qualité et la fiabilité du signal sont loin d'égaliser celles des systèmes VHF et UHF. Le matériel à haute fréquence doit être utilisé entre les postes de commandement de secteur d'une mission en appoint des circuits à satellite, et par les observateurs militaires déployés dans des zones éloignées où il n'y a pas d'autre moyen de communication. Ce matériel est sensible aux conditions ambiantes et doit être étalonné régulièrement. Les véhicules de transport terrestre seront équipés d'émetteurs-récepteurs mobiles fonctionnant avec le Système mondial de localisation, ce qui permettra de suivre les véhicules de loin.

95. *Matériel satellite*. Le matériel ci-après est prévu :

a) Des stations terriennes donnent au quartier général d'une mission une liaison arrière avec le Siège de l'Organisation des Nations Unies, en passant par le réseau satellitaire mondial de cette dernière ;

b) Stations terriennes à très petite antenne (VSAT) sur bande « C ». Les VSAT sont des stations terriennes à très petite antenne, la taille de cette dernière déterminant le nombre de lignes de téléphone et de télécopie pouvant être connectées au réseau. Elles assurent la connectivité des postes de commandement régionaux ainsi qu'une connectivité mobile avec le réseau satellitaire mondial de l'ONU ;

c) Les terminaux INMARSAT assurent des transmissions vocales, de télécopie et de données indépendantes à tous les postes de commandement de secteur.

96. *Matériel téléphonique*. Il arrive que les opérations de maintien de la paix soient déployées dans des pays où l'infrastructure nationale a été gravement endommagée, voire détruite, auquel cas l'ONU est obligée d'établir le réseau de communications de la mission, y compris les circuits filaires terrestres, en partant de zéro. Les services et matériels téléphoniques prévus sont les suivants :

a) Le central téléphonique à autocommutateur privé (PABX) est le cerveau de tout réseau téléphonique. Il sert de passerelle au système téléphonique des bureaux du quartier général de la mission, et assure la liaison satellite avec le Siège à New York ainsi que l'accès aux lignes téléphoniques et télégraphiques des services postaux locaux. Des centraux PABX sont généralement installés au quartier général de la mission et habituellement dans tous les bureaux de secteur sur le terrain pour assurer le nombre voulu de circuits de téléphone et de télécopie ;

b) Des liaisons téléphoniques rurales sont utilisées pour étendre les lignes téléphoniques au-delà des liaisons radio dans les zones où il est difficile d'installer des circuits filaires terrestres ;

c) Des services de téléphone et de télécopie sécurisés (par chiffrement) sont fournis au Représentant spécial du Secrétaire général et au personnel essentiel de la mission pour les communications sensibles avec le Siège. Ces services sécurisés peuvent aussi être requis pour les communications entre les organisations clefs travaillant dans le cadre de la mission, pour assurer que les communications sensibles dans des situations critiques ne puissent être interceptées.

97. *Matériel de radiodiffusion.* Du matériel de radiodiffusion est fourni pour la diffusion d'informations au public. Ce matériel se trouve au quartier général de la mission.

98. *Blocs d'alimentation modulaires.* L'alimentation des missions en énergie est un problème récurrent, en particulier pour ce qui est des systèmes à distance, par exemple les répéteurs radio, qui sont généralement situés dans des endroits isolés, loin du quartier général de la mission ou des postes de commandement de secteur. Habituellement, ces sites sont alimentés par des groupes électrogènes diesel. Toutefois, ces derniers ont un effet néfaste sur l'environnement et il est difficile, sur le plan logistique, de garantir un approvisionnement constant en combustible dans les lieux reculés. Les systèmes d'alimentation hybrides permettent une meilleure gestion de l'énergie en associant différentes formes d'énergies, telles que le solaire, l'éolien, les groupes électrogènes ou les batteries. À la Base de soutien logistique de Brindisi, un conteneur d'environ six mètres de long a été transformé de manière à pouvoir abriter, dans des conditions de protection adaptées à la réalité du terrain, du matériel en service, tel que des convertisseurs de fréquence. L'utilisation de blocs d'alimentation modulaires à diverses fins représente une avancée sur le plan de l'écologie, notamment en matière d'approvisionnement en énergie.

99. *Postes de commandement modulaires.* Chacun des centres de communication installé dans un conteneur a été conçu et mis en place de façon à pouvoir être déployé rapidement et à être immédiatement opérationnel. Ces postes modulaires doivent permettre à la mission de conduire des activités de commandement et de contrôle, de gérer les opérations par radio et d'exploiter des services informatiques en nuage dans des situations où des infrastructures permanentes ne pourraient pas être mises en place. Les conteneurs sont transformés dans l'enceinte de la Base puis recontrôlés, le but étant de veiller à ce qu'ils réunissent les conditions requises pour héberger du matériel informatique.

100. *Centres modulaires.* Des centres modulaires de différents types ont été mis au point par l'ONU et déployés sur le terrain pour servir d'infrastructures ordinaires de maintien de la paix. Une fois ces conteneurs reliés au réseau (connexion interne ou externe), la Base de soutien logistique de Brindisi peut procéder à leur configuration initiale afin de fournir des services de base au personnel en poste sur le terrain, le tout rapidement et avec un minimum de ressources mais en se conformant à des normes élevées. Dans ce cadre, elle se charge d'activer et d'optimiser la connexion au réseau étendu, en fonction du type de connectivité disponible ; d'activer les dispositifs de

sécurité informatique de base ; de mettre en place les services de suivi centraux ; d'activer les services dépendant du réseau local (notamment téléphonie, transmission de données et connexions sans fil) ; de configurer les contrôleurs de domaine locaux ; d'installer des antivirus ; de procéder aux mises à jour requises pour garantir la sécurité des connexions au réseau des Nations Unies et l'authentification des utilisateurs. Les centres modulaires permettent des progrès dans les grands domaines suivants : résilience, normalisation, modulation des ressources, fourniture d'un appui aux unités en déplacement et amélioration de l'expérience des utilisateurs.

101. *Systèmes de drone aérien.* Les systèmes de drone sont de plus en plus utilisés pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies aux fins, essentiellement, de la collecte de données aériennes et d'informations géospatiales ainsi que de l'obtention d'informations extrêmement utiles dans de nombreuses situations opérationnelles. Du fait de leur adaptabilité et de leur diversité, ils peuvent être modulés pour exécuter de nombreuses tâches diverses dans chaque mission et chaque composante. Des systèmes de drones de deux types, de petite à moyenne taille, sont nécessaires pour assurer la sécurité du périmètre du quartier général de la mission et des postes de commandement de secteur, ainsi que celle des convois.

102. *Matériel informatique.* La dotation en matériel informatique est calculée selon des coefficients standard et compte tenu des niveaux d'effectifs prévus pour ce qui est des ordinateurs de bureau, des ordinateurs portables, des imprimantes et des serveurs de fichiers.

a) Les ordinateurs de bureau avec écran sont utilisés pour les opérations informatiques de base dans la zone de la mission (traitement de texte, production de feuilles de calcul, gestion de bases de données, etc.) ;

b) Les ordinateurs portables (ordinateurs blocs-notes) sont aussi utilisés pour les opérations informatiques de base dans la zone de la mission (traitement de texte, production de feuilles de calcul, gestion de bases de données, etc.) ;

c) Les imprimantes polyvalentes permettent d'imprimer, de numériser et de photocopier des documents ;

d) L'alimentation électrique sans interruption est assurée par des sources d'électricité du type batterie, qui permettent de se protéger contre les pannes et les fluctuations de courant risquant de détruire les données. En cas de coupure de courant, des batteries, de 1 000 VA pour les ordinateurs individuels et de 3 000 VA pour les serveurs, fournissent une alimentation de secours jusqu'à ce que l'électricité soit rétablie ou qu'on les éteigne. En cas de besoin, ces deux types d'unités d'alimentation permanente peuvent aussi être utilisés en conjonction avec des régulateurs de tension.

103. *Logiciels.* Des licences d'utilisation des logiciels d'application standard de l'ONU sont fournies pour 100 % des ordinateurs prévus.

104. *Tours de contrôle de la circulation aérienne.* Comme par le passé, il est prévu dans la plupart des cas que le pays hôte fournisse un appui en matière d'aviation civile dans la capitale où se trouve le quartier général de la mission. Toutefois, dans le pire des scénarios pour lequel un appui de ce type ne serait pas disponible au quartier général de la mission ou dans les postes de commandement de secteur, des tours mobiles de contrôle de la circulation aérienne seront prévues au titre des stocks pour déploiement stratégique et prêtes à être installées.

Santé

Montant prévu : 664 084 dollars

105. *Matériel médical et dentaire.* Pouvoir disposer de services de santé en temps voulu est une condition préalable du déploiement rapide d'une mission. L'expérience montre qu'un calendrier de déploiement de 30/90 jours ne pourra être respecté que si le matériel est préconfiguré. Il est donc prévu de stocker entièrement un hôpital de niveau II, une ambulance et une clinique de niveau I pour les quartiers généraux des missions. Les hôpitaux de niveau II peuvent au maximum assurer la fourniture de services de santé à des unités de la taille d'une brigade. La clinique du quartier général fournit des services de santé primaires et des services d'urgence au personnel de la mission n'appartenant pas aux unités constituées.

Équipement

Montant prévu : 11 849 568 dollars

106. Des coefficients standard ont été utilisés pour déterminer la quantité nécessaire de mobilier de bureau, de matériel d'hébergement et de matériel de bureau (coffres-forts et déchiqueteuses, par exemple).

107. *Matériel d'observation.* Il est prévu d'équiper les observateurs militaires, les policiers civils et le personnel de sécurité des Nations Unies d'appareils de vision nocturne et de jumelles.

108. *Matériel de sécurité.* Il est prévu d'installer des portiques détecteurs de métal et des machines à rayons X pour inspecter les paquets à l'entrée du quartier général de la mission et des postes de commandement de secteur, ainsi que des machines à rayons X pour inspecter les cargaisons et les bagages aux aéroports de la mission. Des gilets pare-éclats et des casques de protection balistique sont par ailleurs nécessaires pour le personnel international, les observateurs militaires et les policiers civils.

109. *Matériel de stockage du carburant.* Le ravitaillement en carburant devra pour l'essentiel être assuré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, mais des réserves de carburant suffisantes pour pouvoir alimenter pendant 30 jours les véhicules et groupes électrogènes du quartier général de la mission et des postes de commandement de secteur devront néanmoins être prévues tout comme des réserves de lubrifiants pour une durée équivalente.

110. *Services aéroportuaires.* Comme par le passé, les compagnies aériennes ayant leur siège dans la zone de la mission auxquelles il est fait appel devraient également pouvoir fournir des services de manutention au sol. L'ONU sera quant à elle responsable de l'entretien et de la maintenance des héliports. Des systèmes d'éclairage des héliports et de lutte contre les incendies doivent être installés au quartier général de la mission et dans les postes de commandement de secteur.

Transports

Montant prévu : 61 531 469 dollars

111. Le délai de fabrication des véhicules, selon le contrat en cours, est de 90 à 270 jours l'unité. Toute commande multiple influence considérablement ces chiffres, en fonction de la capacité du fabricant. Les procédures de commande, de livraison, de préparation et de fourniture allongent encore les délais nécessaires à la dotation de la mission en véhicules opérationnels et il a donc été présumé que tous les véhicules seraient achetés et prépositionnés dans le cadre des stocks pour déploiement stratégique.

112. *Véhicules utilitaires légers.* Ces véhicules constituent le gros de la flotte prévue et le principal moyen de transport d'une mission.

a) Des véhicules 4 × 4 polyvalents sont affectés sur la base des coefficients standard appliqués aux effectifs prévus. Les véhicules 4 × 4 polyvalents destinés à la police sont également affectés sur la base des coefficients standard et sont en plus équipés de gyrophares, sirènes, projecteurs, insignes de police et autres accessoires spécialisés ;

b) Un nombre limité de véhicules 4 × 4 blindés doit être mis à la disposition des représentants spéciaux du Secrétaire général et des commandants des forces pour leur permettre de se déplacer en sécurité ;

c) Des pick-up à cabine simple et à double cabine sont affectés sur la base de l'expérience des missions, des données contractuelles et des directives en matière de planification militaire. Ces véhicules sont généralement utilisés par le personnel technique de la mission pour transporter de l'outillage, du matériel et du personnel ;

d) La flotte des observateurs militaires devrait être constituée à 25 % de véhicules blindés à l'épreuve des mines. Ces véhicules sont conçus pour assurer la survie des occupants en cas d'explosion d'une mine antichar sous l'une des roues et sont à l'épreuve des tirs d'armes légères.

113. *Véhicules de transport de personnes.* Ces véhicules assureront à l'échelle de la mission les déplacements suivants :

a) Des autobus légers (minibus) sont prévus à raison d'un pour huit agents locaux au quartier général de la mission et aux postes de commandement de secteur. Les grandes missions ont un service de navettes entre les principaux emplacements ;

b) Quelques autobus légers de livraison ou fourgonnettes sont prévus pour le quartier général de la mission et les postes de commandement de secteur. Ces véhicules permettent le transport d'articles peu volumineux tels que des ordinateurs, des pièces de rechange, des fournitures diverses et des sacs de courrier ;

c) Les autobus moyens constituent le véhicule à tout faire de l'infrastructure de transport, puisqu'ils sont utilisés pour transporter passagers et bagages entre le quartier général de la mission, les aérodromes et les secteurs et servent à la relève des contingents et aux voyages en mission. La dotation doit être suffisante pour garantir des liaisons quotidiennes aller-retour entre le quartier général de la mission et les postes de commandement de secteur et des liaisons quotidiennes entre ces derniers, et permettre d'assurer le transport du personnel militaire du quartier général de la force.

114. Le tableau ci-après présente les ratios de dotation appliqués à deux catégories de véhicules.

Catégorie	Effectifs	Ratio	Véhicule léger de transport de passagers	Minibus
Quartier général de la mission				
Personnel des services organiques recruté sur le plan international	10	1,0	10	
	94	4,5	21	
Personnel militaire	49	5,5	9	
	50	3,0	17	
Personnel de police	27	3,0	9	
	70	3,0	23	

<i>Catégorie</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Ratio</i>	<i>Véhicule léger de transport de passagers</i>	<i>Minibus</i>
Responsables de l'appui à la mission	4	1,0	4	
Personnel chargé de l'appui à la mission et de la sécurité	50	4,5	11	
	50	5,5	9	
Personnel local	46	3,0	15	
	50	8,0		6
	500		128	6
Postes de commandement de secteur (3)				
Personnel militaire	30	5,5	5	
	120	3,0	40	
Personnel de police	15	3,0	5	
	60	3,0	20	
Personnel recruté sur le plan international chargé de l'appui à la mission et de la sécurité	50	3,5	14	
Personnel local	25	8,0		3
	300		85	3
Total	800		213	9

115. *Véhicules de transport de marchandises.* Une formule modulaire est appliquée, qui permet d'utiliser plusieurs modules interchangeable sur un véhicule donné. Des véhicules porte-conteneurs très mobiles et des remorques constituent le principal moyen de transport direct jusqu'aux emplacements des unités, en fonction de l'état des routes. Étant donné les incertitudes auxquelles une mission peut être confrontée pour ce qui est des routes, du climat, des infrastructures et du terrain, cette formule modulaire est également appliquée aux véhicules à charge utile plus légère. Dans les zones où il est possible de traiter les marchandises de façon individuelle, le transport peut être assuré au moyen de véhicules dont la charge utile est de 4 à 6 tonnes, équipés de modules de chargement interchangeables. Grâce à cette formule, toutes les tâches nécessaires peuvent être exécutées par un nombre réduit de véhicules.

116. *Carburant en vrac.* La capacité de transport de carburant en vrac pour une mission complexe a été calculée sur la base des hypothèses suivantes :

a) Environ 500 véhicules appartenant à l'ONU et 1 000 véhicules appartenant aux contingents exploités dans la zone d'une mission complexe, à raison de 20 litres par jour chacun, nécessiteront 30 000 litres de carburant par jour. Il faudra en outre prévoir 1 500 litres par jour pour 50 générateurs, consommant chacun 30 litres au quotidien. Ainsi, 31 500 litres de carburant terrestre sont nécessaires par jour ;

b) L'équivalent d'une journée de carburant devrait être conservé au premier échelon, dans les véhicules et générateurs opérationnels, conformément à la pratique optimale voulant que les réservoirs soient toujours remplis ;

c) L'équivalent d'une journée de carburant devrait être conservé au deuxième échelon, dans les citernes à carburant palettisées modulaires. Une capacité excédentaire de 15 000 litres doit permettre d'assurer la rotation entre des réservoirs de carburant palettisés pleins et vides ;

d) L'équivalent de cinq jours de carburant devrait être conservé au troisième échelon dans des camions-citernes et des remorques, avec une réserve de 15 000 litres dans un camion-citerne en cas de panne et aux fins d'entretien périodique ;

e) L'équivalent de sept jours de carburant devrait être conservé pour les urgences dans des citernes souples au troisième ou quatrième échelon, avec une capacité de réserve de 22 000 litres permettant de faire face aux imprévus ;

f) En tout une réserve de 14 jours (441 000 litres) est indiquée pour le déploiement d'une mission complexe ;

g) Chacun des camions et remorques-citernes et réservoirs palettisés modulaires peut effectuer le chargement et le déchargement en vrac et ravitailler les véhicules de manière autonome.

117. *Carburant aviation.* La capacité de transport de carburant avion est de 40 000 litres. Certaines citernes palettisées modulaires peuvent constituer des points de ravitaillement de l'avant pour les unités hélicoptères.

118. *Eau en vrac.* Dans le pire des cas, où aucune source d'approvisionnement locale ne serait disponible, la mission doit être en mesure de transporter 1 232 mètres cubes d'eau par semaine dans des conteneurs palettisés mobiles.

119. *Entretien.* Le concept de réparation et d'entretien prévoit la mise en place de deux ateliers à double usage du deuxième ou troisième échelon, l'un pour les véhicules légers, l'autre pour les véhicules lourds, à l'arrière de la zone de la mission. Dans les secteurs, des ateliers du deuxième échelon seront mis en place pour assurer l'entretien courant des véhicules de leurs zones. Tout véhicule de secteur nécessitant d'importants travaux de réparation sera envoyé aux ateliers du troisième échelon.

120. *Outillage et matériel d'atelier.* Conformément au Manuel des coûts et coefficients standard, un montant maximum de 1 à 2 % du prix d'achat des véhicules peut être dépensé au titre de l'outillage et du matériel. Le montant correspondant devrait permettre la mise en place rapide d'ateliers entièrement opérationnels et couvrir toutes les dépenses, allant de l'achat du matériel de base à celui de ponts élévateurs, de palans pour moteurs, de postes de changement de pneumatiques, de compresseurs et de groupes de recharge de climatiseurs. Aux fins des stocks pour déploiement stratégique, les coûts sont calculés sur la base de 2 %. Des camions-ateliers permettent d'effectuer des travaux d'entretien sans délai. À long terme, ces véhicules permettent l'entretien sur place de matériel fixe tel que générateurs et réfrigérateurs ainsi que, au besoin, les réparations de véhicules sur le terrain. Ils sont entièrement équipés pour assurer le maintien en condition de 2^e niveau et certaines réparations de 3^e niveau.

121. *Dépannage.* Il est prévu dans le plan de dépannage que les Nations Unies assurent le dépannage des deuxième et troisième échelons sur tous les itinéraires logistiques principaux et secondaires. La plupart des accidents concernent des véhicules. Les véhicules de dépannage sont donc prévus pour effectuer les interventions suivantes :

a) Dans le cas des véhicules légers, des dépanneuses de dix tonnes seront positionnées au quartier général de la mission et dans les postes de commandement de secteur ;

b) Dans le cas des véhicules lourds, des dépanneuses lourdes seront positionnées au quartier général de la mission et dans les postes de commandement de secteur ;

c) Des camions de transport de véhicule à plateau palettisé sont mis en place pour transporter les véhicules légers immobilisés jusqu'aux ateliers centraux ;

d) Des tracteurs routiers et des remorques surbaissées assurent le dépannage des véhicules lourds.

122. *Matériel de manutention.* Sur la base des niveaux estimés d'autres missions, la combinaison d'engins ci-après permettra d'effectuer tout l'éventail des travaux de manutention à chaque stade :

a) Chariots élévateurs thermiques et électriques de trois tonnes affectés aux entrepôts ;

b) Chariots élévateurs et chariots élévateurs tout terrain d'une capacité de huit tonnes pouvant déplacer des marchandises diverses et des charges palettisées, telles que matériel du génie, munitions, eau en bouteille et fournitures diverses ;

c) Chariots élévateurs tout terrain de 15 tonnes pour la manutention de conteneurs dans les zones de l'avant et sur des sites nus ;

d) Chariots élévateurs de 25 tonnes pour la manutention de conteneurs à l'arrivée dans la zone de la mission.

123. *Véhicules du génie.* Ces véhicules doivent permettre d'exécuter certaines tâches dont dépend l'efficacité de la mission :

a) Réparations de l'infrastructure routière, entretien des routes et entretien des aérodromes ;

b) Construction de camps de toile, de camps préfabriqués et de structures modulaires à parois souples, et remise en état de bâtiments existants ;

c) Mise en place des systèmes de défense des périmètres ;

d) Approvisionnement en eau ;

e) Alimentation en électricité de campagne.

124. *Véhicules destinés aux services des camps.* Les types de véhicules ci-après sont nécessaires pour assurer les services des camps :

a) Camions grues girafes, permettant d'effectuer des travaux tels que l'assemblage d'entrepôts, la pose de câbles aériens, l'arrimage d'antennes radio et l'installation d'antennes paraboliques ;

b) Camions-incendie, à raison de deux (un léger et un lourd) par quartier général de mission et de un par secteur, devant permettre des interventions rapides en cas d'urgence ;

c) Camions frigorifiques et fourgons permettant, dans le pire des cas, la livraison hebdomadaire de rations entreposées dans un dépôt central jusqu'à l'emplacement de compagnies ;

d) Systèmes modulaires de service, sur la base de véhicules palettisés, pour assurer certains services des camps, par exemple :

i) Enlèvement régulier de conteneurs d'immondices dans tous les emplacements et remplacement de ceux-ci par des conteneurs vides ;

ii) Réfrigération, aux fins de la livraison régulière de vivres réfrigérés et congelés à des unités fixes ;

iii) Manutention et livraison d'articles lourds ou volumineux divers au moyen d'une grue articulée intégrée.

Annexe IV

Résumé du rapport sur la modulation des ressources de la Base de soutien logistique de Brindisi (Italie)

I. Contexte

1. Dans sa résolution 69/307, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'élaborer des modalités qui permettraient de moduler les ressources à inscrire aux budgets du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et du Centre de services régional d'Entebbe et de lui faire rapport sur la question durant la deuxième partie de la reprise de sa soixante-dixième session.
2. Un examen complet des besoins en personnel civil mené en 2017 a permis de définir les critères devant être respectés dans le dispositif de modulation des ressources. Les données analysées portaient sur deux exercices budgétaires consécutifs, à savoir les exercices 2018/19 et 2019/20.
3. Un groupe de travail a été mis sur pied pour mener une étude sur la modulation des ressources à l'échelle de la Base. Cette étude consistait à : a) recenser les fonctions de la Base ; b) déterminer les facteurs qui influent sur les activités de cette dernière ; c) mettre au point des dispositifs de modulation des ressources adaptés à ses différentes opérations. Il est prévu que, pour chaque unité, le dispositif de modulation des ressources : i) soit mis en place au niveau des unités opérationnelles ; ii) repose sur les niveaux d'effectifs approuvés dans le cadre de l'examen des besoins en personnel civil ; iii) s'appuie sur le cadre de budgétisation axée sur les résultats pour 2017/18. Les résultats de l'étude sur la modulation des ressources sont présentés dans la présente annexe.

II. Situation actuelle

4. Le budget approuvé de la Base pour l'exercice 2018/19 comprenait 445 postes et emplois de temporaire [420 postes permanents et 25 emplois de temporaire (autre que pour les réunions)] répartis en deux grandes catégories :
 - a) 381 postes et emplois de temporaire de base [357 postes permanents et 24 emplois de temporaire (autre que pour les réunions)] qui permettent à la Base de s'acquitter de son mandat fondamental dans le domaine de la direction exécutive et de l'administration et de trois grands types de services, par l'intermédiaire du Service de l'appui à la Base, du Service de la chaîne d'approvisionnement et du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications ;
 - b) 64 postes et emplois de temporaire non essentiels [63 postes permanents et 1 emploi de temporaire (autre que pour les réunions)], dont ceux des unités hébergées du Département des opérations de paix, à savoir la Force de police permanente et le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires, et de celles du Département de l'appui opérationnel, à savoir le Centre stratégique des opérations aériennes et le Groupe des organes centraux de contrôle pour le personnel des missions, qu'il est proposé de transformer en unité hébergée pour l'exercice 2019/20.
5. Aux fins de l'analyse du dispositif de modulation des ressources, seuls les postes et emplois de temporaire de base ont été pris en compte, déduction faite de sept postes relevant du domaine de la direction exécutive et de l'administration (cinq postes permanents du Bureau du Directeur et deux postes du Bureau régional de la sécurité

aérienne) et de deux postes relevant des finances et du budget situés dans le Bureau d'appui commun de Koweït (total de 372 postes et emplois de temporaire).

6. Le groupe de travail a défini trois grands groupes de facteurs relatifs à la main-d'œuvre sur lesquels se baser pour déterminer la quantité d'actifs et de ressources nécessaire :

a) *Groupe 1 : réactivité, continuité et disponibilité (11 unités administratives).* Activités menées et services fournis par la Base de soutien logistique de Brindisi pour améliorer la capacité de réaction de l'ONU aux situations d'urgence et aux situations imprévues et assurer la disponibilité et la continuité du système, y compris en contribuant au démarrage des missions (stocks pour déploiement stratégique) et à leur liquidation. Ces activités sont fonction de la probabilité et de l'ampleur des situations, calculées sur la base de l'expérience acquise et des risques estimés ;

b) *Groupe 2 : clientèle (18 unités administratives).* Services fournis à divers clients sur le terrain, principalement dans le cadre d'opérations de maintien de la paix. Le volume de la demande pour ces services est fonction de facteurs tels que le nombre de missions, la taille des effectifs, le lieu concerné et les capacités disponibles dans ces missions ;

c) *Groupe 3 : exigences stratégiques et activités pilotées par le siège (14 unités administratives).* La Base de soutien logistique de Brindisi appuie la mise en œuvre sur le terrain des stratégies du Département de l'appui opérationnel en matière de technologie, de chaîne d'approvisionnement et d'environnement. Les activités qu'elle exécute ont pour but d'aider le Siège à mettre en œuvre et à généraliser de nouveaux processus, innovations et dispositifs sur le terrain. L'ampleur de ces activités est fonction de la complexité et de l'importance de ces services d'un point de vue global (à l'échelle du Siège).

III. Principales constatations et conclusions

7. On trouvera dans le tableau ci-dessous un résumé des résultats, montrant dans quelle mesure il est possible de moduler chaque unité ainsi que les critères de modulation (chiffrés) utilisés.

8. Au total, 25 des 26 unités administratives sont modulables à divers degrés, en fonction des principaux facteurs relatifs à la main-d'œuvre, dont dépendent les facteurs qui déterminent la modulation des différentes unités opérationnelles. Les principaux facteurs déterminants de la main-d'œuvre extérieurs à la Base de soutien logistique et impliquant la fourniture de services à des clients extérieurs sont au nombre de trois et un facteur est interne à la Base, à savoir le soutien logistique autonome, c'est-à-dire la fourniture de services internes à des prestataires de services externes de la Base (Service central des technologies, Service de la chaîne d'approvisionnement, unités hébergées et personnel contractuel). Le taux de répartition des postes entre les sous-traitants et les prestataires internes est de 79 % et 21 %. On trouvera dans le tableau ci-dessous une synthèse des conséquences des principaux facteurs relatifs à la main-d'œuvre, ces derniers étant par ailleurs détaillés au paragraphe 6 ci-avant.

9. Sept principales unités administratives fournissent un appui interne aux prestataires de services externes de la Base (les 19 autres unités administratives principales, les unités hébergées et le Bureau du Directeur) et dépendent entièrement du niveau et du volume de l'appui dont ont besoin ces prestataires. Ces unités comptent actuellement 94 postes, soit 21 % du tableau d'effectifs (445 postes et emplois de temporaire).

10. Dans les 19 unités (280 postes et emplois de temporaire) fournissant des services d'appui à des clients externes, les ressources sont actuellement modulées en fonction du nombre de demandes d'utilisateurs en vertu de contrats conclus avec des tiers et de formules d'aménagement des effectifs. Le Service central des technologies peut gérer efficacement les fluctuations de la demande en ayant recours à du personnel contractuel en sus du personnel essentiel. De même, dans le cadre du Service de la chaîne d'approvisionnement, des prestataires chargés de l'entretien et de la manutention sont déployés pour répondre à l'augmentation de la demande. Il a été constaté qu'une unité administrative, à savoir le Groupe des stocks pour déploiement stratégique, n'était pas modulable.

11. Les unités de la Base spécialisées dans les domaines du génie, de la gestion de l'environnement et de l'informatique peuvent apporter un appui aux personnes sur le terrain, et ce, en permanence, ainsi qu'aux bureaux du Siège, pour effectuer des achats groupés, faire appliquer les normes et mettre en place les stratégies.

12. Certains services informatiques sont fournis sur la base du recouvrement des coûts à une clientèle plus large du système des Nations Unies, hors des opérations de maintien de la paix, ce qui permet de faire des économies d'échelle et d'adopter une approche cohérente de la sécurité des données et de la continuité des opérations.

13. Au vu des renseignements ci-dessus, la modulation devrait être envisagée en fonction des activités des unités, compte étant tenu des facteurs particuliers qui y sont liés. Les unités administratives peuvent être renforcées en augmentant leurs effectifs de base (6 unités administratives), en recourant à plus de personnel contractuel (15 unités administratives) ou en combinant ces deux options (4 unités administratives). En cas de réduction des effectifs, la première catégorie touchée est celle du personnel contractuel, suivie par celle du personnel de base, ceci afin de conserver, dans la mesure du possible, l'ensemble des compétences techniques et connaissances institutionnelles disponibles. En conclusion, il ressort de l'analyse de la modulation des ressources que les effectifs de la Base de soutien logistique peuvent être renforcés ou réduits en appliquant divers modèles liés à la nature des activités des différents services.

Dispositif de modulation des ressources de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)

Unité	Données utilisées pour déterminer les besoins en équivalents plein temps	Équivalents plein temps (détails)	Équivalents plein temps minimums		Postes proposés dans le projet de budget pour l'exercice 2019/20		Augmentation/ (diminution) par rapport à 2018/19		Critères de modulation (chiffrés)		Résultats		
			Nombre total de fonctionnaires	Nombre total de vacataires	Nombre total de fonctionnaires	Nombre total de vacataires	Nombre total de fonctionnaires	Nombre total de vacataires	Modulation à la hausse	Modulation à la baisse	Augmentation/ (diminution) du nombre de fonctionnaires	Augmentation/ (diminution) du nombre de vacataires	Facteurs principaux
Bureau du (de la) Chef du Service de l'appui centralisé	Nombre de clients internes et de locaux de la BSLB	1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 9 GN	13	–	8	–	–	–	Variation du volume de travail de +/- 20 pour cent	Variation du volume de travail de +/- 20 pour cent	1	–	Nombre de membres du personnel et de locaux de la BSLB
Groupe des finances et du budget	Nombre d'opérations financières et budgétaires exécutées sur le terrain et complexité de ces dernières	1P-4, 1P-3, 2 SM et 7 GN	11	–	13	–	–	–	Variation du volume de travail de +/- 20 pour cent	Variation du volume de travail de +/- 20 pour cent	1	–	Clients internes de la BSLB
Groupe des ressources humaines	Tableau d'effectifs de la BSLB et autre personnel contractuel	1P-4, 1P-3, 1 SM et 9 GN	12	–	12	–	–	–	Variation du volume de travail de +/- 150 postes/ emplois de temporaire	Variation du volume de travail de +/- 150 postes/ emplois de temporaire	3	–	Clients internes de la BSLB
Centre de perfectionnement et de services de conférence	Nombre total de cours et de programmes de formation et d'apprentis-sage organisés par la BSLB	7 GN	7	–	7	–	–	–	Variation du volume de travail de +/- 5 activités par mois	Variation du volume de travail de +/- 5 activités par mois	1	–	Clients externes

Unité	Données utilisées pour déterminer les besoins en équivalents plein temps	Équivalents plein temps minimums (détails)	Équivalents plein temps minimums		Postes proposés dans le projet de budget pour l'exercice 2019/20		Augmentation/ (diminution) par rapport à 2018/19		Critères de modulation (chiffrés)		Résultats	
			Nombre total de fonctionnaires	Nombre total de vacataires	Nombre total de fonctionnaires	Nombre total de vacataires	Nombre total de fonctionnaires	Nombre total de vacataires	Modulation à la hausse	Modulation à la baisse	Augmentation/ (diminution) du nombre de fonctionnaires	Augmentation/ (diminution) du nombre de vacataires
Cellule chargée de la sécurité et de la santé au travail	Ensemble des exigences des clients internes et externes	4 GN	4	–	5	–	–	–	Variation du volume de travail de +/- 20 pour cent	Variation du volume de travail de +/- 20 pour cent	–	1 Clients externes et internes
Cellule de la gestion du matériel	Clients internes et ressources de la BSLB	7 GN	7	–	7	–	–	–	Le nombre des vérifications d'articles augmente et dépasse 25 000	Les stocks de la BSLB et les stocks opérationnels de matériel appartenant aux Nations Unies diminuent et passent en dessous de 4 000	–	1 Ressources de la BSLB
Groupe des achats	Activités d'achat de la BSLB	1P-4, 1P-3, 1 SM et 11 GN	14	–	14	–	–	–	Variation du volume de travail de +/- 8 pour cent	Variation du volume de travail de +/- 8 pour cent	1	– Activités d'achat interne de la BSLB
Bureau des services de sécurité	Personnel et locaux de la BSLB	1 P-3 et 8 GN	9	–	9	–	–	–	Si le nombre de fonctionnaires augmente de 80	Si le nombre de fonctionnaires diminue de 80	1	– Personnel et locaux de la BSLB
Cellule des services auxiliaires internes	Installations de la BSLB	1 SM et 27 GN	28	4	28	4	–	–	Sans objet. Les effectifs de la Cellule des services auxiliaires internes dépendent du nombre de	Sans objet. Les effectifs de la Cellule des services auxiliaires internes dépendent du nombre de	–	1 Installations de la BSLB

Unité	Données utilisées pour déterminer les besoins en équivalents plein temps	Équivalents plein temps minimums (détails)	Équivalents plein temps minimums		Postes proposés dans le projet de budget pour l'exercice 2019/20		Augmentation/ (diminution) par rapport à 2018/19		Critères de modulation (chiffrés)		Résultats		
			Nombre total de fonctionnaires	Nombre total de vacataires	Nombre total de fonctionnaires	Nombre total de vacataires	Nombre total de fonctionnaires	Nombre total de vacataires	Modulation à la hausse	Modulation à la baisse	Augmentation/ (diminution) du nombre de fonctionnaires	Augmentation/ (diminution) du nombre de vacataires	Facteurs principaux
										locaux à entretenir	locaux à entretenir		
Service de la chaîne d'approvisionnement													
Bureau du (de la) Chef et Groupe de l'administration et de la gestion des programmes	Gestion des programmes du Service de la chaîne d'approvisionnement	1 D-1, 1 P-4 et 10 GN	12	–	12	–	–	–	Variation du volume de travail de +/- 20 pour cent	Variation du volume de travail de +/- 20 pour cent	–	1	Gestion des stocks pour déploiement stratégique de la BSLB
Groupe des stocks pour déploiement stratégique et secrétariat de la Section du déploiement du matériel et de sa réintégration dans les stocks	Gestion de la Section du déploiement du matériel et de sa réintégration dans les stocks et maintien des niveaux de stocks pour déploiement stratégique	1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 2 GN	5	–	4	–	–	–	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet.	Maintien des niveaux des stocks pour déploiement stratégique

Unité	Données utilisées pour déterminer les besoins en équivalents plein temps	Équivalents plein temps minimums (détails)	Équivalents plein temps minimums		Postes proposés dans le projet de budget pour l'exercice 2019/20		Augmentation/ (diminution) par rapport à 2018/19		Critères de modulation (chiffrés)		Résultats		
			Nombre total de fonctionnaires	Nombre total de vacataires	Nombre total de fonctionnaires	Nombre total de vacataires	Nombre total de fonctionnaires	Nombre total de vacataires	Modulation à la hausse	Modulation à la baisse	Augmentation/ (diminution) du nombre de fonctionnaires	Augmentation/ (diminution) du nombre de vacataires	Facteurs principaux
Groupe des services centraux d'entretien et de réparation	Exigences en matière d'entretien et de réparation de la BSLB, des stocks pour déploiement stratégique et de la réserve de matériel de l'ONU	1 P-4, 1 SM et 22 GN	24	39	24	39	–	–	Modulation des ressources grâce à l'utilisation de personnel contractuel. Si le temps moyen consacré à chaque activité augmente de plus de 2,31 heures de main-d'œuvre, il est possible de moduler une ressource à la hausse ou à la baisse	Modulation des ressources grâce à l'utilisation de personnel contractuel. Si le temps moyen consacré à chaque activité augmente de plus de 2,31 heures de main-d'œuvre, il est possible de moduler une ressource à la hausse ou à la baisse	1	1	Exigences en matière d'entretien et de réparation de la BSLB, des stocks pour déploiement stratégique et du matériel de l'ONU
Groupe de la gestion centralisée des stocks	Nombre de clients externes	1 P-4, 1 P-3 et 50 GN	52	–	52	–	–	–	Variation du volume de travail de +/- 20 pour cent	Variation du volume de travail de +/- 20 pour cent	–	1	
Cellule du service aux clients	Clients externes	5 GN	5	–	5	–	–	–	Critère linéaire obtenu en divisant le volume par le nombre d'équivalents plein temps	Critère linéaire obtenu en divisant le volume par le nombre d'équivalents plein temps	–	1	Clients externes

Unité	Données utilisées pour déterminer les besoins en équivalents plein temps	Équivalents plein temps minimums (détails)	Équivalents plein temps minimums		Postes proposés dans le projet de budget pour l'exercice 2019/20		Augmentation/ (diminution) par rapport à 2018/19		Critères de modulation (chiffrés)		Résultats	
			Nombre total de fonctionnaires	Nombre total de vacataires	Nombre total de fonctionnaires	Nombre total de vacataires	Nombre total de fonctionnaires	Nombre total de vacataires	Modulation à la hausse	Modulation à la baisse	Augmentation/ (diminution) du nombre de fonctionnaires	Augmentation/ (diminution) du nombre de vacataires
Cellule du soutien logistique	Clients externes	2 SM et 3 GN	5	–	5	–	–	–	Critère linéaire obtenu en divisant le volume par le nombre d'équivalents plein temps	Critère linéaire obtenu en divisant le volume par le nombre d'équivalents plein temps	0/2	1/0 Clients externes
Section de l'appui à la planification et à l'approvisionnement et Groupe de l'appui à la planification	Clients externes	1 P-5, 1 P-4, 3 P-3 et 12 GN	17	–	17	–	+1 P-5	–	Variation du volume de travail de +/- 20 pour cent	Variation du volume de travail de +/- 20 pour cent	–	1 Clients externes
Groupe de l'appui à l'approvisionnement	Clients externes	1P-4, 7 P-3, 2 SM et 7 GN	17	–	17	–	-1 P-4	0	Critère linéaire obtenu en divisant le volume par le nombre d'équivalents plein temps	Critère linéaire obtenu en divisant le volume par le nombre d'équivalents plein temps	–	1 Clients externes
Cellule de la gestion des marchés des missions	Clients externes	1 P-3 et 2 GN	3	–	3	–	–	–	Critère linéaire obtenu en divisant le volume par le nombre d'équivalents plein temps	Critère linéaire obtenu en divisant le volume par le nombre d'équivalents plein temps	–	1 Clients externes
Groupe de l'appui technique à la gestion de l'environnement	Clients externes	1 P-4, 2 P-3 et 2 GN	5	–	6	–	–	–	Critère linéaire obtenu en divisant le volume par le	Critère linéaire obtenu en divisant le volume par le	–	1 Clients externes

Unité	Données utilisées pour déterminer les besoins en équivalents plein temps	Équivalents plein temps minimums (détails)	Équivalents plein temps minimums		Postes proposés dans le projet de budget pour l'exercice 2019/20		Augmentation/ (diminution) par rapport à 2018/19		Critères de modulation (chiffrés)		Résultats		
			Nombre total de fonctionnaires	Nombre total de vacataires	Nombre total de fonctionnaires	Nombre total de vacataires	Nombre total de fonctionnaires	Nombre total de vacataires	Modulation à la hausse	Modulation à la baisse	Augmentation/ (diminution) du nombre de fonctionnaires	Augmentation/ (diminution) du nombre de vacataires	Facteurs principaux
										nombre d'équivalents plein temps	nombre d'équivalents plein temps		
Service central des technologies													
Bureau du (de la) Chef et Groupe de l'administration et de la gestion des programmes	Gestion des programmes du Service central des technologies	1 D-1, 1 P-4, 1 SM et 28 GN	31	19	31	17	-	-2	Variation du volume de travail de +/- 20 pour cent	Variation du volume de travail de +/- 20 pour cent	-	1	Gestion des programmes du Service central des technologies
Section des solutions clients	Clients externes	1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 3 P-2, 2 SM et 13 GN	25	13	25	11	-	-2	Critère linéaire obtenu en divisant le volume par le nombre d'équivalents plein temps	Critère linéaire obtenu en divisant le volume par le nombre d'équivalents plein temps	-	1	Clients externes
Section des activités relatives aux infrastructures	Clients externes	1 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 10 SM et 37 PN	53	24	53	20	-	-4	Critère linéaire obtenu en divisant le volume par le nombre d'équivalents plein temps	Critère linéaire obtenu en divisant le volume par le nombre d'équivalents plein temps	-	1	Clients externes

Unité	Données utilisées pour déterminer les besoins en équivalents plein temps	Équivalents plein temps minimums (détails)	Équivalents plein temps minimums		Postes proposés dans le projet de budget pour l'exercice 2019/20		Augmentation/ (diminution) par rapport à 2018/19		Critères de modulation (chiffrés)		Résultats	
			Nombre total de fonctionnaires	Nombre total de vacataires	Nombre total de fonctionnaires	Nombre total de vacataires	Nombre total de fonctionnaires	Nombre total de vacataires	Modulation à la hausse	Modulation à la baisse	Augmentation/ (diminution) du nombre de fonctionnaires	Augmentation/ (diminution) du nombre de vacataires
Section de la gestion des services et de la sécurité informatique	Clients externes	1 P-5, 2 P-4, 2 SM et 4 GN	9	73	9	67	-	-6	Critère linéaire obtenu en divisant le volume par le nombre d'équivalents plein temps	Critère linéaire obtenu en divisant le volume par le nombre d'équivalents plein temps	-	1 Clients externes
Section du développement, de la conception et de la planification des solutions techniques	Clients externes	1 P-5, 1 P-4, 2 SM et 2 GN	6	14	6	12	-	-2	Critère linéaire obtenu en divisant le volume par le nombre d'équivalents plein temps	Critère linéaire obtenu en divisant le volume par le nombre d'équivalents plein temps	-	1 Clients externes
Total			374	186	372	170	0	-16				